CONTRIBUTION A L'ETUDE DE L'EMIGRATION DES VALAISANS

1850 - 1880

Mémoire d'histoire économique

présenté à la

Faculté des Sciences économiques et sociales

de l'Université de Genève

par Marie-Angèle Bassi

(août 1975)

TB 4247

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE DU VALAIS
81/315

TABLE DES MATIERES

INDEX DES TABLEAUX

INDEX DES CARTES

INDEX DES FIGURES

INTRODUCTION

Nombre de Valaisans ont actuellement à l'étranger des parents qui avaient suivi un courant d'émigration déclenché vers le milieu du siècle dernier.

Ils avaient quitté leur pays pour chercher des conditions de travail meilleures. Influencés par la propagande, beaucoup d'entre eux se sont rendus dans les pays outre-mer, en Afrique, en Amérique du Nord et surtout en Amérique du Sud. Les premiers colons écrivaient aux membres de leur parenté ou à des amis et les invitaient à suivre leur exemple. Les départs à l'étranger furent particulièrement nombreux entre 1850 et 1880. Ce mouvement d'émigration n'était pas propre à la Suisse mais se retrouvait dans plusieurs pays européens.

Depuis quelques années, des rencontres ont lieu en Argentine et en Valais entre personnes déléguées par les gouvernements correspondants afin de permettre aux émigrés de reprendre contact officiellement avec leur canton d'origine. Un tel état de fait ne peut qu'éveiller chez les habitants de la région une curiosité légitime vis-à-vis du problème des émigrés. Ce travail, consacré à l'émigration des Valaisans entre 1850 et 1880, suscité en premier lieu par l'état d'esprit existant en Valais, s'insère en outre dans les recherches récentes faites sur l'émigration des Suisses à l'étranger au XIXe siècle.

En ce qui concerne l'émigration des Valaisans, les renseignements sont suffisamment abondants pour permettre une contribution à l'étude de ce phénomène. Ils apportent non seulement des données quantitatives (nombre de Valaisans émigrés, lieux

de destination) mais aussi de nombreuses appréciations concernant les causes de départs et le déroulement de l'émigration elle-même (enrôlement des émigrants, départ, voyage).

Cette étude a été réalisée avec l'aide de plusieurs personnes. Je remercie tout particulièrement Madame Head pour les conseils qu'elle m'a donnés au cours de ce travail. Ma gratitude s'adresse également à Monsieur Ghika, directeur des archives d'Etat du canton du Valais, qui a mis aimablement à ma disposition les documents nécessaires à la recherche. Ma reconnaissance va enfin à Monsieur Carron de Fully qui a toujours été prêt à m'apporter ses nombreuses informations sur le sujet et qui a suscité en moi un enthousiasme sans cesse renouvelé.

CHAPITRE I : SOURCES ET METHODOLOGIE

Les Archives d'Etat de Sion ont fourni les documents nécessaires. Les informations recueillies ont donné des renseignements relatifs aux communes, aux districts et au canton. Elles ont permis l'insertion du phénomène dans le cadre national. Une visite aux Archives fédérales n'a révélé aucun document concernant directement l'émigration valaisanne.

Les sources manuscrites, à savoir le Registre des émigrés et quatre thèques du Département de l'Intérieur, division de l'émigration, constituent le matériel de base du travail.

1. Description des documents

a) Thèques du Département de l'Intérieur, division de l'émigratio

Les thèques No 194, 195, 356 et 357 renferment les documents relatifs à l'émigration ainsi que la correspondance du gouvernement valaisan avec les autorités municipales, préfectorales et fédérales. On y trouve du courrier échangé avec les consuls suisses aux différents ports d'embarquement européens ainsi qu'aux lieux de destination outre-atlantique. De nombreuses lettres privées des émigrés et d'autres concernant les rapports avec les agences d'émigration complètent les renseignements dont le gouvernement cantonal a eu connaissance.

b) Registre des émigrés

Dans ce volumineux rapport sont inscrits les départs de toutes les communes valaisannes qui ont fourni des émigrés pour les pays d'outre-mer entre 1818 et 1879.

Pour chaque commune des treize districts, on trouve les informations suivantes : le numéro d'enregistrement de l'émi-

gré, son nom et prénom, la filiation paternelle et maternelle, sa date de naissance, sa profession, sa commune d'origine, le lieu de son dernier domicile, la date de l'émigration, le lieu de destination et une rubrique "autres renseignements généraux".

2. Critique des documents

a) Thèques du Département de l'Intérieur

Un classement chronologique est respecté à l'intérieur de chaque thèque; les informations ne sont pas groupées par centre d'intérêt, mais réparties au hasard dans les différents volumes, même si ceux-ci portent un titre se voulant thématique.

b) Registre des émigrés

La lecture des diverses rubriques permet de penser qu'un grand soin a été porté au relevé des noms, prénoms et de la filiation. La commune d'origine est très rarement omise, le lieu du dernier domicile figure lorsqu'il diffère du précédent; dans la majorité des cas, aucune inscription se trouve sous "dernier domicile". Il y a vraisemblablement identité entre le lieu du dernier domicile et celui de la commune d'origine. Les dates de départs - en général les années, parfois le mois et le jour - sont régulièrement indiquées de même que les lieux de destination, ces derniers cependant avec quelques imprécisions.

La profession du chef de famille et du célibataire, homme ou femme, est souvent négligée surtout dans certaines communes (Bagnes). Il en est de même pour la date de naissance. La commune de Bagnes ne l'indique presque jamais pour les femmes mariées. De plus, il y a certainement des erreurs dans le relevé des années. Mais on ne peut en être vraiment sûr que lorsqu'elles sont flagrantes, par exemple, lorsqu'une famille de sept enfants indique pour son deuxième en liste

une date postérieure à celle de son départ à l'étranger.

Les observations sur la position de la famille dans le pays où elle se trouve, observations rapportées dans la rubrique "autres renseignements généraux" sont peu nombreuses pour la partie francophone du Valais, c'est-à-dire pour le Valais central et le Bas-Valais tandis que pour le Haut-Valais les annotations sont plus fréquentes.

Les informations relevées avec plus ou moins de précision selon les communes, la mise à jour qui semble être plus consciencieusement faite dans le Haut-Valais et l'inscription des départs parfois dans un ordre non chronologique engagent à traiter ce registre avec une certaine circonspection. Malgré les lacunes évoquées, le Registre des émigrés représente une source précieuse et presque unique permettant de connaître l'état nominatif des émigrés.

Vu les remarques émises sur la tenue du Registre des émigrés, il est préférable, avant de commencer à travailler sur les nombres qu'il fournit, de chercher à déterminer l'époque à laquelle il a été établi et les bases auxquelles il se réfère.

"Comme il n'existait pas à l'Etat un registre complet des émigrations, nous avons fait dresser par les communes un recensement général depuis l'origine des émigrations." Cette communication du Département de l'Intérieur dans les Rapports de gestion du Conseil d'Etat de 1871 indique la date de l'élaboration du Registre et les sources ayant servi à sa rédaction.

Ce document a donc été établi rétrospectivement pour les périodes antérieures à 1871. L'enregistrement non chronologique des départs de Bagnes ou d'Ardon par exemple pourrait s'expliquer par un manque de classement de la part des communes qui ont fourni au canton leurs renseignements d'une manière désordonnée.

Ainsi pour Bagnes, les premiers départs inscrits dans ce registre concernent l'année 1869. Puis on remonte dans le désordre

- après avoir signalé les départs de 1818 - aux départs de 1849. Le départ suivant est celui de 1872, date à partir de laquelle l'ordre chronologique est respecté, ce qui semble confirmer que 1871 est la date de l'élaboration du registre. Il n'y aurait eu par conséquent aucun émigré de 1869 à 1871 dans cette commune.

D'après la déclaration du Département de l'Intérieur, on peut supposer qu'il existait, avant 1871, un document relatif à l'émigration, mais qu'il était incomplet. La consultation d'un registre intitulé "Etat nominatif des familles émigrées du Valais 1858-69" confirme cette hypothèse, prouvant le souci qu'avait déjà eu l'Etat d'établir un recensement des émigrés avant 1871. Ces derniers sont inscrits d'après les renseignements fournis par les listes des agents d'émigration. Une partie de ces documents sont conservés dans la thèque No 194 où se trouvent également d'autres listes relatives aux départs de 1849 à 1851. Ces renseignements partiels ont été pris en considération dans le registre de 1871.

Le souci de cerner quantitativement l'émigration n'est pas du seul ressort du canton mais aussi de la Confédération. Une circulaire du Conseil Fédéral adressée au gouvernement valaisan porte à connaissance "Qu'en exécution d'une décision du Conseil National du 25.7.1867, les gouvernements de tous les cantons confédérés ont été depuis 1868 invités chaque année à faire parvenir des renseignements sur l'émigration des citoyens suisses pour les pays d'outre-mer" (1). A cet égard, la Confédération joint deux types de formulaires de relevé des départs, l'un pour les communes, l'autre pour le canton et annonce également la publication des communications reçues dans la Feuille Fédérale.

La consultation de cet organe officiel de 1868 à 1871, années antérieures au Registre des émigrés, prouve que le Valais a satisfait à cette demande en fournissant un chiffre global indiquant la répartition des enfants et des adultes et en mentionnant le sexe pour ces derniers. Il est bien entendu que le nombre des départs continue à être publiés pour les années postérieures à 1871.

On peut se demander pourquoi le gouvernement du Valais a précisément cessé en 1869 de mettre à jour le registre de l'"Etat nominatif des familles émigrées du Valais 1858-69" alors même qu'il était tenu de fournir annuellement un rapport à la Confédération. Il est probable que, se rendant compte des grandes lacunes de ce registre, il ait décidé vers 1870 d'ordonner le recensement général des émigrés dont il est en possession en 1871 et qui lui permet d'établir le Registre des émigrés. Aucune liste n'a été trouvée relatant le décompte des départs pour 1870, année de transition entre les deux systèmes. D'autre part, cette date marquerait une régression du mouvement de l'émigration d'après le chef du Département de l'Intérieur : "Le mouvement que nous avons eu à regretter ces dernières années ... paraît avoir cessé complètement. Aucun départ ne nous a été signalé" (2). Cette constatation ne correspond pas à la réalité puisque dans le tableau comparatif de la Feuille Fédérale portant sur les années 1868-1872, l'année 1870 totalise 78 départs. Peut-être s'agit-il là d'un réajustement fait à posteriori par l'intermédiaire du Registre des émigrés.

Les communications relatives à l'émigration présentées par le Département de l'Intérieur dans les Rapports de Gestion du Conseil d'Etat fournissent, elles aussi, des indications quantitatives. La rubrique "Emigration" apparaît irrégulièrement de 1851 à 1868 et d'une manière suivie depuis lors. Jusqu'en 1871, pour les années mentionnant des départs, le Département de l'Intérieur fournit uniquement des chiffres communiqués par les agents d'émigration, chiffres inférieurs à la réalité. Il faut attendre 1871 pour qu'il donne des chiffres globaux et détaillés selon le sexe, les districts, les lieux de destination. En 1873, les Rapports de Gestion du Conseil d'Etat publient un tableau rétrospectif remontant jusqu'en 1850. Il semble évident que le Département de l'Intérieur s'est basé sur les données du Registre des émigrés, seul registre qui remonte aussi loin dans le temps.

Par conséquent, les chiffres publiés par les Rapports de Gestion devraient correspondre à ceux trouvés dans ce travail par le dé-

pouillement du Registre des émigrés. Or, pour la période considérée, 30 ans (3), il s'est avéré un excédent de 239 départs en faveur du Registre des émigrés. Cette différence représente le 3,7 % de l'ensemble comptabilisé. Malgré cette différence restant dans une marge d'erreur acceptable, on peut supposer que les chiffres publiés par les Rapports de Gestion sont basés sur les inscriptions des départs figurant dans le Registre des émigrés.

Après la vérification des données numériques, il est bon d'effectuer quelques sondages pour un contrôle des états nominatifs.

Une comparaison montre que les noms fournis par l'agence pour le convoi de départs du 13.9.1859 concordent avec ceux du Registre des émigrés (4). Les fragments d'une liste d'émigrés d'Orsières, partis en 1874 et en 1875, correspondent exactement aux indications du Registre des émigrés (5). La vérification est plus délicate pour la période antérieure à 1868, car il n'existait pas de formulaires d'inscription "standard" et il faut se référer aux registres paroissiaux, travail de très longue haleine. Il a été possible de vérifier les enregistrements des départs de la commune de Bagnes pour les années 1847, 1849 et 1856. Sur le premier foglio du registre des baptêmes, le curé a relevé les départs d'émigrés. Les indications pour 1847 et 1849 correspondent avec celles indiquées dans le Registre des émigrés. Le résultat est moins positif pour 6 départs indiqués dans le registre des baptêmes pour 1856. Ils ne sont pas relevés dans le Registre des émigrés qui, d'autre part, rapporte des départs en 1851-1852 et 1860 alors qu'ils ne se retrouvent pas mentionnés dans le registre des baptêmes.

Aucune vérification n'a été possible avec le Bulletin officiel qui devait publier les noms des émigrants huit jours au moins avant leur départ par décision du Département de l'Intérieur en 1872, car les bulletins consultés dès 1873 ne mentionnent aucun nom (6).

Un contrôle par les registres des passeports aurait pu apporter

des renseignements. Malheureusement ces registres ont été détruits ou égarés.

Quant au fichier des émigrés de l'Office d'Etat civil du canton du Valais, il présente trop de lacunes pour la période antérieure au début du XXe siècle pour pouvoir être pris en considération.

Ces sondages ne sauraient avoir un caractère exhaustif, mais ils révèlent qu'une certaine confiance peut être accordée au Registre des émigrés malgré les erreurs et les lacunes qu'il contient. C'est pourquoi tous les tableaux de cette étude sont basés essentiellement sur les données du Registre des émigrés préférables à celle des Rapports de Gestion, car le Registre des émigrés représente le seul document indiquant d'une manière suivie l'état nominatif des émigrés tandis que les Rapports de Gestion ne donnent qu'un chiffre global. En outre, le total des départs est plus élevé dans le Registre des émigrés que dans les Rapports de Gestion et est ainsi plus près de la réalité.

3. Limites temporelles et spaciales

Une fois le choix du document de base décidé, il s'agit de délimiter le champ de travail dans le temps et dans l'espace.

La période étudiée s'étend entre 1850 et 1880. Ce découpage a été motivé par diverses raisons notamment la possibilité de disposer de listes nominatives. De tels renseignements procurés par le Registre des émigrés sont donnés depuis l'origine de l'émigration. Ainsi les premiers départs remontent à 1818-1819. Ils s'inscrivent dans la vague d'émigration vers Nova Friburgo qui a déjà fait l'objet d'une étude approfondie (7). Il est donc inutile de les reprendre. La période 1820-1848 est très calme pour le Valais. C'est pourquoi la date de 1850 a été choisie comme point de départ avec une rétrospective sur 1849 qui annonce déjà la reprise d'une forte émigration. Les départs relevés dans le Registre des émigrés ne vont pas au-delà de 1879. Par conséquent, il n'y a

plus de liste nominative à partir de 1880 mais seulement le nombre des départs fournis par les Rapports de Gestion. Cependant 1880 et non 1879 a été choisie comme limite de la période étudiée afin de permettre la comparaison des résultats généraux du canton du Valais avec ceux du canton d'Argovie où une étude détaillée de l'émigration a été publiée récemment (8).

L'étude de l'évolution de l'émigration de 1850 à 1880 porte sur les treize districts du canton. Pour la partie francophone, tous les renseignements apportés par le Registre des émigrés concernant les 4127 émigrés ont été mis sur fiche alors que pour la partie allemande - en raison de difficultés linguistiques dans le déchiffrement des documents - le relevé ne concerne que la somme des départs pour chaque commune et pour chaque année en considérant le lieu de destination. Pour le même motif, le Haut-Valais (partie allemande) n'a pu être pris en considération dans l'étude du statut de l'émigré.

L'analyse de ces données constitue la partie quantitative de ce travail qui porte sur le nombre d'émigrés, les années de départs, les lieux de destination, le statut social des émigrés.

Quant à l'analyse qualitative de l'émigration, elle a été surtout basée sur les informations données par les thèques. Les renseignements ont été groupés par thème (causes de départ, émigration vers l'Afrique, vers l'Amérique du Nord, etc.) et mis sur fiches. Des informations supplémentaires apportées par les Bulletins des séances du Grand Conseil, les recueils des lois, décrets et arrêtés, les Bulletins officiels et la Gazette du Valais ont permis de situer l'émigration dans un cadre plus général économique, social et politique.

CHAPITRE II : ETUDE QUANTITATIVE

1. Analyse des départs

Le Registre des émigrés totalise 6.629 départs de 1849 à 1880. Ce chiffre est certainement sous-estimé, car les émigrants ne passent pas toujours un contrat de colonisation ou de transport en Valais. Par conséquent, les départs isolés ne figurent pas sur les listes que les agents sont tenus de fournir au gouvernement valaisan. D'autre part, les agents peuvent omettre de relever certains noms et bien qu'ils soient tenus d'après un arrêté cantonal (9) de remettre leur liste au gouvernement, il n'est pas certain que toutes les agences aient rempli cette condition. Il faut également tenir compte des départs clandestins motivés par exemple par un désir d'échapper à la justice, aux créanciers ou encore au milieu familial (10). On ne peut qu'avancer des hypothèses sur les causes de cette sous-estimation et aucun indice ne permet d'en donner une approximation chiffrée.

Ce qu'on peut affirmer c'est qu'entre 1850 et 1880 le canton connaît une forte émigration (Tableaux I-IV). Les données publiées par la Feuille Fédérale de Statistique de 1868 à 1876 permettent de se faire une idée de l'importance de ce mouvement pour le Valais en comparaison avec l'ensemble des cantons suisses (Tableau V). Avec une moyenne de 32,7 départs annuels pour la période considérée alors que celle de la Suisse n'est que de 16,2, le Valais est un des cantons qui fournit le plus d'émigrés à cette époque. Le manque d'information pour les périodes précédentes ne permet pas de savoir si ce rapport a les mêmes proportions et si le canton participe dans une aussi forte mesure à l'émigration suisse. Le Tableau VII établit en particulier la comparaison avec le canton d'Argovie.

Pendant que 6.600 personnes environ partent s'installer outre-mer, la population cantonale passe de 81.550 à 100.200 habitants (Tableau VI). Il part en moyenne 207 personnes par

année c'est-à-dire 2,4 ‰ de la population. Mais ces chiffres donnent une image inexacte de l'émigration. En fait, le phénomène migratoire ne s'est pas déroulé d'une manière égale dans tous les districts du Valais et a présenté de grandes fluctuations pendant ces trente ans.

Les divers districts du Valais participent plus ou moins fortement à l'émigration. Considérant la période entière et la moyenne de départs par district, les districts qui contribuent le plus à grossir les rangs des émigrants c'est-à-dire dont le nombre de départs dépasse la moyenne sont Rarogne, Brigue, Viège pour le Haut-Valais, Hérens pour le Valais central, Martigny, Monthey et Entremont pour le Bas-Valais (Figure 1). Ces districts ne sont pas systématiquement les plus peuplés (Tableau VI). Il en est ainsi pour le Valais central où le district d'Hérens est le moins peuplé et pour le Haut-Valais où les districts de Rarogne et de Brigue sont moins peuplés que celui de Loèche, district où l'émigration a été relativement faible. Compte tenu de la population, le Haut-Valais avec les districts de Brigue et de Rarogne en particulier enregistre le plus grand nombre d'émigrants pendant cette époque (Figure 2).

De grandes fluctuations marquent l'émigration tout au long de la période étudiée. Ainsi, alors qu'en 1853 le Valais fournit seulement 22 personnes à l'étranger, il est parti 592 Valaisans en 1872. Si on départage les années d'émigration entre 1850 et 1880 de part et d'autre de la moyenne annuelle de départs pour tout le Valais (Figure 3), il s'avère que les années les plus touchées par l'émigration se situent vers 1856-1860, 1865, 1868-1869 et 1872-1876. A ce propos, le Valais ne s'insère pas dans la tendance générale de l'émigration suisse qui pour les années observées atteint sa phase la plus importante entre 1868 et 1871 et marque un net recul de 1872 à 1876. Le canton du Valais réagit de manière inverse : il enregistre des départs nettement inférieurs à la moyenne suisse pendant la première période tandis que de 1872 à 1876, sa moyenne de départs est plus de trois fois supérieure à celle de la Confédération (Tableau V). Non seulement les fluctuations sont évidentes, mais elles paraissent se grouper

en périodes distinctes laissant suggérer que l'émigration s'est faite en vagues successives, marquée par des périodes fortes et des périodes à faible émigration.

Pour simplifier et uniformiser les résultats, les trente années sont groupées de cinq en cinq ans. Les départs, ramenés à la population de chaque district ou de chaque région, deviennent ainsi comparables entre tous les districts (Figure 4). L'émigration de tout le Valais aurait été marquée par deux grandes périodes : 1856-1860 et 1871-1875 (Figure 4d). Si on retrouve ces périodes fortes dans le Bas-Valais et le Valais central, le Haut-Valais - fortement touché pendant ces périodes - connaît cependant les plus grands départs entre 1860 et 1870 (Tableau VII). Il faut signaler une forte vague entre 1850 et 1855 dans le district de Martigny (Figure 4 c) et que le district de Conches bien que situé dans le Haut-Valais se comporte comme les districts du Valais central et du Bas-Valais (Figure 4 a). Ces exceptions invitent à approfondir l'évolution de l'émigration dans le temps.

Une étude plus détaillée des vagues qui marquent l'émigration ôte à ce phénomène l'allure trop schématique donnée par la Figure 4 et apporte de précieux renseignements supplémentaires (Figures 5_{1-13}).

Ainsi une vague d'émigration a eu lieu entre 1849 et 1852 et touche les districts de Conthey, de Conches, d'Entremont, de St-Maurice, de Martigny et de Monthey c'est-à-dire principalement le Bas-Valais. Mais alors que les habitants de Conches et d'Entremont s'en vont en Amérique du Nord, les autres émigrés débarquent en Afrique du Nord. Presque tous les Valaisans émigrés en Afrique partent pendant cette période. Quelques personnes du district de Martigny par exemple gagnent encore ce continent en 1854-1855. Tandis qu'en 1849-1852 la vague est typiquement africaine pour ce district, cette petite phase de 1854-1855 est marquée par des départs en direction de l'Afrique (20 %), vers l'Amérique du Nord (25 %) et vers l'Amérique du Sud (50 %). Le district de Martigny accuse encore deux autres phases d'émigration (1859-1869 et 1872-1875) pendant lesquelles l'Amérique du Sud draine de plus en plus d'émigrés (77 % et 87 %) (Figure 5_{10}).

Il est donc nécessaire de faire intervenir les lieux de destination pour délimiter les vagues de l'émigration d'une manière moins schématique et pour mieux préciser leurs limites variant de district en district.

Les lieux de destination visés par les émigrants valaisans entre 1849 et 1880 sont essentiellement l'Afrique du Nord, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Aucun départ via l'Australie et la Nouvelle-Zélande n'a été enregistré malgré une propagande très active faite dans le Bulletin officiel. Pour la majorité des émigrés, le lieu de destination est connu avec précision, mais pour de nombreux Valaisans il n'est mentionné que d'une manière approximative telle que Amérique (4,4 %) ou même est demeuré inconnu (5 %). La Figure 6 montre avec netteté que les émigrants valaisans se sont rendus en grande partie en Amérique du Sud (75 %). Ce rapport ne s'élève qu'à 68 % dans le Bas-Valais au bénéfice de l'Amérique du Nord (15 %) et de l'Afrique (9 %) alors que les émigrants partis dans ces continents ne représentent que les 6 % et les 2 % pour le Valais central et les 11 % et le 0 % pour le Haut-Valais. Le Valais a suivi la tendance inverse de la Confédération. En comparant les lieux de destination choisis par les émigrés entre 1868 et 1879, il ressort nettement que les Valaisans se dirigent en grande majorité vers l'Amérique du Sud tandis que les émigrants des autres cantons partent pour la plupart en Amérique du Nord (Tableau VIII).

La majorité des émigrants partis pour l'Amérique du Nord viennent des districts de Conches et surtout d'Entremont (Tableau III) où près de la moitié des émigrants se rendent dans ce continent (Tableau IX). Si on considère ce dernier district (Figure 5_{11}), il devient caractéristique que l'émigration non seulement s'est faite par vagues mais que ces dernières sont étroitement liées au lieu de destination. Quatre vagues distinctes marquent l'émigration de ce district. En 1849-1850, les gens partent presque exclusivement en Amérique du Nord; entre 1856 et 1862, plus de 75 % des émigrants vont en Amérique du Sud. Pendant la phase suivante (1867-1869), ils se rendent à nouveau en Amérique du Nord (70 %) et entre 1872 et 1875, 70 % environ des émigrants quittent le Valais pour l'Amérique du Sud. En voyant le rapport nombre

d'émigrants en Amérique du Sud / nombre d'émigrants en Amérique du Nord s'inverser en passant de 1867-1869 à 1872-1875, il est légitime de séparer ces deux périodes d'après les lieux de destination. Pour d'autres districts tels que ceux de Rarogne, Loèche, Hérens, Conthey, ces vagues sont moins nettes et plus aléatoires compte tenu de la régularité des lieux de destination. Dans le but d'éliminer ces ambiguïtés concernant les vagues d'émigration, il est nécessaire d'étudier les phases en considérant séparément l'émigration par lieu de destination.

L'émigration via l'Afrique s'est faite en deux phases : une très grande phase (1849-1855) représentant 91 % de cette émigration et une petite vague (1869-1872) ne représentant que 6 % de l'émigration où seuls les districts de Monthey et de Martigny participent (Tableau IV).

L'émigration en Amérique du Nord s'est surtout déroulée entre 1849 et 1852 (30 %); cette première vague est suivie d'une émigration régulière mais faible jusqu'en 1866 environ; enfin une phase très forte a lieu pendant les dix années suivantes (50 %) (Tableau III). Si on considère chaque district, les districts de Conches et de Martigny ont une seule vague bien marquée située au début de la période étudiée, respectivement en 1850 et 1852-1856. Les districts de Viège, de Brigue et de Sierre ont aussi une seule vague d'émigration en Amérique du Nord, mais cette vague est placée entre 1868 et 1874. Seul le district d'Entremont participe aux deux vagues d'émigration (Figure 5).

Quant à l'émigration valaisanne en Amérique du Sud, elle semble avoir été régulière tout au long des trente ans. Mais de grandes variations distinguent les différents districts. Ceux-ci, en effet, ont eu une, deux ou trois grandes vagues de départs (Tableau X).

On peut noter pour finir le parallélisme qu'il y a entre l'émigration en direction de destinations inconnues et le courant vers l'Amérique du Sud. Ceci est frappant dans la plupart des districts notamment dans celui de Martigny (Figure 7a). On peut donc affirmer sans beaucoup se tromper que les émigrants à des-

tination inconnue se sont rendus en Amérique du Sud. Une réserve est à faire pour les émigrants - groupés sous la destination "Amérique" - du district de Brigue; ils sont probablement allés en Amérique du Nord (Figure 7 b).

2. Statut de l'émigré

La répartition des départs selon les districts et les lieux d'accueil étant connue, il reste à traiter les caractéristiques démographiques des émigrés.

Pour des raisons déjà évoquées, deux districts seulement ont été étudiés. Parmi les critères qui ont déterminé leur choix, il faut relever l'abondance des renseignements et l'allure générale de l'émigration qui reflète dans les districts choisis celle de la région à laquelle ils appartiennent (Valais central et Bas-Valais) (Figure 4). Un troisième critère, lié au lieu de destination, a orienté le choix sur un district dont les émigrants sont allés en Amérique du Sud et en Amérique du Nord dans des proportions égales. Quant à la situation géographique qui fournit également une base de comparaison, un des districts possède une région montagneuse et une autre en plaine. Il est bien entendu que ces critères sont subjectifs, mais ils aident à mieux connaître l'émigration dans deux districts à caractéristiques différentes : celui d'Entremont pour le Bas-Valais dont près de la moitié des émigrants se sont dirigés vers l'Amérique du Nord et celui de Sierre pour le Valais central, district formé d'une longue vallée dans les montagnes mais ayant un débouché dans la plaine (Carte 2).

L'état civil des émigrés ne figure presque jamais à quelques exceptions près. Il est pourtant facile de distinguer les personnes mariées des célibataires. L'enregistrement d'une famille quittant le Valais est faite d'une manière globale, les inscriptions du père, de la mère et des enfants étant groupées dans le Registre des émigrés. Les personnes non in-

corporées à une famille ne sont cependant pas toutes des célibataires. En effet, des recoupements et des annotations relevées dans le Registre des émigrés invitent, dans quelques cas, à penser que l'émigrant isolé est allé rejoindre un époux ou une épouse ou encore des enfants déjà installés outre-mer.

Pour le district de Sierre, la pyramide des âges porte sur 252 individus. 46 n'ont pu être intégrés, leur date de naissance n'étant pas connue. Il s'agit de 21 femmes dont 14 mariées et 7 célibataires, de 19 hommes dont 10 mariés et 9 célibataires et de 6 enfants dont le sexe est inconnu. (Figure 8)

En ce qui concerne le district d'Entremont, 605 personnes sont enregistrées. La date de naissance de 81 personnes n'est pas connue. Ces personnes se répartissent de la manière suivante : 49 femmes dont 38 mariées et 11 célibataires et 32 hommes dont 13 mariés et 19 célibataires.(Figure 9)

Les pyramides des âges du district de Sierre et d'Entremont présentent, dans leur ensemble, les mêmes structures. Un nombre d'enfants relativement restreint et des classes d'âge de 20 à 34 ans fortement gonflées chez les hommes ne correspondent pas tout à fait au schéma classique de la pyramide des âges.

L'allure de ces pyramides permet d'envisager une interprétation favorable dans une perspective d'émigration. En effet, les enfants qui ne présentent pas une large base ne chargeront pas les parents pendant les premiers mois de l'installation, moments décisifs de l'émigration dont le succès dépend, en partie, du nombre de "bras" disponibles pour le travail. Le renforcement de l'effectif d'adultes de 20 à 34 ans, surtout pour le district de Sierre, représente un grand avantage, car ces hommes en pleine force de l'âge sont immédiatement productifs.

Les deux districts sont marqués par une prédominance masculine qui caractérise les classes d'âge de 20 à 44 ans. En fait, il y

a eu 179 hommes et 113 femmes pour le district de Sierre, 406 hommes et 280 femmes pour celui d'Entremont (Tableaux XI-XII La majorité des émigrés sont partis en famille. Avec 211 personnes sur 298 pour Sierre et 524 sur 686 pour Entremont (Tableaux XI-XIV), cette proportion s'élève respectivement à 70 % et 76 % dés émigrés pour chacun des districts. (pour les lie famille appa

Des familles incomplètes où seul le père ou la mère est présent (veuvage) emmènent rarement de nombreux enfants, surtout en bas âge. Dans la plupart des cas, ils ne sont accompagnés que de 1, 2 ou 3 enfants d'âge mûr. Il est probable que ces derniers ne représentent pas l'effectif complet de la famille. On peut supposer que ce sont ces enfants adultes qui ont décidé de partir et qu'ils ont entraîné leur père ou leur mère. Comme une partie des enfants serait demeurée en Valais et qu'en outre dans 10 % des cas le Registre des émigrés indique "parti avec de nombreux enfants" sans préciser davantage, il est impossible de calculer la moyenne d'enfants par famille. En raison de cette remarque, les pyramides donnent une idée quelque peu sous-estimée de l'émigration des enfants. Quant aux célibataires ne partant pas avec leur père et leur mère, bon nombre d'entre eux sont frère ou soeur, oncle ou tante.

D'après l'étude des districts de Sierre et d'Entremont, l'émigration valaisanne s'est donc faite surtout en famille. Une comparaison entre l'émigration en Amérique du Sud et l'émigration en Amérique du Nord dans le cadre du district d'Entremont n'a montré aucune différence, les célibataires s'étant rendus indifféremment dans les deux régions.

L'étude des professions des émigrés renseigne sur la qualité de l'émigration. En outre, elle permet de se rendre compte que les exigences des agents d'émigration demandant surtout des agriculteurs ont été satisfaites (Tableau XV).

L'échantillonnage porte à nouveau sur les districts de Sierre et d'Entremont. Le mode de répartition des professions est basé sur celui de l'Ecole des Annales et seuls les hommes âgés de 18 ans

et plus sont concernés. Les femmes célibataires - s'occupant essentiellement d'agriculture - et les femmes mariées - ayant la profession de leur mari - ne sont pas prises en considération.

Dans les districts de Sierre et d'Entremont, les professions sont connues respectivement dans 98 % et 72 % des cas. Les personnes occupées dans le secteur primaire représentent environ 80 % des émigrés. Celles qui sont désignées sous les termes de journaliers, domestiques et garçons (Liddes) sont classées dans la même catégorie puisqu'elles sont considérées comme des aides aux travaux des champs.

Le secteur secondaire fournit 18 % des émigrés dans le district de Sierre et 14 % dans celui d'Entremont. La différence pourrait être attribuée à la situation en plaine de la localité de Sierre, chef-lieu du district. Or, cette localité ne contribue pas davantage que l'ensemble du district à l'apport d'émigrés appartenant au secteur secondaire. Une telle influence de la cité sur la répartition des professions ne se rencontre en fait que dans le district de Sion. 30 % des émigrés de la capitale valaisanne appartiennent au secteur secondaire et 14 % sont du secteur tertiaire alors que dans le reste du district, les émigrés appartenant à ces deux secteurs ne représentent que 16 % (Tableau XVI). Dans les districts de Sierre et d'Entremont, le secteur tertiaire a fourni un pourcentage insignifiant d'émigrés.

Si on ne considère pas le cas particulier de la ville de Sion, le départ massif d'agriculteurs traduit la structure économique et sociale du Valais, canton essentiellement rural.

Avant d'étudier le phénomène migratoire proprement dit, il est utile de jeter un bref regard sur la situation politique et économique du canton du Valais entre 1850 et 1880. Ce bilan ne peut qu'apporter une lumière plus concrète à l'émigration qui a marqué cette époque.

CHAPITRE III : SITUATION POLITIQUE DU VALAIS ENTRE 1850 ET 1880

Le Valais des années 1850 vit sa période radicale. Ce régime, établi en 1848 à la suite de la guerre du Sonderbund, entretient de vives tensions avec l'opposition conservatrice dont quelques membres prennent le chemin de l'exil. Au sortir de ces années de troubles, la situation financière du canton est précaire. Cependant le gouvernement a la difficile charge de verser à la Confédération la contribution du Valais aux frais de la guerre. En 1848, en vue d'assainir les finances cantonales, il décrète la sécularisation des biens du clergé et procède à leur vente. Ces mesures, bien insuffisantes pour remplir les caisses de l'Etat, soulèvent cependant une forte opposition populaire. Leur anticléricalisme ainsi que l'expulsion des Jésuites, confirmée par la Constitution fédérale de 1848, travaillent à l'encontre des radicaux. Les élections de 1857 au Grand Conseil sont marquées par le retour des conservateurs qui aujourd'hui encore se maintiennent au pouvoir.

De 1857 à 1880, le Valais vit dans son ensemble une grande stabilité politique. Les rapports avec l'Eglise se régularisent, le Conseil d'Etat abolit la sécularisation des biens en 1859. Cette période de calme est favorable aux tentatives de développement économique du canton.

CHAPITRE IV : SITUATION ECONOMIQUE DU VALAIS ENTRE 1850 ET 1880

Vers 1850, le Valais est un pays replié sur lui-même, isolé géographiquement de ses voisins suisses et étrangers par les chaînes alpines qui l'entourent. Ces montagnes ne sont cependant pas hermétiques, des cols relient le canton à la Suisse allémanique, à la France et à l'Italie. Mais on ne peut les franchir que quelques mois par an. Seul le défilé de St-Maurice met en communication d'une manière permanente la plaine du Rhône avec le bassin lémanique. Cet isolement caractérise également les différentes vallées qui divisent le canton. Ces régions montagneuses ne peuvent communiquer entre elles et ne sont reliées à la plaine que par quelques sentiers. Entre 1850 et 1880, de grands travaux sont effectués pour tenter de rompre ce cloisonnement. Des routes et des voies ferrées sont construites. Le chemin de fer arrive à Brigue en 1878. Les influences étrangères pénètrent, bien timidement dans le pays, mais ne sauraient en quelques années changer une mentalité formée par des siècles de vie autarcique.

En effet, la configuration géographique a contraint le canton à produire lui-même tout ce dont il a besoin. Le paysan, élément de base de son économie, est à la fois agriculteur, artisan et commerçant. Il fabrique son pain, entretient son logement et son étable, confectionne les instruments aratoires. Il s'adresse à l'homme de métier lorsqu'il ne peut y suppléer par lui-même. C'est ainsi qu'il demande l'aide du forgeron ou du cloutier. Il s'acquitte le plus souvent en nature, disposant de peu d'argent qu'il se procure en vendant des céréales, du bétail, du beurre ou du fromage. La demande de produits agricoles, limitée aux quatre ou cinq centres les plus importants de la plaine, est très faible d'autant plus que la majorité des artisans et toutes les personnes du secteur tertiaire possèdent un peu de campagne. Ces centres-villes, parfois moins peuplés que certains villages de la montagne (Sierre a 1285 habitants et Orsières en a 2404 en 1870), ne sont que de gros bourgs ruraux. Mais alors que chaque village forme une entité économique comportant les fonctions principales indispensables à la communauté paysanne, les villes, Sion

en particulier, situées au confluent des vallées, rassemblent les institutions supérieures liées au gouvernement, les professions libérales, le commerce d'articles spéciaux nécessaires à l'agriculteur et organisent les foires les plus importantes où le paysan vient vendre ses produits.

L'agriculture est la principale et presque unique ressource du Valais qui est un des cantons les plus agricoles de la Confédération (Tableau XVII). Le paysan travaille la terre avec les instruments rudimentaires qu'utilisaient ses ancêtres. S'il habite en plaine, il conduit son troupeau à l'alpage tandis que le montagnard descend travailler la vigne sur les premiers contreforts de la vallée du Rhône. Les terres lui appartenant, déjà réduites par les partages successoraux, sont dispersées sur une très grande échelle. Les déplacements de population, l'emploi de méthodes ancestrales et l'éparpillement des minuscules parcelles aboutissent à un grand "gaspillage de force et de temps" maintenant le taux de productivité à un niveau très faible.

Parallèlement à cette tendance traditionnelle, une mutation de la production agricole se manifeste dès les années 1860. Ce changement est lié à l'apparition du chemin de fer en Valais. La révolution des transports maritimes et terrestres permet l'importation de céréales à meilleur marché. Les produits indigènes n'étant plus concurrentiels, certains paysans orientent différemment leur production. En plaine, l'agriculture donne une part de plus en plus grande aux cultures des fruits et surtout de la vigne tandis que le paysan de montagne remplace les céréales par des fourrages et s'adonne spécialement à l'élevage. L'arrivée de céréales étrangères met donc en danger l'autarcie alimentaire du Valais et provoque un déséquilibre de la balance commerciale du canton de telle manière que le gouvernement s'inquiète de cette situation : "Nous sommes en effet tributaires de l'étranger, non seulement pour tous les produits industriels, mais, ce qui est plus fâcheux encore, même pour les produits agricoles, tels que les grains, cette denrée de première nécessité" (11). Certes "Les céréales ont été remplacées par des cultures plus avantageuses,... mais nous croyons que le produit de ces cultures ne ramène pas en Valais la quantité de numéraire qui en sort pour l'achat des

farines" (12).

Afin de lutter contre les maux résultant de cette situation et de répondre à la demande d'une population en croissance, le gouvernement prend de nombreuses mesures pour augmenter les surfaces cultivées et la productivité agricole. Il entreprend dès 1860 l'endiguement du Rhône et l'assèchement de la plaine, travaux longs et coûteux. Toujours dans cette optique, l'Etat encourage la participation à des concours ou à des expositions sur le plan suisse ou international. Il cherche à diffuser le plus largement possible des traités d'agriculture et appuie financièrement la création d'associations agricoles. C'est ainsi que se créent les sociétés d'agriculture de Sion en 1868, de Sierre en 1872, de Martigny-Ville en 1875, de Chamoson en 1877. Ces associations se regroupent en 1878 sous le nom de "Fédération d'agriculture". Elles jouent un rôle important dans l'amélioration de l'agriculture.

Cependant les résultats de ces efforts ne seront sensibles qu'un quart de siècle plus tard, car le paysan est méfiant face aux innovations. Il ne peut croire qu'un enseignement théorique soit plus efficace que la tradition.

La mentalité de l'époque, hostile à toute amélioration, est encore plus réticente face à la grande "nouveauté" que représente l'industrie. "La participation modeste de l'industrie à l'exposition universelle de Paris, puis à celle de Berne marque le manque d'intérêt de la population pour des expositions de ce genre; elle ne sait profiter de ces expériences pour s'éclairer sur les perfectionnements introduits dans les diverses fabrications" (13). Les pionniers de l'industrie sont le plus souvent des étrangers qui rencontrent peu de compréhension dans le pays. Il arrive fréquemment qu'après quelques mois ou quelques années dans les meilleurs cas, ils soient contraints de fermer les portes de leur entreprise. L'évolution de ce secteur comme celle du secteur tertiaire est très lente. Il est probable que l'avènement du chemin de fer a contribué dans une large mesure au développement industriel. Avec des moyens financiers venant de l'extérieur, il a fallu une vingtaine d'années pour que la voie ferrée joigne Le Bouveret à Brigue en 1878. Elle a accéléré le désenclavement du

Valais, ouvert le pays aux échanges et à l'industrie, contribué à développer le tourisme, cette "industrie" si importante qui permet d'équilibrer quelque peu la balance des paiements de l'Etat.

C'est encore le rail qui permet "de combattre le fléau de la disette" (14). En effet, le Valais de 1850-1880 est encore, comme les sociétés d'Ancien Régime, à la merci des conditions météorologiques. Lorsque le mauvais temps se répète plusieurs années de suite, la catastrophe est imminente. Le canton connaît des périodes de gelée, de sécheresse auxquelles succèdent de fortes pluies qui provoquent des inondations dans toute la plaine malgré les travaux d'endiguement du Rhône. Quant aux vallées de montagne, les crues subites des torrents causent de gros dégâts. C'est le cas des années 1860, 1866 à 1868 et surtout 1870 à 1876.

Le chemin de fer, en favorisant la diversification des ressources du Valais et en facilitant son approvisionnement, a donc joué un rôle de première importance dans une société agricole pauvre, disposant, grâce à un travail rude, juste de quoi se nourrir. La période 1850-1880 est caractérisée par de nombreux efforts dans le domaine économique, mais les résultats ne se feront sentir qu'à l'aube du XXe siècle.

CHAPITRE V : CAUSES DE L'EMIGRATION

Les causes qui ont favorisé l'émigration sont multiples. Le jeu de ces différentes motivations a créé une atmosphère générale favorable aux départs. La propagande des agents d'émigration, la pauvreté ont poussé, bien davantage que des causes politiques ou religieuses, les Valaisans à quitter leur terre.

1. Causes principales

Le paysan valaisan arrive tout juste à tirer de son petit lopin de terre la nourriture nécessaire à sa famille pendant les bonnes années. Mais si les conditions atmosphériques se détériorent , l'économie de subsistance qu'il pratique est menacée et pour un certain nombre d'entre eux commence "un exil imposé par la plus cruelle des nécessités : la faim" (15).

En comparant le profil de l'émigration que connaît le canton du Valais avec l'évolution du prix du seigle et de la pomme de terre, denrées alimentaires de première nécessité, pendant la même période, on ne peut nier une influence de l'état des récoltes sur les départs. En effet, les départs élevés de 1856-1857, 1868-1869 et de 1872-1876 suivent les périodes de renchérissement de 1851-1855, 1865-1867 et de 1871-1874 (Figure 10). En outre, le préfet de Sion, en 1883, pense que l'une des causes de départ depuis plusieurs années est "le refroidissement assez sensible et le caractère pluvieux de la température" (16). Les prix élevés de 1860 et 1869, années de graves inondations, correspondent à un nombre de départs bien au-dessus de la moyenne (Figure 3). Cependant certaines vagues d'émigration ne semblent pas être en rapport avec l'évolution des prix des denrées. Les accidents conjoncturels se produisant pendant une ou plusieurs années exercent donc une influence déterminante à certaines périodes mais ne rythment pas seuls le flux des départs. D'autres facteurs interviennent, notamment les conditions de travail très rudes du paysan de

la montagne.

Les montagnards réussissent pendant les bonnes années à vendre un petit surplus aux marchés de la plaine mais au prix de quel labeur ! "Eux qui [avaient été] sont forcés d'apporter la terre dans des paniers pour remplacer celle que les avalanches et les eaux leur [faisaient] font perdre; eux qui passaient six mois si ce n'est davantage dans leurs chalets parce que les neiges ne leur permettaient pas de sortir, obstruant le chemin" (17).

La situation du paysan de la plaine semble plus favorable; mais si le sol est facile à travailler, il est constamment à la merci des crues dévastatrices du Rhône. Les grands travaux d'endiguement du Rhône et d'assèchement de la plaine commencent seulement en 1860 et ils n'avancent que très lentement. En 1868, un député au Grand Conseil ne manque pas d'exprimer "La tristesse et honte ressenties à la vue de l'immense plaine qui s'étend de Riddes à Martigny, inculte et couverte de broussailles et de roseaux le long de la grande route et du chemin de fer. Il ne comprend pas que l'on puisse alléguer que ces terres en friche et ces marécages soient des digues naturelles et utiles à l'agriculture" (18).

Il faut tenir compte que la plupart de ces terrains appartiennent aux communes et on remarque une nette réticence de la part de ces dernières à mettre en vente une partie des biens bourgeoisiaux (19). Encore en 1883, le préfet de Martigny demande "une répartition plus grande en toute propriété ou en jouissance à long terme de nombreux biens bourgeoisiaux qui ne produisent presque rien actuellement et qui ne demandent que des bras pour être cultivés" (20). Des entraves d'ordre politique compliquent la tâche technique des ingénieurs, déjà très difficile. En effet, "les infiltrations des eaux du Rhône, conséquence inévitable de l'élévation du niveau du fleuve par le diguement.... reconnu nécessaire et utile" (21) provoquent la dépréciation des terres qui bordent le fleuve près de Bramois et de Sion. Le préfet du district considère que ces infiltrations sont une des causes principales de l'émigration pour les régions concernées.

En outre, le paysan de la plaine participe activement au finan-

cement des travaux d'endiguement. Le Conseil d'Etat, les préfets de Sion et de Sierre (22) pensent que les lourdes charges municipales des populations de la plaine représentent une des causes des départs.

L'agriculture rudimentaire que pratique le paysan de la plaine comme celui de la montagne ignore souvent la sélection et les engrais. Les instruments de travail peu efficaces mobilisent une main-d'oeuvre nombreuse. Pour compenser les faibles rendements, le paysan devrait disposer de grandes étendues cultivables. La réalité est différente, car le régime successoral d'une grande partie du Valais pratique la division des biens, usage qui entraîne un morcellement indéfini de la propriété. Par conséquent, "l'émigration devient naturellement une nécessité pour les populations qui s'accumulent sur leurs parcelles sans parvenir à augmenter les profits de leurs cultures et qui de la sorte se trouvent dans des conditions économiques de plus en plus difficiles" (23). Un sol ingrat, une agriculture à faible rendement, des propriétés minuscules déterminent le rôle important qu'a joué la pauvreté dans l'émigration.

D'autre part, le Valais souffre peut-être d'une surpopulation relative, masquée pendant plusieurs siècles par l'exutoire que représentait le service étranger. Ce dernier a été aboli par l'arrêté du 2.7.1849 (24). Le préfet de St-Maurice comme un député du Grand Conseil (25) est convaincu que "si la confédération nous avait laissé nos capitulations militaires, elle pourrait se dispenser de verser dans d'autres pays le trop-plein de sa population" (26). Cette opinion se trouve confirmée par A. Peyret, représentant du gouvernement argentin qui a publié un rapport sur les colonies de son pays. Il a eu l'occasion de rencontrer de nombreux Valaisans établis en Argentine et il dit en parlant d'eux : "Non seulement ils étaient chasseurs, mais un grand nombre d'entre eux avaient été soldats. Ils avaient servi leur patrie où ils le sont tous d'après la loi, en Italie, à Rome, à Naples, en Sicile pendant les guerres civiles et les révolutions de 1848" (27).

L'émigration se poursuit bien que des possibilités d'emploi sont suscitées par la construction du chemin de fer et surtout par les travaux d'endiguement du Rhône qui libèrent du terrain pour l'agriculture. La Gazette du Valais estime même cette entreprise "impossible sans le concours des étrangers. En effet, lorsqu'en France, les terrains marécageux dans tout l'empire ne représentent que 165.000 hectares, c'est-à-dire 1 hectare par 200 habitants, cette proportion pour le Valais est dans la plaine de plus de 2 hectares pour 1 habitant sans parler des autres terrains incultes" (28).

Et bien que des verriers s'expatrient de 1868 à 1872 lors de grandes difficultés rencontrées dans les usines de Monthey, les industries qui se créent entre 1850 et 1880 nécessitent de la main-d'oeuvre. A ce sujet, la discussion de la nouvelle loi des finances au Grand Conseil provoque une dissension parmi les députés sur l'imposition des "ouvriers-artisans". On apprend ainsi que les 3/4 des personnes appartenant à cette catégorie sont des étrangers, en majorité des Italiens. On ignore le nom exact des métiers rattachés à ce groupe. Une remarque indique cependant que les commis de magasins et le personnel hôtelier sont compris dans cette catégorie (29). Par conséquent, non seulement le développement de l'industrie mais aussi celui du tourisme offre des emplois.

Le Valais se trouve donc dans une situation paradoxale : sa population émigre alors qu'il a besoin d'une main-d'oeuvre étrangère pour développer son économie. Le paupérisme à lui seul n'explique donc pas tous les départs, d'autres motifs les favorisent et spécialement la propagande des agents d'émigration.

Le recensement de 1900 révèle que 40 % des exploitations ont moins de 1 hectare et 51 % de 1 à 5 hectares. Ces surfaces sont probablement encore inférieures entre 1850 et 1880. Dès lors comment résister aux offres des agents d'émigration, par exemple à celle de Maurice Robatel qui affirme que "chaque famille ou association de 4 à 5 personnes adultes reçoit à son arrivée à St-Charles (Argentine) un lot de 33,5 hectares de terre laboura-

ble" (30). Les agents insistent également sur la qualité du sol qui est "d'une fertilité qu'on peut appeler fabuleuse sans qu'on ait besoin de commencer par le défricher" (31). Ces offres enthousiasment de nombreux Valaisans. Aux familles indigentes qui grossissent les rangs des émigrants surtout pendant les premières années de l'émigration (1850-1860) se joignent de nombreuses familles possédant "quelques avoirs" (32) selon l'appréciation du préfet de Conthey. D'ailleurs le préfet de Viège surenchérit en déplorant que "seule la classe moyenne du peuple émigre" (32).

La possibilité de devenir grand propriétaire et de faire une fortune rapide par un travail moins pénible qu'en Valais est souvent confirmée par les lettres de personnes déjà installées outre-mer. Elles invitent leurs parents ou amis restés en Europe à les rejoindre comme le témoigne l'extrait suivant : "J'ai trois beaux-frères qui sont déjà en Amérique depuis un an, et qui m'écrivent chacun de la manière la plus pressante d'aller les rejoindre" (34). Dans de nombreux cas, un émigré revient lui-même chercher le reste de la famille en Europe. D"autre part, le retour en Valais de personnes ayant réussi provoque de nouveaux départs. A Savièse par exemple, 50 jeunes gens partent en 1883, "vraisemblablement engoués par la rentrée d'une famille savièsanne venant d'Amérique où elle s'était acquise une fortune très remarquée" (35). Ce cas, bien que postérieur à la période étudiée, illustre un état de fait commun aux années 1850-1880.

L'Etat est tout à fait conscient que le développement de l'émigration est dû en grande partie aux rapports favorables des colons valaisans établis outre-mer (36). Lorsque lui-même intervient pour les détourner de leurs projets comme en 1875, en invoquant la misère à laquelle ils vont s'exposer au Brésil - ces informations lui sont fournies par le Consul suisse à Rio - il se heurte à une détermination absolue : "Nous y allons et si nous ne sommes pas bien, nous reviendrons" (37).

2. Causes secondaires

Parmi les causes touchant probablement un nombre restreint de

personnes, il faut signaler l'inconduite. En effet, la situation économique du canton n'est pas responsable de la gêne dans laquelle se trouvent quelques émigrants. Leur indigence résulterait plutôt de certaines tendances de leur caractère, notamment "à l'ivrognerie, vice qui fait perdre le goût du travail, et qui peu à peu conduit les individus dans la pauvreté" (38). Dans ces circonstances, l'attrait d'une vie facile est encore plus fort. La situation paraît si grave dans le district de Monthey qu'en 1883, le préfet suggère dans son rapport que les autorités cantonales recherchent d'abord les moyens nécessaires pour faire diminuer les excès de boissons et qu'elles s'occupent ensuite des procédés susceptibles de réduire l'émigration.

A diverses reprises, certains députés demandent la publication du nom des émigrants (39) afin que leurs créanciers "obtiennent des garanties sur les avoirs de ceux qui veulent émigrer" (40). Cette insistance laisse penser que certains Valaisans devaient considérer l'émigration comme une échappatoire aux créanciers.

D'autre part, dans sa séance de printemps de 1868, le Grand Conseil s'élève avec force contre "de nombreux et déplorables abus commis par les chambres pupillaires, relativement à la vente de biens de mineurs et d'interdits; ... on voit des curateurs favoriser le départ de leurs pupilles, les accompagner jusqu'au port et garder leurs biens" (41). Probablement que "la plus sévère surveillance" (41) demandée par les députés a porté ses fruits étant donné que le Grand Conseil ne se plaindra plus à ce sujet.

Tous les émigrants ne quittent donc pas le Valais de leur propre gré. Certaines personnes ont même intérêt à favoriser les départs. Elles agissent en vue de se procurer des avantages financiers ou de se libérer d'une obligation désagréable, en particulier en abandonnant des simples d'esprit dont elles ont la charge (42). Il est difficile de savoir si des municipalités pratiquent au niveau de la commune cette émigration de débarras et voient dans l'émigration un moyen de se défaire de leurs assistés ou encore si elles paient le voyage à des miséreux ou à des idiots, usage en pratique dans les cantons de Fribourg et d'Argovie. On ne peut

généraliser à partir de l'exemple isolé de la commune d'Ardon qui, en 1855 et 1856, donne un subside de fr 30.- à ses émigrants (43). En ce qui concerne la municipalité d'Ayer, en 1874, le président et le juge communal accompagnent jusqu'au Havre un "scandaleux voyou" dont il faut se "débarrasser au plus vite" (44). A nouveau, le manque de document ne permet pas de tirer une conclusion générale à partir d'un seul cas retrouvé. On ignore également si le Grand Conseil partage l'avis du préfet de Viège qui propose, à l'instar d'autres pays européens, la création d'une colonie suisse dans les territoires d'outre-mer pour y transférer "les forçats incorrigibles que les bâtiments de correction cantonaux doivent nourrir en masse" (45). Parmi les nombreux recours en grâce adressés au Grand Conseil de 1850 à 1880, quinze condamnés demandent la commutation de leur peine en un bannissement perpétuel ou temporaire outre-mer. Dans huit cas, la demande est accordée à condition que le Département de Justice et Police veille à ce que le départ ait réellement lieu. Au vu du nombre restreint de cas, on ne peut conclure sur des généralités.

Les départs provoqués par des causes politiques sont aussi difficiles à cerner et probablement peu nombreux, un seul cas étant connu avec certitude. Le Valais ne connaît pas de grands troubles politiques à l'exception des années 1850. C'est précisément pendant cette période qu'une famille de Bagnes, les Deléglise, émigre aux USA, car ils avaient participé à la guerre du Sonderbund dans les rangs des conservateurs. Leur situation n'est donc guère enviable sous le nouveau régime (46).

La victoire des radicaux, non seulement sur le plan cantonal mais aussi au niveau fédéral avec l'élaboration de la Constitution, entraîne des conséquences immédiates pour quelques Valaisans. Le séjour sur le territoire suisse est désormais interdit aux Jésuites. C'est la raison pour laquelle Joseph Roduit de Prarrayer (Bagnes) se voit obligé de quitter Fribourg où il termine ses études. Il part pour la Louisiane où il achève sa formation. (47). Le cas de ce jésuite n'est probablement pas unique.

Si des religieux quittent leur pays pour des motifs politiques,

d'autres partent dans un but d'évangélisation. Ainsi l'Abbaye de St-Maurice envoie, en 1855, des chanoines et des soeurs en Afrique du Nord (48). En outre, parmi les émigrés du district de Sierre (Tableau XV), on compte un missionnaire. A ce propos, il est étonnant qu'un prêtre seulement ait accompagné les convois d'émigrants alors que la population valaisanne est profondément pratiquante. Les archives épiscopales n'ont donné à ce sujet aucun renseignement supplémentaire.

Enfin la Gazette du Valais se demande si l'émigration n'est pas la conséquence d'un statu quo déplorable de l'organisation sociale du canton (49). Par cette remarque, le journal, pourtant gouvernemental, attaque le système de l'aménagement et de la transmission de la propriété.

En conclusion, diverses circonstances ont donc incité les Valaisans à émigrer. Des motifs à caractère très personnel ont pu être déterminants pour certains individus. Par exemple pour quelques émigrés, c'est la situation politique ou religieuse qui les a contraints à s'expatrier tandis que pour d'autres des influences, parfois indépendantes de leur volonté, ont favorisé leur départ. Mais les indices d'ordre économique semblent les plus décisifs pour l'ensemble de la population. A la pauvreté s'ajoute l'attrait d'une vie facile et l'appât de gains rapides. Ces désirs sont particulièrement encouragés par les personnes déjà fixées à l'étranger qui appellent à elles parents ou amis et par la propagande des agences.

CHAPITRE VI : AGENCES D'EMIGRATION

Il arrive que des citoyens suisses, après avoir séjourné pendant un certain temps outre-mer, rentrent au pays pour une visite. Au moment de quitter à nouveau leur canton, ils profitent de l'expérience acquise lors des précédents voyages pour servir de guide à des compatriotes qui veulent émigrer. Ainsi Laurent Bodenmann part pour l'Argentine en 1857, rentre au pays à diverses reprises et accompagne "plusieurs convois jusqu'à Santa-Fé" (50) notamment en 1858 et en 1863. Mais l'émigration a surtout été organisée par des agences.

On peut comparer l'agence d'émigration à une sorte de bureau de voyage qui s'occupe, pour un prix forfétaire, du tranport des émigrés de leur pays jusqu'au port d'accueil outre-mer et parfois même de leur installation à l'intérieur des terres.

Ces deux types d'agence sont représentés en Valais. Les maisons Beck & Herzog de Bâle et Barbe du Havre concluent des contrats de colonisation et de transport. D'autres maisons, plus nombreuses, ne s'occupent que du transport. La plupart d'entre elles (Steinmann-Drevet, Zwilchenbart, Stoessel et Rommel) sont également d'origine bâloise. La maison Brown du Havre fait cependant exception.

1. Développement des agences

Les premières maisons suisses sont créées au début des années 1830. Mais leur véritable expansion n'a lieu que vers 1848-1851. C'est à cette époque que sont constituées les agences Steinmann-Drevet, Beck & Herzog et Zwilchenbart. D'autres se fondent vers 1860, en particulier celle de Rommel. En 1850, Steinmann-Drevet et Beck & Herzog en 1855 font de la publicité en Valais par l'intermédiaire du Bulletin officiel du Valais (51). Tandis que la première maison ne joue vraisem-

blablement pas un rôle important sur le plan valaisan, la deuxième développe une grande activité qui cessera après la vague de départs de 1855-1860. L'agence Zwilchenbart - la seule qui durera jusqu'au début du XXe siècle - et l'agence Rommel sont mentionnées officiellement dans le canton pour la première fois respectivement en 1863 et 1866.

Ainsi à quelques exceptions près (les maisons Barbe et Brown du Havre), les principales entreprises d'émigration qui ont opéré en Valais se recrutent parmi les grandes maisons bâloises, les mêmes qui ont occupé une place de premier ordre sur le plan de la Confédération.

2. Organisation et activité

Toutes les agences ont leur siège central à Bâle. Elles dispo sent parfois d'un représentant général à Genève; c'est le cas pour la maison Beck & Herzog en 1855 (52). Elles essaiment dans toute la Suisse. En 1857, Beck & Herzog installe un sous agent à Martigny-Ville (Bas-Valais) en la personne de M. Woui loz, préfet, à Vex (Valais central) en la personne de M. Mich loud, président, et à Moerel (Haut-Valais) en la personne de M. Tenisch, docteur (53). Le choix des agences se porte donc sur des correspondants ayant l'habitude de traiter des affair

La tâche principale d'un sous-agent consiste à être à l'affût de toute personne qui projette de partir ou qui manifeste sim plement le désir de se rendre outre-mer. Il essaie alors de l gagner à la maison qu'il représente par les moyens les plus a léchants. Dans certains cas, le sous-agent dispose de représentants dispersés dans tout le canton. Ces derniers n'ont ce pendant pas le droit de signer les contrats (54).

Lorsqu'un groupe d'une certaine importance a décidé de partir l'agent vient chercher ces personnes sur place. Quant aux iso lés, ils doivent se rendre au domicile du représentant offici

ou à un lieu de rencontre. A partir de cet endroit, l'agent se charge du transport. Au début, les émigrants devaient pourvoir eux-mêmes à leur nourriture jusqu'au port d'embarquement et pendant leur séjour dans le port. L'agent était cependant responsable des frais qui découlaient d'une prolongation de séjour dans la ville portuaire. Plus tard, ces dépenses sont inclues dans le contrat.

Les maisons d'émigration ne possèdent pas leur propres bateaux, mais elles sont en relation avec des courtiers qui leur réservent, pour les périodes convenues, le nombre de places nécessaires. L'agent achète généralement les provisions pour le voyage en mer et les objets d'usage courant tels que la vaisselle et la literie. Lorsqu'il s'agit de convois importants, il les accompagne lui-même; dans d'autres cas, il les confie à des employés expérimentés.

Si le contrat de voyage se double d'une convention de colonisation, le représentant de l'agence doit veiller à ce que l'attribution des terres, du bétail, etc. ait réellement lieu selon les termes du contrat.

La concurrence entre les entreprises d'émigration est très âpre comme le témoigne les remerciements que la maison Beck & Herzog adresse au Conseil d'Etat pour avoir été mise dans une position de préférence vis-à-vis de ses "concurrents qui passe[ro]nt des contrats d'émigration à la frontière du canton, sans faire de dépôts et donner des garanties" (55). De son côté, l'agence Barbe s'élève à plusieurs reprises contre la "concurrence déloyale" (56) de Laurent Bodenmann "qui doit d'après ce que je crois, ne pas jouir d'aucun privilège sur les agents ayant déposé des garanties entre les mains du gouvernement" (57). Dans cette lutte, de nombreuses compagnies font faillite comme la maison Stoessel par exemple (58).

La propagande et les moyens d'embauche des agences ne sont pas exempts de critique. Parfois des émigrants arrivent à Bâle sans avoir encore signé leur contrat. La lutte pour obtenir cette clientèle s'étend jusque dans les gares et dans les

rues de la ville rhénane. Bien souvent, des porteurs de bagages, des cochers, des aubergistes dirigent les émigrants vers l'agence qui leur donne une commission. Ces entremetteurs mettent en garde la maison qui les emploie contre les agissements de la concurrence. Dans certains cas, l'émigrant se renseigne pour trouver le bureau de l'agent vers lequel il veut se rendre. Il arrive alors qu'on le conduise chez un concurrent et qu'il ne remarque la supercherie qu'après la signature du contrat (59).

Pendant longtemps, les agences ont eu la réputation d'exploiter les émigrants. Mais après 1850, les plaintes concernant des agissements illégaux ou une mauvaise exécution du contrat deviennent rares. De nombreux abus ont pu être évités grâce à l'intervention de l'Etat. Dans cette optique, le gouvernement valaisan a pris diverses mesures. Le 20.12.1856, il publie un arrêté en vue de "prémunir les citoyens du canton qui ont l'intention d'émigrer, contre les entraînements irréfléchis, et assurer l'exécution des promesses que leur font les agences d'émigration" (60). Cet arrêté interdit aux agences de travailler en Valais sans une autorisation spéciale du Département de l'Intérieur. "Cette autorisation n'est accordée que sur l'exhibition

a) de contrats en due forme conclus avec des Etats étrangers, donnant à des agences le pouvoir d'obliger ces Etats et spécifiant clairement la position qui sera faite aux émigrants;
b) d'un contrat avec les futurs colons contenant les clauses et conditions auxquelles leur transport doit s'opérer.

Les agences auront en outre à faire un dépôt de fr 10.000.- pour assurer l'exécution des engagements pris envers les émigrans, et si le nombre de celui-ci dépasse celui de cent, elles feront encore un dépôt de fr 100.- pour chaque émigrant adulte" (60). Le montant de la caution, versé à la Banque Cantonale du Valais, est rendu six mois plus tard s'il n'y a pas de réclamations justifiées de la part des émigrants pour non exécution du contrat.

En 1857, seules deux agences se sont conformées au décret et peuvent opérer en Valais : la maison Beck & Herzog de Bâle et J. Barbe du Havre.

La même année, les agences agissant au nom d'un certain Lelong font signer aux émigrants des contrats qui s'avèrent nuls. L'Etat de Corrientes (Argentine) considère la concession Lelong comme périmée. En 1863, l'Etat interdit les contrats de colonisation et n'autorise plus que les contrats de transport. A la suite de cette décision, des agences quittent le Valais. Il ne reste plus que la maison Zwilchenbart à laquelle viennent s'ajouter quelques années plus tard les agences Rommel et Stoessel. Cette dernière fait faillite et est reprise par la maison Brown.

L'intervention du gouvernement valaisan a permis d'éviter de nombreux mécontentements. En général, l'action des agences en faveur des émigrants inexpérimentés a été d'un grand soulagement bien qu'elle ait été maintes fois répréhensible.

CHAPITRE VII : CONDITIONS EXIGEES POUR LES EMIGRANTS

1. Conditions exigées par le Valais

Tout émigrant adulte doit être muni d'un passeport légalisé par les organes compétents de l'Etat. Pour obtenir ses papiers de légitimation, le Valaisan doit être en règle avec le Département militaire. Les archives cantonales possèdent encore des certificats d'exemption ou de libération de service pour quelques émigrés.

Outre ces exigences valables pour tout citoyen se rendant à l'étranger, l'Etat - suite à l'arrêté du 20.12.1856 (61) - interdit les départs aux personnes "ne possédant ni l'intelligence ni les ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins" (61). Quant aux émigrants qui partent sans avoir conclu un contrat avec une agence autorisée dans le canton, ils "doivent justifier qu'ils sont porteurs

a) de fr 1.200.- pour une famille et

b) de fr 800.- pour tout émigrant adulte sans famille" (61).

L'Etat du Valais impose donc des conditions physiques et financières à ses émigrants pour qu'ils ne soient pas exposés au rapatriement dans leur commune car "bien qu'établis dans des pays lointains, les émigrés valaisans conservent pour la plupart leurs droits de cité primitifs et leur attachement à leur patrie d'origine. De sorte que les pouvoirs publics des cantons leur doivent toujours aide et assistance selon leurs moyens" (62).

2. Conditions exigées par le pays d'accueil

De leur côté, les pays d'accueil exigent que les émigrés fournissent des garanties concernant leurs ressources pécuniaires, leur santé physique, morale et intellectuelle.

Les candidats à l'émigration pour l'Algérie ne sont admis par les autorités françaises que s'ils peuvent "produire un certificat de moralité et une déclaration du président ou du juge de leur commune qu'ils ont au moins fr 1.000.- à leur disposition" (63). En 1853, une circulaire du Conseil fédéral apporte d'autres exigences financières. Les émigrants partant pour ce pays doivent posséder

fr 2.000.- au moins par famille si celle-ci désire une concession

fr 100.- à 400.- pour un simple ouvrier agricole, suivant qu'il est marié ou célibataire (64).

Le gouvernement argentin demande également aux émigrés d'avoir quelques ressources, une attestation de bonne moralité, un certificat de bonne santé et un bulletin de vaccination. Mais surtout, ils doivent être aptes aux travaux agricoles. De telles exigences sont reprises dans les contrats des agences de colonisation et de transport.

Cependant ce sont les Etats-Unis qui prennent les mesures de contrôle les plus draconiennes. L'entrée dans le pays est interdite* à "des imbéciles, des lunatiques, des fous, des borgnes, des aveugles, des sourds ou muets, des paralytiques ou n'importe quelles personnes estropiées et celles qui ont dépassé l'âge de 60 ans, des veuves avec des enfants mineurs et des femmes sans maris qui mènent des enfants avec elles ou qui sont enceintes, de même que des enfants au-dessous de 13 ans qui ne se trouvent pas sous la protection de parents, des personnes dénuées de toutes les ressources et qui ne possèdent pas les fonds nécessaires à leur arrivée en Amérique pour se rendre dans l'intérieur du pays" (65).

Il est difficile de savoir si les émigrés remplissent réellement ces exigences. Quelques indices permettent de penser que tel n'a pas toujours été le cas. En 1873, par exemple, le Grand Conseil valaisan propose pour freiner les départs "qu'aucun Valaisan ne pourra émigrer sans être muni de ses

* dès 1870 environ

papiers de légitimation" (66). Cette exigence n'aurait donc pas toujours été remplie d'autant plus que le passeport n'est pas exigé pour passer d'un pays dans un autre; souvent le contrat de voyage remplace toute autre pièce d'identité (67). Le gouvernement des Etats-Unis adresse souvent à la Confédération et à l'Etat du Valais de nombreuses réclamations concernant toutes ces exigences. A cela s'ajoutent des cas de rapatriements de personnes ne répondant pas aux normes requises.

Si des émigrés réussissent à se soustraire aux exigences officielles, il se peut aussi que des communes donnent des certificats complaisants dans l'espoir de se débarrasser de ressortissants indésirables.

CHAPITRE VIII : EMIGRATION VERS L'AFRIQUE DU NORD

La France achève la conquête de l'Algérie vers 1848. Un de ses grands soucis est alors d'assurer sa domination par la colonisation du pays. Son appel s'adresse aux Français, mais les ressortissants d'autres nationalités ne sont pas exclus. Le but du gouvernement est de faire de l'Algérie une colonie de peuplement en remettant des lots de terre à des [illegible] colons. En 1841, le maréchal Bugeaud inaugure la création de villages composés de parcelles concédées gratuitement à chaque individu à condition de les cultiver. Le canton d'Argovie participe à la fondation de ces villages (68). Les archives de Sion ne donnent aucun renseignement concernant d'éventuels départs de Valaisans pendant cette période.

L'émigration valaisanne ne commence vraiment qu'en 1849 (Tableau IV). Elle suit le décret de l'Assemblée constituante de septembre 1848 qui décide la fondation de nouveaux villages dans le but de débarrasser Paris des opposants et des chômeurs au lendemain des journées de juin 1848. Les familles valaisannes peuvent obtenir du terrain et le passage gratuit depuis Marseille. Elles doivent cependant remplir certaines conditions financières et adresser une demande officielle au Ministère de la Guerre qui s'occupe de la colonisation de l'Algérie (69).

La campagne menée en faveur des colonies algériennes est très vive de telle sorte qu'en 1851, l'ancien cantonnier de Port-Valais peut écrire : "Me voici en Afrique depuis quinze jours, dans ce pays qu'on nous a vanté" (70).

Les départs sont particulièrement nombreux pendant le premier semestre de 1851. Bon nombre de Valaisans ne semblent pas être au courant des démarches à suivre pour obtenir des terres et le passage gratuit. Arrivés à Marseille, ils pensent que "le gouvernement français se chargera[it] de leur transport à destination et pourvoira[it] à tous leurs besoins" (71). Après une attente coûteuse dans cette ville, ils reçoivent des concessions. Quelques-uns sont dirigés dans la province de Constantine tandis que la

majorité se rend à Ameur-el-Ain$ dans la subdivision de Blidah. Ces émigrants sont pauvres. Eux qui avaient certainement songé aux terres d'outre-mer comme à une terre promise se retrouvent en Algérie dans une situation plus misérable qu'en Valais. Arrivés sur place, ils ne disposent pas de l'argent nécessaire pour se bâtir des maisons, pour commencer les cultures et pour se nourrir jusqu'à la première récolte. Le gouvernement français, ému de leur dénuement, leur distribue, par "sentiment d'humanité" (72) des secours en argent et en vivres.

Les Valaisans sont déçus du pays et ils se trouvent dans une situation très difficile. La lettre citée ci-dessus poursuit d'ailleurs ainsi : "Je n'y (Afrique) trouve pas ombre de tout ce qu'on nous en a dit... ils (mes compatriotes) n'ont pas trouvé en Afrique ce qu'ils en attendaient d'après ce qu'on leur avait écrit pour les engager à y aller". Le ton de cette missive correspond à l'impression qui se dégage de la correspondance officielle entre le canton du Valais et les autorités consulaires suisses et françaises.

Les colons ne supportent pas la "chaleur accablante et excessive" (73) du pays. Ils résistent d'autant moins qu'ils gardent les vieilles habitudes de se vêtir et de se nourrir. Dès les premiers défrichements, de nombreux cas de fièvres se manifestent "car la terre renferme des miasmes contagieux, et ceux qui l'ouvrent en la travaillant, y trouvent et y creusent presque tous leur fosse" (74). Dans la colonie d'Ameur-el-Ain, composée en grande partie de ressortissants valaisans, la situation est si grave "que sur les 294 personnes arrivées au printemps 1851, il n'en reste plus que 97 à la fin de 1851, 64 sont mortes et 133 sont retournées au pays" (75).

Le gouvernement français attribue la cause de ces résultats déplorables à l'état de pauvreté de ces émigrés. Ce sont des familles complètement indigentes qui tombent à sa charge dès le jour de leur débarquement. Il déclare ne plus vouloir accepter une telle émigration. Par conséquent, les facilités exception-

nelles accordées aux familles valaisannes arrivées au courant du printemps 1851 sont supprimées à l'avenir (76).

L'émigration vers l'Algérie diminue sensiblement de 1852 à 1855 et est insignifiante durant le reste de la période considérée. Le gouvernement valaisan n'a plus reçu de nouvelles de ses ressortissants si ce n'est en 1867 lorsque quatre familles, victimes du tremblement de terre qui a secoué Ameur-el-Ain, s'adressent aux représentants du canton en implorant des secours.(77) Ainsi l'attitude plus exigeante des autorités françaises et surtout l'état misérable des Valaisans qui rentrent dans leur canton contribuent fortement à apaiser la fièvre d'émigration pour l'Afrique du Nord. De nombreuses familles ont même vu leurs bagages séquestrés par la police vaudoise pour payer leurs droits de passage (78). Une note de la Légation de France en date du mois de juin 1851 fait état de convois d'émigrants haut-valaisans ayant l'intention de partir à fin septembre (79). Or le Haut-Valais n'a absolument pas participé à l'émigration vers l'Algérie. Il est probable que ces personnes ont changé d'avis en voyant la situation dans laquelle se sont retrouvés leurs compatriotes.

La pauvreté des ressortissants valaisans, le climat insalubre de l'Algérie sont les principales causes de l'échec de cette émigration. Mais d'après l'avis des consuls suisses à Marseille et à Alger, "l'inaptitude et le mauvais vouloir des émigrants" (80) ne seraient pas étrangers à cette déconvenue.

Parmi les documents des archives de Sion figure pour 1855 un rapport du Conseil d'administration de la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif (81). Cette compagnie fondée en 1854 par la bourgeoisie genevoise correspond à une nouvelle méthode de colonisation du gouvernement français. L'Etat accorde à des sociétés financières la concession d'immenses domaines contre l'engagement de construire des villages et d'installer des colons. Les Valaisans restent à l'écart de ce mouvement d'autant plus que l'appel de la compagnie s'adresse surtout aux cantons de Vaud, de Berne et des Grisons. Dans le cadre

de cette nouvelle politique du gouvernement français, il faut relever la concession d'environ 500 hectares reçues par l'Abbaye de St-Maurice en 1855. Cependant une année plus tard, les religieux rentrent en Valais. L'insalubrité du climat les contraint à renoncer à l'entreprise.

CHAPITRE IX : EMIGRATION VERS L'AMERIQUE DU NORD

1. Introduction

Au plus fort de la vague d'émigration vers l'Algérie, c'est-à-dire pendant les années 1849-1852, Entremont est le seul district qui fait exception au mouvement général du Bas-Valais étant donné que ses émigrants se dirigent non pas vers l'Afrique mais vers l'Amérique du Nord. Pour le Valais, cette émigration représente un faible pourcentage de l'ensemble des départs et le district d'Entremont fournit à lui seul 40 % du contingent (Tableau III).

Les documents officiels donnent essentiellement des informations quantitatives. Les rares renseignements qualitatifs ne permettent pas d'avoir une vue même partielle du déroulement de l'émigration. Ainsi l'émigration valaisanne est située dans le cadre général de l'émigration vers les Etats-Unis en se basant principalement sur l'étude faite par B. Wessendorf (82).

Une analyse très rapide de la ~~situation des Etats-Unis entre~~ 1850 et 1880 permet de mieux comprendre l'évolution des vagues d'émigration.

Pendant tout le XIXe siècle, les USA connaissent une période d'expansion politique et économique. La frange pionnière avance toujours plus vers l'ouest. Il s'agit de peupler ces immenses étendues de terres où végètent une centaine de petites tribus indiennes. La navigation à vapeur, puis la construction des chemins de fer dès 1850 créent des facilités de transport véritablement révolutionnaires. Ainsi les progrès des moyens de communication favorisent la pénétration dans les grandes plaines du Middle West.

Cette croissance économique est freinée par quelques crises conjoncturelles. Après cinq années de grand développement,

une période de dépression commence vers 1856. La première vague des départs du Valais a précisément lieu entre 1849 et 1855. Cependant les Valaisans partent dans des proportions beaucoup plus faibles que les Argoviens par exemple. Dans ce canton, de 1851 à 1855, 4 % de la population s'en va aux USA tandis que ce pourcentage ne s'élève qu'à 0,1 pour le Valais. Les premières nouvelles de chômage ~~dans l'est~~ des Etats-Unis accélèrent la fin de la grande vague de 1855.

La dépression s'accentue vers 1857. La guerre de Sécession (1861-1865) est suivie d'une légère crise (1866-1867). Pendant toute cette période, les départs des Valaisans sont peu nombreux et irréguliers. La guerre civile provoque un afflux d'immigrants, attirés par les possibilités de gains dans l'armée et par des salaires plus élevés en raison de la rareté de la main-d'oeuvre. Si cela semble être le cas pour le canton d'Argovie, ce conflit ne réveille pas l'esprit mercenaire de la population valaisanne. Cependant des Valaisans déjà installés aux Etats-Unis s'enrôlent dans l'armée unionniste où ils y rencontrent des compatriotes. François Augustin Deléglise s'engage dans l'armée des Fédérés et fait la connaissance d'un Rouiller de Saxon et d'un Martignerain qui sera tué à la bataille de Fair Oak (83).

La période de reconstruction qui suit la guerre est interrompue par une nouvelle crise en 1873. Cette dépression s'accentue dans les années suivantes et ce n'est qu'en 1878 que le pays commence à se remettre. Sur le plan valaisan, les années 1868-1876 sont marquées par la deuxième vague d'émigration vers l'Amérique du Nord. La période de 1868 à 1873 enregistre les plus forts départs qui se stabilisent tout en restant à un niveau assez élevé pendant les premières années de la dépression. Cette période se caractérise donc pour le Valais par une recrudescence de l'émigration vers l'Amérique du Nord alors que ce mouvement est en net recul dans le reste de la Suisse (Tableau VIII). Les départs en Valais correspondent à la grande vague d'émigration que le canton a vécu à la suite des mauvaises récoltes de 1870 à 1876. Malgré la crise que

connaissent les USA, les Valaisans quittent leur district. Tandis que pour les années 1850-1855 le phénomène touche principalement le district d'Entremont, il s'étend maintenant à tous les districts haut-valaisans et à quelques districts du Valais central.

Après quelques années creuses, la reprise de l'émigration qui s'amorce vers 1879 sur le plan valaisan comme sur le plan suisse annonce une amélioration de la situation économique des Etats-Unis.

Si en 1850-1855 c'est surtout la situation économique des USA qui attire les émigrants, la vague de départs de 1870 à 1876 est fortement influencée par la mauvaise conjoncture de leur canton qui les incite à partir.

2. Propagande

Vers 1850, l'information concernant les USA est distribuée par une abondante littérature, facile à lire et accessible à l'ensemble de la population. Certains ouvrages décrivent d'une manière générale le pays, ses habitants, ses us et coutumes. D'autres prétendent s'intituler "Guide de l'émigrant". Ces livres "spécialisés", écrits par des personnes plus ou moins compétentes donnent des renseignements spécifiques, utiles au futur colon. D'autres brochures rapportent des récits d'expériences personnelles de grands voyageurs ou simplement d'émigrés. C'est probablement dans cette catégorie d'ouvrages qu'il faut classer le livre intitulé "Alfred Merval aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord" écrit par J.J. Masson de Villeneuve. A deux reprises au mois de juin 1851, l'imprimerie sédunoise de Calpini-Albertazzi fait de la publicité pour cet ouvrage dans le Bulletin officiel du canton du Valais.

Une forte part de subjectivité caractérise ces publications. Néanmoins il ressort qu'un émigrant peut se procurer de grandes étendues de terres non défrichées à un prix relativement

avantageux. Mais la construction des bâtiments ruraux, l'achat du matériel aratoire et du bétail suppose un capital initial assez élevé que n'ont probablement pas les montagnards d'Entremont et de Conches, districts parmi les plus pauvres. Si l'émigrant n'a pas assez d'argent pour s'installer immédiatement à son compte, il peut cependant trouver facilement du travail comme ouvrier agricole; ces derniers très demandés sont bien rémunérés.

Dès 1862, il est beaucoup plus facile de s'installer sur des terres avec des moyens financiers même très limités. En effet, le Homestead Act concède gratuitement à tout citoyen américain ou à tout immigrant étranger qui déclare son intention de se faire naturaliser une terre de 160 acres (environ 65 hectares) à la seule condition de la cultiver pendant cinq ans.

Les moyens de propagande s'intensifient et se diversifient à partir de 1860. Les gouvernements des Etats du Middle West, cherchant à peupler leurs terres, font une grande publicité pour faire connaître les avantages qu'offre l'installation sur leur territoire. La propagande des compagnies de chemins de fer est encore plus importante. En 1862, le gouvernement ~~fédéral~~ décide d'accorder aux compagnies une certaine étendue de terre en bordure des lignes à tracer dans le but d'activer la construction des voies ferrées vers l'ouest. Les compagnies cherchent à peupler ces terres pour en augmenter la valeur. Aussi ne se contentent-elles pas d'attirer les nouveaux arrivants, mais elles essaient de décider l'émigrant à venir s'installer sur leurs domaines avant même qu'il ne quitte l'Europe. C'est ainsi qu'elles font de la publicité pour leurs intérêts en distribuant de nombreuses brochures de propagande.

Les lettres envoyées par les émigrés aux parents ou connaissances restés au pays jouent cependant un rôle beaucoup plus important dans la prise de décision. On peut dire que les relations étroites avec des personnes installées depuis un certain temps déjà dans des territoires donnés ont influencé les

courants d'émigration d'une manière plus décisive que les autres sources de propagande. Comment ne pas croire Augustin Deléglise et ne pas avoir envie de le rejoindre lorsqu'il écrit à ses parents : "Vous verrez, en contemplant ces immenses plaines de l'Ouest qui n'ont de bornes que l'horizon, ces vastes et sombres forêts qui n'attendent que la hache du bûcheron pour se changer en champs de blé, en beaux jardins, en riches pâturages, vous verrez vous dis-je, que la Providence a répandu aussi dans le Nouveau-Monde sa magnificence ... et que l'homme n'est jamais étranger là où il trouve du travail et du pain ... je crois mon père, que vous accomplissez un grave et sain devoir en cherchant pour vos enfants un avenir meilleur... Quand s'annoncent les rudes et longs hivers de la Suisse, les hirondelles s'envolent vers des climats plus doux... Pourquoi n'en feriez-vous pas autant ? ... Il vaut mieux être pauvre en Amérique que riche à Bagnes" (84).

3. Transport

Les Valaisans qui ont décidé d'émigrer aux USA confient le plus souvent l'organisation de leur voyage à une agence. L'agent ou un de ses employés conduit les émigrants jusqu'au port d'embarquement. C'est en général du Havre que partent la plupart des émigrants suisses et les ressortissants du Valais ne font pas exception. Cette ville est relativement proche de la Suisse et on peut l'atteindre facilement par courrier postal ou par chemin de fer. D'autre part, le Havre est un des principaux ports d'importation du coton et offre par conséquent de nombreux bateaux capables d'embarquer des émigrants au moment du retour vers les Etats-Unis. La maison Barbe peut ainsi assurer un service régulier de paquebots tous les 10, 20 et 30 de chaque mois.

Le Consul suisse à New York recommande aussi les ports d'Amsterdam, de Rotterdam et de Anvers. De son côté, le gouvernement belge par l'intermédiaire de son Consul fait de la

propagande pour cette dernière ville auprès du canton du Valais. Il envoie au Conseil d'Etat des renseignements concernant des agences belges dignes de foi qui assurent les transports vers New York et donne des informations sur les prix, la nourriture et la durée du voyage.

L'Angleterre avec Liverpool offre de nombreuses occasions de passage à bon marché. Cependant le changement de bateaux représente un inconvénient. D'autre part, les Irlandais partent principalement de ce port et leur compagnie n'est guère appréciée. Le Consul suisse à New York déconseille également ce port en raison des "mauvais traitements" (85) auxquels sont exposés les Suisses. En 1850, la traversée de l'Atlantique dure de 20 à 30 jours, parfois de 40 à 50 jours et même plus, ce qui ne fait que prolonger l'inconfort que réservent de tels voyages. Mais les conditions de transport se sont énormément améliorées grâce au progrès technique. Déjà à partir des années 1860, la plupart des émigrants peuvent utiliser des bateaux à vapeur et en 1880, rares sont les personnes qui voyagent encore sur des voiliers. Ainsi le voyage n'est pas seulement plus court - la traversée de l'Atlantique dure 10 à 15 jours - mais aussi plus confortable, les bateaux étant plus spacieux. Malgré ces améliorations, le prix n'est pas plus élevé (environ fr 150.- de Bâle à New York).*

Bien entendu des plaintes se produisent encore de temps à autre en raison de la surcharge d'un bateau ou d'une mauvaise nourriture, mais les conditions sont dans leur ensemble nettement plus supportables qu'au milieu du siècle.

4. Arrivée aux Etats-Unis

En 1850, les émigrés sont la proie d'~~une classe de spécula~~teurs dès leur arrivée à New York. Les "forwarders", comme les nomme le Consul suisse, se jettent sur les nouveaux arrivants pour leur vendre au plus haut prix des billets de che-

* B. Wessendorf, op. cit. p. 310

min de fer ou de bateau à vapeur vers l'intérieur du pays; bien souvent ces billets ne sont valables que pour une partie du trajet. Et le Consul recommande dans son rapport la prudence et l'observation des papiers que l'on signe (86). Les émigrés ont donc été l'objet d'énormes tromperies jusqu'au moment où les autorités américaines interviennent en leur faveur. Les mesures de protection prises par le gouvernement fédéral en 1855 les mettent à l'abri des "forwarders" et leur permettent d'arriver sur leur lieu d'installation sans avoir perdu une grande partie de leur fortune à New York.

Cette ville n'est pas l'unique point d'arrivée aux Etats-Unis. Les émigrés ont également la possibilité de débarquer dans un port du Sud qui est le plus souvent La Nouvelle-Orléans ou Mobile pour les Valaisans. La présence des spéculateurs semble y avoir été moins active. Mais un autre danger guette les arrivants : l'insalubrité du climat. L'arrivée dans ces villes est fortement déconseillée surtout en été en raison des fièvres qui s'y déclarent. En débarquant le plus souvent dans le port de New York, il semble que les émigrés préfèrent ne pas s'exposer à ce risque.

Ces derniers ne s'établissent pas à New York même et vont s'installer dans les grandes plaines de l'intérieur du pays. Les Valaisans choisissent le Wisconsin, l'Illinois et le Missouri. Le Wisconsin est le lieu de prédilection des Bagnards : "Les collines inclinées comme la Planche de Montagnier vont s'élargissant à perte de vue" (87). Il y a des maisons riches, d'autres plus modestes : "Elles ressemblent assez à nos mayens de Bagnes... Les bords du lac sont très élevés et escarpés comme les bords de la Dranse à Corberaye... Tel était le spectacle que m'offrait le Wisconsin" (87). La ressemblance des paysages de cette région avec ceux du pays natal explique peut-être la préférence des Valaisans pour cet Etat.

Les noms des villes de Chicago, de St-Louis sont très souvent mentionnés. Ces villes marquent l'aboutissement des lignes

ferroviaires ou maritimes qui relient le centre avec les ports atlantiques et non pas les lieux d'installation. D'autre part, l'indication des villes portuaires comme lieu de destination avant le départ du Valais n'est probablement pas très représentative étant donné que de nombreux émigrants ne connaissent que le nom du port de débarquement. A partir de New York, ils gagnent le centre par chemin de fer ou voie maritime. Ils ont aussi la possibilité d'aller en bateau jusqu'à La Nouvelle-Orléans et de là, remonter le Mississipi. Les Valaisans ne sont pas restés dans les Etats du Sud dont le climat tropical ne leur convient pas. La Californie, malgré la ruée vers l'or de 1848, attire peu d'émigrants, recrutés principalement dans le district de Conches à partir de 1870.

Les autorités américaines se plaignent de l'émigration de débarras que leur envoit l'Europe. Le canton du Valais est au courant de ces réclamations par diverses circulaires du Conseil Fédéral (88). Le gouvernement du Wisconsin lui adresse en 1877 une demande de rapatriement d'un ressortissant haut-valaisan. Les autorités américaines motivent leur requête en invoquant l'incapacité dans laquelle se trouve cette personne de pourvoir à son existence pour cause d'idiotisme (89).

CHAPITRE X : EMIGRATION VERS L'AMERIQUE DU SUD

1. Introduction

L'Amérique du Sud attire très peu d'émigrants jusque vers le milieu du XIXe siècle à cause des relations politiques instables des Etats latino-américains et de leur lent développement économique. L'échec de Nova Friburgo décourage pendant longtemps les départs vers le Brésil. Les Etats de la Plata, sous la présidence de Rivadavia, n'attirent aucun émigrant bien qu'un premier essai est tenté vers 1820. Celui-ci se solde par un échec en raison notamment d'un changement politique qui amène la dictature de Rosas, président hostile à une politique d'émigration.

Si les émigrants se dirigent vers les USA, ce n'est pas seulement en raison des inconvénients que présente l'Amérique du Sud, mais aussi parce qu'on a très peu d'informations concernant ces pays. L'Amérique du Sud, en raison de son climat, de sa population, de ses institutions politiques, apparaît aux Suisses comme beaucoup plus étrangère que l'Amérique du Nord, la "république-soeur". Par exemple, les protestants voient dans le catholicisme établi par les Espagnols et les Portugais un obstacle à leur installation (90). En outre, le coût du voyage est deux à trois fois plus élevé.

Il est donc compréhensible que pour intensifier l'émigration vers l'Amérique du Sud, il ne suffit pas de stabiliser la politique et de donner plus de renseignements. L'intervention d'une aide privée ou étatique qui prendrait à sa charge une partie des frais d'installation des émigrants est nécessaire. Ce n'est que vers 1850 que ces conditions sont réunies pour l'Argentine. En 1856, ce pays profitant de la mauvaise situation économique des USA devient le but des émigrants. Dès 1855, 75 % des émigrants valaisans se dirigent vers l'Amérique du Sud.

C'est un changement politique qui marque le départ de la nouvelle politique de l'émigration. En 1852, la dictature de Rosas est renversée et le Général Urquiza, nouveau président de la république, donne à l'Argentine, en 1853, une constitution libérale qui favorise l'émigration. Les luttes internes continuent. ~~entre fédérés et unitaires.~~ Buenos-Ayres refuse son adhésion à la Confédération jusqu'en 1862. ~~Mais~~ la situation politique ne semble pas avoir influencé le déroulement de l'émigration. En 1861, le gouvernement valaisan pense que l'état de guerre dans lequel se trouvent les provinces contribue à calmer la fièvre de l'émigration (91) alors que le nombre de départs pour cette année et la suivante reste élevé. Les lettres des colons eux-mêmes se veulent rassurantes : "On dit en Europe que ces pays sont très agités et toujours en guerre, mais on se ferait une fausse idée des choses, si l'on croyait que les guerres de ce pays-ci ressemblent aux guerres d'Europe. Les guerres sont ici des expéditions où l'on tue peu de monde et les batailles ne durent pas longtemps" (92). En 1868, le gouvernement valaisan est surpris de l'augmentation des départs malgré les nouvelles peu encourageantes de 1867 qui font état d'une épidémie de choléra et de troubles politiques intérieurs et extérieurs (93). L'assassinat du président Urquiza et la guerre civile qui s'en suit ne freinent pas les départs. Les années 1870-1873 marquent le début de la deuxième grande vague d'émigration de 1870-1876.

La situation économique de l'Argentine, contrairement à celle des USA, n'est guère en mesure d'influencer le rythme de l'émigration. Ce pays est très peu peuplé vers le milieu du XIXe siècle. Les villes et les villages de l'intérieur se caractérisent par une très grande pauvreté sauf pour Buenos-Ayres et les capitales provinciales. L'élevage du bétail est l'unique ressource. L'agriculture est pratiquement introduite par les Européens. ~~En 1879,~~ mais elle n'est développée que dans quelques contrées de l'intérieur, dans le voisinage des montagnes, des rivières et des fleuves. On considère encore que le manque de bras est une des principales causes de l'abandon de l'agriculture dans bien des contrées, pourtant si fertiles.

Par conséquent, ce sont les émigrés qui, arrivés sur des terres vierges, les travaillent et font du pays un des principaux exportateurs de céréales et de viande vers la fin du XIXe siècle. Au début de la colonisation, les émigrés n'ont donc rien à attendre d'une conjoncture économique favorable qui aurait déjà existé avant leur arrivée comme c'était le cas aux Etats-Unis.

2. Propagande

Une abondante littérature fleurit dès 1855 et jusqu'au-delà de 1880. En considérant uniquement les documents de propagande qui se trouvent aux archives de Sion, on remarque qu'ils proviennent de trois sources différentes :

- de l'Etat argentin lui-même qui, par l'intermédiaire de son Consul en Suisse, contacte directement le gouvernement valaisan ~~en 1858;~~
- des promoteurs des entreprises de colonisation qui entourent la diffusion de leur contrat de publicité;
- des émigrés valaisans par les lettres qu'ils adressent à leurs parents ou au gouvernement. Ces informations, fournies par des citoyens du canton, ont dû être considérées par les particuliers et l'Etat comme les plus dignes de confiance.

Les idées d'ensemble qui se dégagent de ces lettres, brochures et prospectus mettent en évidence la salubrité parfaite du climat (il n'y a pas d'épidémies endémiques comme au Brésil ou dans quelques Etats de l'Amérique du Nord), la richesse incontestée du sol et la facilité d'obtenir des terres, la protection accordée à l'émigration européenne par les autorités de l'Etat.

Le nouveau gouvernement argentin de 1853 est en effet conscient que seul un apport de population étrangère permettra de peupler le pays et de faire reculer le désert et les Indiens. La colo-

nisation va donc en assurer le progrès économique en développant l'agriculture. Cet esprit d'ouverture influence la rédaction de la Constitution de 1853. En effet, l'article 20 stipule que "les étrangers jouissent dans le territoire de la Confédération de tous les droits civils des citoyens; ils peuvent exercer leur industrie, commerce et profession; posséder des biens fonciers, les acheter, les vendre; naviguer sur les fleuves et les côtes; exercer librement leur culte; tester et se marier suivant les lois. Ils ne sont pas obliger à admettre la naturalisation, ni à payer des contributions extraordinaires. Ils obtiennent la naturalisation par deux années de résidence non interrompue dans la Confédération, mais l'autorité peut diminuer ce temps en faveur de celui qui le demande pour services rendus à la République" (94). Quant à l'article 25 il prévoit que "le gouvernement fédéral encouragera l'émigration européenne et ne pourra restreindre, limiter ou charger d'aucun impôt l'entrée dans le territoire argentin des étrangers qui ont pour but d'améliorer les industries et d'introduire et d'enseigner les sciences et les arts" (94).

Le pays prépare donc une nouvelle politique d'émigration et de peuplement du territoire par des travailleurs agricoles européens. Quant aux difficultés pratiques de la mise à exécution de ces projets, elles résultent avant tout du manque de ressources économiques, de l'instabilité du gouvernement en butte à de nombreuses luttes internes et de l'inexpérience dans l'organisation de colonies.

3. Lieux de destination

Les Valaisans se rendent surtout en Argentine et au Brésil. Dans quelques cas, il n'est mentionné, comme destination, que le lieu du débarquement. Ainsi ceux qui vont à Montevideo ou à Buenos-Ayres ne s'installent pas dans ces villes mais gagnent l'une ou l'autre des colonies peuplées d'Européens.

La plupart des colonies dans lesquelles se rendent les Valaisans sont en Argentine. Elles se trouvent dans les provinces qu'on atteint facilement par voie d'eau telles que celles de Buenos-Ayres, Entre-Rios, Santa-Fé et Corrientes. C'est la province de Santa-Fé qui compte le plus grand nombre de colonies (Esperanza, San Carlos, San Jeronimo et Humboldt). La colonie valaisanne la plus importante, San José est située dans la province d'Entre-Rios ou se trouve également Parana. La seule colonie qui existe dans la grande province de Buenos-Ayres est celle de Baradero alors que dans la province de Corrientes, la colonisation est diffuse (Carte 1).

Les Valaisans arrivent dans ces colonies à diverses époques. Il existe de grandes différences dans le choix de la colonie selon qu'ils viennent du Haut ou du Bas-Valais, d'un district ou d'un autre (Figure 11_{1-17}).

Les Haut-Valaisans se rendent surtout dans la province de Santa-Fé (76 % des colons haut-valaisans installés en Argentine) où ils fondent la colonie de San Jeronimo (1856-1875) et participent à la création de celle de Humboldt (1857-1868). En outre, environ 10 % sont installés dans la province d'Entre-Rios, dans la colonie de San José où ils vont entre 1856 et 1860

La province d'Entre-Rios attire surtout les émigrants du Valais central et du Bas-Valais. Si quelques colons venus du Valais central, en particulier du district de Sierre, se dirigent sur Parana en 1855-1857 et en 1873-1874, la majorité des Valaisans francophones qui restent dans cette province sont attirés par la colonie de San José. Les émigrants du Valais central s'y rendent tout au long de la période 1855-1872 alors que les émigrés venus du Bas-Valais s'y installent entre 1856 et 1860 puis entre 1866 et 1876.

Les Valaisans de langue française demeurent aussi en grand nombre dans la province de Santa-Fé. 18 % des émigrants du district de St-Maurice, partis en Argentine, choisissent la colonie de San Carlos où arrivent aussi des ressortissants des districts

d'Hérens, de Sion et de Martigny en 1858 et 1860 et pendant la période 1866-1875.

Entre 1854 et 1862, des Bas-Valaisans, accompagnés de ressortissants des districts de Loèche (Haut-Valais) et d'Hérens (Valais central) vont dans la colonie d'Esperanza. Un certain nombre d'émigrants du district de Monthey s'y rendent encore entre 1874 et 1876.

Les provinces de Buenos-Ayres (colonie de Baradero) et de Corrientes intéressent beaucoup moins les émigrés.

Des Haut-Valaisans partent en 1857 déjà (district de Rarogne), puis entre 1862 et 1865 dans la colonie de Baradero où ils sont rejoints entre 1866 et 1872 par des habitants du Valais central (district de Sierre) et du Bas-Valais (districts de Monthey et de St-Maurice).

Enfin, très peu de Valaisans se rendent dans la province de Corrientes. Quelques émigrants des districts de Sierre, d'Hérens et de Martigny vont retrouver entre 1865 et 1868 des émigrés du Haut-Valais, installés depuis 1854-1857.

4. Emigration en Argentine

A. Différents projets de colonisation en Argentine et leur réalisation

Diverses personnalités reçoivent de l'Etat argentin la charge d'organiser l'émigration. Si de nombreux documents relatent avec beaucoup de détails les projets concernant la vague d'émigration de 1855 à 1860 et leur réalisation, il n'en existe pas sur la suite de l'émigration.

En 1852, un médecin français, le Dr Auguste Brougnes, est chargé par le gouvernement du Général Urquiza d'organiser

un vaste plan de colonisation dans la province de Buenos-Ayres. En 1853, il signe encore un contrat avec le gouvernement de Corrientes qui lui demande d'établir des colonies agricoles dans cette province; mais l'instabilité politique rend difficile l'organisation de ces projets qui échouent. Seules 6 personnes de Martisberg (Rarogne) se dirigent en 1854 dans la province de Corrientes.

Le gouvernement de Corrientes passe un nouveau contrat avec M. Lelong en 1853. Au terme de cet accord, Lelong doit commencer la colonisation des terrains cédés dans les mois qui suivent la pacification des provinces argentines. Cette pacification a lieu vers la fin de 1854, mais Lelong laisse s'écouler un délai de 20 mois sans rien entreprendre. Il donne à la maison Beck & Herzog l'autorisation de signer des contrats en son nom et les premières familles arrivent en 1857. A ce moment, le gouvernement de Corrientes considère l'accord comme nul et non avenu pour non exécution du contrat dans le délai convenu. 351 Valaisans sont touchés par la résiliation du contrat et l'apprennent seulement à Buenos-Ayres. L'agence Beck & Herzog propose alors au gouvernement une nouvelle convention que l'Etat n'est financièrement pas en mesure d'accepter. C'est alors que le Général Urquiza se décide à agir comme simple particulier et il consent à recevoir les familles valaisannes sur ses propres terres. C'est ainsi qu'est fondée la colonie de San José avec des émigrés qui ne lui sont pas destinés.

Un autre groupe de Valaisans souffre de la non exécution du contrat de Lelong. Toujours au printemps 1857, 80 Haut-Valaisans arrivent à Sion dans le but de se rendre en Argentine sous la conduite d'une personne possédant leur confiance. Le Conseil d'Etat les oblige à passer un contrat de transport et l'agence Barbe consent à se charger de ces émigrants. Elle en recueille encore quelques-uns dans le Valais central afin de

grouper un nombre de personnes suffisant (137) pour payer l'affrètement d'un navire. Avant de partir, de nombreux émigrants passent des contrats de colonisation pour le projet de Lelong. Arrivés sur place, ils apprennent la nullité de leur acte. Le gouvernement de Corrientes, mu par un sentiment de pitié, accepte de les loger dans un vieil hôpital et leur distribue un subside de quelques centimes par jour. Puis il leur propose un projet de colonisation basé sur un principe de communauté qui prive les colons d'une partie de leur liberté. Onze familles seulement se rallient à cette idée. Quant aux autres colons, ils cherchent du service ou se dirigent dans la province de Santa-Fé.

Le gouvernement valaisan reçoit une plainte émanant des émigrés signataires de contrats avec Lelong. Comme l'agence Barbe, agissant au nom de ce dernier, avait conseillé aux émigrants de signer ces conventions, l'Etat saisit momentanément le dépôt effectué par l'agence. Mais finalement Lelong indemnise lui-même les émigrés.

En 1853, le gouvernement de Santa-Fé conclut un contrat avec une personne du pays, M. Aaron Castellanos. Au terme de cette convention, Castellanos s'engage à faire venir d'Europe mille familles paysannes dans cinq colonies qui doivent être mises sur pied dans l'espace de deux ans. Après avoir signé son contrat avec le gouvernement de Santa-Fé, Castellanos se rend en Europe où il mène une propagande très active puisqu'il doit détourner le courant d'émigration traditionnel de l'Amérique du Nord vers l'Argentine. Les agences d'émigration qui peuvent signer des contrats de colonisation en son nom, représentent ses principaux moyens de publicité. La maison Beck & Herzog est son principal représentant en Suisse et par l'intermédiaire de ses sous-agents, cette maison joue un rôle de premier plan pour diriger l'émigration valaisanne vers l'Argentine.

En 1855, Beck & Herzog fait paraître à Bâle deux brochures de

propagande dans lesquelles on décrit l'Argentine en général et la province de Santa-Fé d'une manière très positive en mettant en évidence les inconvénients des autres centres d'émigration. On a même prétendu que les USA n'avaient plus besoin d'émigrants et qu'ils allaient prendre une attitude restrictive à cet égard.

Les conditions de contrat de Castellanos correspondent dans les grandes lignes aux concessions faites par le gouvernement. Ainsi l'agence Beck & Herzog peut présenter la convention suivante :

- chaque famille de 5 personnes adultes reçoit un terrain de 33 1/3 hectares et une avance de 765 fr pour les frais de voyage. Cette avance est remboursable dans les 2 ans;
- le gouvernement met à disposition des émigrants un rancho, des provisions jusqu'à la première récolte ainsi que des semences et du bétail. Ces avances estimées à fr 1.000.- sont aussi remboursables dans l'espace de 2 ans, 3 si les récoltes sont mauvaises;
- pendant 5 ans, les colons doivent donner le 1/3 de leur récolte tandis qu'ils peuvent conserver la totalité des produits de l'élevage.

A la suite de démarches longues et multiples, moyennant des avances considérables qu'il consent à faire pour payer en grande partie le voyage des colons, Castellanos parvient à réunir les deux cents familles que lui prescrit son contrat pour former la première colonie.

Au mois de décembre 1855, le premier navire quitte Dunkerque; les autres expéditions se succèdent rapidement dans les premiers mois de 1856 et les deux cents familles arrivent à Santa-Fé presque toutes à la fois. 52 % de ces familles sont suisses et les Valaisans représentent à eux seuls 20 % (95).

Cependant l'installation des premiers colons ne se fait pas sans difficultés, car pendant que Castellanos est en Europe, un courant hostile à son projet se développe à Santa-Fé. Lors-

qu'il rentre, les travaux de préparation ne sont pas encore commencés et l'endroit définitif, déterminé à l'annonce de l'arrivée des bateaux, est moins intéressant que celui prévu à l'origine. La colonie d'Esperanza est ainsi repoussée à l'ouest de Santa-Fé où elle doit jouer le rôle de bastion contre les Indiens de la Pampa. En outre, elle est séparée de la ville par le fleuve et par conséquent du marché. Mécontent de la non exécution de certaines clauses de la convention par l'Etat provincial et à la suite de difficultés financières, Castellanos renonce au contrat. Son projet est repris sur une plus petite échelle par deux Suisses : Teofilo Romang, Guillermo Lehman et surtout par l'agence Beck & Herzog.

Jusqu'alors cette maison ne s'occupait que du transport des passagers. Mais en novembre 1857, le gouvernement de Santa-Fé lui remet une partie des terres concédées à Castellanos, à condition qu'elle les peuple d'immigrants européens. En 1858, l'agence s'instaure en société par commandite sous la raison sociale "Beck-Herzog & Cie" et fonde à Bâle la "Société suisse de colonisation de Santa-Fé". Elle joue un rôle de premier plan dans l'émigration valaisanne de 1855 à 1860.

Dès septembre 1856, le Conseil d'Etat valaisan reçoit des déclarations affirmant que les contrats passés entre les colons établis à Santa-Fé et l'agence Beck & Herzog sont exécutés. Ces déclarations étant confirmées par la correspondance particulière, le cautionnement de fr 10.000.- est remboursé à l'agence (96).

De 1856 à 1858, quatre séries de lettres concernant la colonie sont imprimées à Esperanza. En 1856, une série en allemand et une en français sont publiées par le consulat de la Confédération en Argentine. Une lettre en date du 15.7.1856, écrite par les colons valaisans au Conseil d'Etat indique les améliorations obtenues dans le contrat par l'intervention du gouvernement national. Les deux autres séries de lettres sont pu-

bliées par l'agence Beck & Herzog. Ces lettres, écrites par des émigrés à leurs parents en Europe et notamment en Valais, décrivent d'une manière très favorable la situation qu'un émigré peut se créer en Argentine. Ces missives sont bien entendu sélectionnées dans un but publicitaire (97).

La société Beck-Herzog & Cie fonde également la colonie de San Carlos (prov. de Santa-Fé) sur les terrains obtenus par le contrat avec le gouvernement de Santa-Fé. Les Valaisans prennent une part active à cette fondation. La compagnie fait de la publicité par l'envoi, à Bâle, du projet de fondation de colonies suisses en Argentine (98). Il est intéressant de relever quelques points de ce projet, notamment l'idée de fonder des colonies suisses dans la perspective de former une véritable deuxième Suisse. Cette brochure affirme que les désordres et les révolutions intérieures diminuent au fur et à mesure que l'immigration européenne se développe. Les colons représenteraient des éléments de stabilisation. Alors que Castellanos a employé ses propres moyens dans l'entreprise, Beck & Herzog forment une société dont ils sont les gérants. La fondation de San Carlos, minutieusement préparée, se distingue du projet de fondation d'Esperanza par l'installation d'un agronome pouvant conseiller les colons dans les activités agricoles, par la préoccupation d'assurer les activités sociales et spirituelles et surtout par le fait de réserver environ la moitié des lots obtenus pour une mise en vente ultérieure prévoyant ainsi la possibilité d'expansion des colons et une augmentation de la valeur de ces terres.

En Valais, l'agence Barbe est autorisée par Beck & Herzog à délivrer des contrats pour la colonie de San Carlos. De plus, la société bâloise remet une partie des terrains qui lui ont été concédés à M. Maurice Robatel, de Martigny (99). Ce dernier se propose en 1859 de fonder une colonie valaisanne, Union Agricole, dans le voisinage de San Carlos. Elle se distingue des autres par son double caractère d'exploitation sociale et individuelle. Chaque colon fournit à la société une

quantité déterminée de travail, utilisé en commun, et dispose du surplus pour sa concession particulière (100). En 1860, M. Robatel accompagne personnellement un convoi à San Carlos. Or, le Conseil d'Etat du Valais met à profit son voyage pour lui demander un rapport circonstancié "sur la position des émigrés valaisans en Argentine, sur le développement des différentes colonies, leurs avantages respectifs et leur avenir probable" (101). En avril 1861, M. Robatel apporte des informations très réalistes.

En 1863, le Conseil d'Etat est saisi d'une plainte de quatre colons bas-valaisans pour non exécution du contrat signé par Robatel en 1860. Une fois transportés dans les provinces de la Plata, ils sont abandonnés par la compagnie à San Carlos. Le contrat conclu en Europe est modifié en leur défaveur. Ils se trouvent maintenant dans une situation débitrice face à l'administration de San Carlos. Les uns préfèrent tout quitter plutôt que de souscrire à des conditions si onéreuses et se rendent chez des parents dans la colonie d'Esperanza; les autres, n'ayant aucun pied-à-terre, sont forcés de souscrire aux conditions pour ne pas être dans une position encore plus misérable et ne pas perdre le fruit de leur travail. Par conséquent, ces personnes demandent au gouvernement d'utiliser les fr 10.000.- de cautionnement pour les libérer d'une partie de la dette due à l'abandon par la compagnie et à la non exécution du contrat (102). Aucun document officiel ne permet de connaître la suite que le gouvernement donne à cette requête. Mais la même année, le Conseil d'Etat interdit aux émigrants de quitter le canton en ayant signé un contrat de colonisation. Il est possible que ces réclamations ainsi que le souvenir de l'affaire Lelong l'aient amené à prendre cette décision.

Depuis 1863, on n'a plus de nouvelles de la colonie de San Carlos ni de l'activité de M. Robatel. D'ailleurs dès 1860, l'activité des agences de colonisation baisse; on n'entend plus parler de la maison Beck & Herzog dont l'action cesse sur le plan valaisan comme sur le plan suisse. Ce déclin coïncide avec le développement de l'émigration libre que le

gouvernement du Valais encourage par sa décision de 1863.

Peu de Valaisans se rendent dans la colonie de San Carlos et d'Union Agricole. La majorité des familles préfèrent se diriger sur San José à l'appel de leurs parents installés dès 1857. Les facilités accordées par le Général Urquiza - propriétaire de cette colonie - pour le transport des émigrants qui se rendent dans ses terres favorisent aussi le choix de cette destination.

Pour intensifier l'émigration dans la colonie de San José, Urquiza envoit en Europe son aumônier Lorenzo Cot. Cette campagne de propagande commence en 1859 et se termine en 1861. 1315 personnes se rendent dans cette colonie en 18 expéditions. (103). La majorité est formée de Suisses auxquels il faut ajouter quelques familles savoyardes et piémontaises. Parmi les Suisses, il faut compter un grand nombre de Valaisans, Cot ayant contacté directement l'évêque et les autorités du canton.

Dans sa brochure de propagande, l'abbé décrit d'une manière très favorable cette colonie de l'Entre-Rios, favorisée par son climat, par sa situation géographique et ses nombreux débouchés commerciaux. Il indique toutes les cultures possibles et met en évidence la fertilité du sol en donnant des exemples de rendement pour les céréales. Le Général s'intéresse beaucoup à cette colonie. Urquiza vend une concession d'environ 27 hectares pour le prix de fr 750.- aux familles qui voudraient s'y établir, mais une famille peut ne prendre que la moitié ou le tiers du terrain proposé. Elle n'est pas obligée de cultiver un nombre fixe de poses ou de fichelins par an. Le Général vend le bétail, les semences et les vivres au prix courant; il peut attendre quatre ou cinq ans pour le remboursement des sommes dues. L'intérêt est de 18 % par année, mais il est possible que le Général ne l'exige pas comme cela s'est déjà présenté (104).

Dans les contrats de colonisation de Castellanos, de Beck &

Herzog et de Robatel les émigrés n'avaient pas besoin de payer le lot de terre qu'ils recevaient. Par contre, ils étaient obligés de cultiver chaque année une quantité déterminée de terrain et, surtout, ils devaient donner pendant cinq ans le tiers de la récolte à la société de colonisation, après quoi, ils devenaient propriétaires. Ainsi la méthode d'Urquiza se différencie de celle de ses prédécesseurs par la vente des terrains. L'émigré se sent immédiatement propriétaire. Il est libre de disposer de son sol comme il l'entend. Ce sont des avantages qui peuvent avoir un effet stimulant sur le travail de l'agriculteur. Ce système sera adopté par l'émigration spontanée.

Esperanza, San Jeronimo - fondée en 1857, peuplée de Haut-Valaisans sous la conduite de Laurent Bodenmann - San Carlos dans la province de Santa-Fé et surtout San José dans l'Entre-Rios recrutent le plus grand nombre d'émigrants valaisans de 1855 à 1859. La colonie de Baradero dans la province de Buenos-Ayres attire, dans des proportions inférieures, un certain nombre d'émigrés. Après 1860, les Valaisans continuent à se rendre dans les colonies argentines, mais ils se dispersent dans de nombreuses autres colonies, créées à partir des centres principaux. Toutefois, la plus grande partie d'entre eux restent dans les trois grandes provinces colonisatrices de Santa-Fé, d'Entre-Rios et de Corrientes.

B. Voyage vers l'Amérique du Sud

a) Préparatifs en Valais

Les émigrés qui possèdent quelques biens les vendent et emmènent avec eux la somme réalisée afin d'avoir sous la main des liquidités à disposition pour l'installation dans la colonie. C'est par exemple le cas d'un Montheysan J.-P. Vannay. En 1857, il liquide tous ses avoirs et loca-

tions disposant ainsi d'un montant de fr 8.000.- qu'il estime suffisant pour lui permettre de ne pas compter sur la compagnie d'exploitation (105). Cette méthode a ses inconvénients. L'émigrant peut perdre son argent pendant le voyage ou se le faire voler. C'est ainsi qu'en 1869, une famille valaisanne est dépouillée à Marseille de toutes les valeurs qu'elle emporte. Ces personnes se voient obligées de renoncer à leur voyage, car elles n'en avaient payé que la moitié. L'intervention du Conseil d'Etat est nécessaire pour leur faire obtenir le remboursement de l'autre moitié du prix de la traversée que la famille a déjà payé (106). C'est pourquoi certains émigrants préfèrent prendre des liquidités pour leurs premiers besoins seulement. Ils confient alors à quelqu'un de leur parenté ou de leurs connaissances le soin de la gestion de leur fortune. C'est à son frère que Francey, d'Arbaz, confie ses bâtiments dont la gestion donne lieu à un échange de correspondance bien fourni (107). Parfois, sur demande de l'émigré, le Conseil d'Etat doit intervenir pour rappeler au curateur de remplir sa tâche avec plus d'honnêteté. Malgré cet inconvénient possible, l'émigré ne court pas le risque de perdre son argent pendant le voyage. Il évite aussi de vendre ses biens à des prix peu avantageux, car pressé par le temps, il aurait pu les donner au premier acheteur. En outre, s'il ne réussit pas outre-mer, il ne se trouve pas démuni de tous moyens financiers en cas de retour dans son canton et ne tombe pas à la charge des communes.

Une autre tâche importante est la préparation des bagages. Les contrats de colonisation recommandent d'emmener avec soi des linges, des vêtements en suffisance, car les habits en laine et les chaussures sont beaucoup plus chers en Amérique qu'en Europe. Lorenzo Cot, dans sa notice, conseille aux femmes d'apporter des chapeaux de paille à la bergère si elles veulent s'épargner de continuelles railleries et il ajoute, non sans humour "elles mettront de côté (je ne veux pas dire sur une oreille) leur chapeau à la valaisanne" (108). Il faut également se procurer de la literie, de la batterie de cuisine ainsi que des "instruments aratoires tels que un char,

deux charrues, deux herses et autres accessoires de première nécessité" (109). Cot donne à nouveau des indications très précises quant au genre de colis à utiliser, des malles d'en viron un mètre sur 40 à 50 centimères de hauteur et de large Il rappelle aussi que si l'on veut emporter des semences, il faut les mettre dans des boîtes en fer blanc bien soudées. E fin, il n'oublie pas de faire une petite suggestion à ceux q sont habitués à priser : ils "feront bien d'emporter du taba râpé, car dans la Confédération argentine il n'y a pas de fa brique de tabac de cette qualité" ! (110).

b) Voyage jusqu'au port d'embarquement

Le jour convenu pour le départ, les émigrants se retrouvent en un endroit commun, le plus souvent Sion, et de là, sous l direction d'un agent ou d'un de ses employés, ils s'achemine vers le port d'embarquement. Un tel convoi, organisé par Bec. Herzog et dont fait partie pour la première fois Laurent et Johannes Bodenmann, dure quelques jours. Dans une longue let tre adressée à sa parenté, J. Bodenmann relate le voyage ave beaucoup de précision : "Le départ a eu lieu à Sion le 18 fé vrier 1857, de bonne heure le matin. Avant de quitter la vil le, on nous a servi un petit déjeuner composé d'une soupe d' ge de couleur noire, brûlée, que nous n'avons pas appréciée du tout. Ce n'était pas la faute de notre guide mais celle d l'aubergiste, M. Brunner. Puis on nous a conduits en voiture jusqu'à Martigny où on nous a servi un beau souper. Nous avo continué sur Vevey où nous avons passé la nuit... Le lendema on nous a remis un meilleur véhicule et un autre guide ayant aussi de grandes qualités. Il nous a accompagné jusqu'à Bâle où nous sommes restés trois jours à l'auberge de M. Grundlac Nous avons payé nos frais de voyage à MM. Beck & Herzog. Le quatrième jour, nous sommes partis de Bâle en train à neuf heures du matin pour arriver à huit heures du soir à Mannhei dans le Bade. Nous avons de nouveau dormi dans une auberge d M. Grundlach q ui nous a été présenté comme le guide qui nou accompagnera jusqu'à Anvers. De Mannheim, nous avons navigué

sur un grand fleuve jusqu'à Cologne, dans le royaume de Bavière. Là, on nous a fait monter dans une voiture et, vers dix heures du soir, nous sommes arrivés à Anvers dans le royaume de Belgique où se trouve un petit port de mer. Pendant les six jours que nous y avons passé, nous avons profité de faire beaucoup d'achats surtout de la nourriture, des vêtements et de la quincaillerie. Pour toutes ces choses, nous avons payé seulement la moitié du prix qu'on aurait payé en Valais. Aussi je conseille à chacun qui se sent l'envie d'émigrer en Amérique de ne pas faire de frais pour acheter ces choses, car aux ports de mer, on les obtient toujours meilleur marché" (111).

Ainsi sept jours après son départ de Sion, le convoi arrive à Anvers. On se rend compte combien l'organisation d'un tel voyage par une agence devait soulager l'émigrant. Bodenmann ne fait jamais allusion à des formalités administratives. Ce n'est certainement pas un oubli de sa part, car, en général, le passage d'un Etat à l'autre se fait sans contrôle officiel. La douane ne s'intéresse guère à ces émigrants qui n'emportent pas d'objets de valeur puisqu'ils peuvent faire une grande partie de leurs achats dans les ports, comme le conseille Bodenmann.

c) Ports d'embarquement

Anvers n'est pas l'unique port d'embarquement. Il faut citer Dunkerque et surtout le Havre, points de départ en direction de l'Amérique du Nord et du Sud, Bordeaux, Marseille et Gênes, ports réservés pour l'Amérique du Sud.

Bordeaux semble avoir été préféré au Havre. Cette préférence est bien marquée lors du transport des colons à San José, au moment de la campagne publicitaire de l'abbé Cot (112), les navires se rendant jusqu'à la colonie sans s'arrêter à Buenos-Ayres.

Gênes a la faveur des Haut-Valaisans. Le trajet est plus court que par le Havre ou par Bordeaux. Cependant la maison Barbe et le Consul suisse à Gênes le déconseille, car ce port ne fournit pas les garanties nécessaires : "Ce sont en général des navires marchands génois, qui à défaut de marchandises à l'aller se chargent aussi de passagers mais ils ne sont pas aussi bien organisés pour le transport que ceux qui partent du Havre, et souvent j'eus occasion d'entendre des plaintes" (113).

Ces mécontentements sont dus à la surcharge du bateau, aux installations sanitaires défectueuses et surtout à la mauvaise nourriture. Les agences fournissent des vivres dont les quantités sont déterminées par le contrat de transport. Les pommes de terre, les biscuits et la viande constituent les aliments de base. On distribue également en plus petites doses de la farine, du riz, des légumes secs. Les passagers reçoivent aussi un peu de beurre, du sucre et du café ainsi que du sel et du vinaigre. Jusqu'à Buenos-Ayres, la maison Barbe fournit les vivres suivants pour toute personne au-dessus de huit ans. : "44 livres de biscuits, 105 de pommes de terre, 7,5 de riz, 6 de haricots, petits pois, 12 de farine,22 de viande, 4,5 de beurre, 2,5 de café, 4 de sucre, 3 de sel et 2 de vinaigre" (114). Certains émigrants, comme Bodenmann, achètent de la nourriture avant d'embarquer, car il faut payer très cher le supplément de ration sur le bateau.

Malheureusement pour quelques émigrants le voyage ne s'est pas poursuivi au-delà du port d'embarquement. En 1857, un groupe d'émigrants valaisans s'apprête à partir sous la direction d'une agence de transport parisienne. Cette dernière refuse de faire le dépôt de fr 10.000.- prescrit par l'arrêté du Conseil d'Etat du 20.12.1856 et renonce à ses opérations en Valais. Un sous-agent de cette maison, Martin Pache de Martigny, décide de conduire lui-même le convoi dans la province de Corrientes. Après avoir fourni la caution nécessaire, il

dirige les émigrants sur Marseille. Différents contretemps retardent l'embarquement des colons qui, installés dans des auberges, voient fondre leurs économies. Ils s'adressent à M. Brenner, Consul suisse à Marseille, pour demander au Conseil d'Etat du Valais de l'argent pour l'embarquement. Après maintes hésitations, le gouvernement répond à la demande du Consul et lui fait parvenir la somme nécessaire. Mais le Consul utilise l'argent à des fins personnelles et cause ainsi la ruine des émigrants qui se sont confiés à lui. L'Etat du Valais est obligé de payer leur rapatriement dans le canton. La malhonnêteté du Consul suisse et l'inexpérience de M. Pache ont causé l'échec de ce convoi.

d) Traversée

Le confort du voyage dépend essentiellement du temps. Voici ce que Bodenmann rapporte à ce propos : "Lorsqu'il faisait mauvais, la vie y était misérable et nous étions tous obligés de rester dans l'entrepont. Ainsi dans une mauvaise odeur, dans une chaleur et dans des cris d'enfants, tout le monde se bousculait. On nous y servait toute sorte de musique. Les uns pleuraient, les autres riaient, chantaient et se bagarraient et beaucoup étaient malades... Il y avait tant de roulis que tous les bagages étaient jetés les uns sur les autres. Aussi ne pouvions-nous plus rester au lit" (115). Cependant s'il fait beau, l'atmosphère change totalement : "On pouvait rester tout le temps sur le pont. On y dansait, on y chantait et on y jouait... car il y avait beaucoup de jeunes gens amusants qui savaient fort bien chanter,... vers le soir ou le début de la nuit,... on voyait des animaux de la mer... et ils circulaient autour du bateau en dansant ou en nageant et il y avait un petit vent bien frais et agréable. Nous y passions beaucoup de nuits jusqu'à minuit ou une heure du matin. Oh, que cela était beau" (115

Le voyage a également ses imprévus : "Lorsque tout le monde fut malade, l'épouse de Heiner Niederwald a accouché d'une belle fille... Ce sont les marins qui ont joué le rôle de sa-

ge-femme, car le docteur lui-même était malade" (115). Dans un autre groupe, parti au printemps 1857, douze enfants et une femme sont morts au court du voyage.

La durée de la traversée varie selon les ports d'embarquement et les conditions météorologiques entre deux et trois mois et demi. Les conditions de transport s'améliorent et vers 1870, la durée du trajet est plus courte.

e) Débarquement

Arrivés à Buenos-Ayres, les émigrés passent quelques jours dans cette ville avant de s'embarquer à nouveau pour remonter le Parana jusqu'à la colonie. Les provinces ne sont pas très éloignées de la côte, l'accès à l'intérieur du pays est donc facilité en empruntant les voies d'eau. Ici aussi, les bateaux améliorent leur service surtout en créant des lignes directes jusqu'aux colonies, évitant l'arrêt de Buenos-Ayres.

5. Emigration au Brésil

En 1854, avant que l'émigration vers l'Argentine ne débute, trois citoyens du district de Martigny se rendent au Brésil. Ce très faible mouvement se rattache vraisemblablement au courant d'émigration vers le Brésil qui a lieu dans toute la Suisse à cette même époque. Une grande propagande est menée par l'agence Vergueiro pour établir une colonie dans les environs de Sao Paulo (116). Cette tentative se solde par un échec et l'intervention de Conseil Fédéral est nécessaire. En 1857, le Conseil d'Etat du Valais reçoit une circulaire de la Confédération demandant dans quelle mesure il peut participer aux dépenses du Consulat général de Suisse à Rio, dépenses faites pour aider les ressortissants de cette colonie. Le Valais n'intervient pas, car, selon le Condeil d'Etat, aucun de ses ressortissants ne se trouve au Brésil (117). Cette attitude prouve bien que les départs en di-

rection du Brésil, en 1854, sont insignifiants.

Les départs sont beaucoup plus importants pendant la grande vague d'émigration en direction de l'Amérique du Sud de 1870-1876. Ils concernent essentiellement le Bas-Valais. Cette émigration atteint son maximum en 1874-1875 avec respectivement 141 et 211 émigrants. D'ailleurs, depuis 1817, le Brésil n'avait plus attiré autant d'Européens.

Diverses lettres et circulaires du Conseil Fédéral mettent en garde le gouvernement valaisan contre la publicité faite pour la province de Bahia et les dangers que présente une telle colonisation (118). Les dirigeants de cette entreprise sont honnêtes et sincères, mais ils réfléchissent avec un point de vue purement brésilien. Ils ne réalisent pas les difficultés à s'adapter que peuvent éprouver des Européens au climat tropical et à une nourriture inhabituelle.(119).

La province de Bahia recrute le plus grand nombre de départs en Suisse. Au niveau valaisan, lorsque le Registre des émigrés indique le lieu précis de l'émigration, il s'agit de la province du Rio Grande do Sul. L'agence Christ Simener, de Genève, aurait organisé ces départs (120).

Les émigrants sont avertis de la situation difficile des colons brésiliens, mais leur position doit être si mauvaise en Valais que rien ne les fait changer d'avis (121). Ce mouvement en direction du Brésil s'éteint avec la grande vague d'émigration vers 1877.

CONCLUSION

Un grand courant d'émigration atteint la Suisse vers le milieu du XIXe siècle. Le Valais est fortement touché entre 1850 et 1880 jusque dans les vallées les plus reculées. La propagande est très souvent menée avec intensité par des agents d'émigration fort habiles.

L'attrait des pays ainsi offerts aux Valaisans comme lieu de destination et la situation économique et politique de ces Etats à un moment donné constituent les principaux facteurs qui dirigent les convois d'émigrants vers telle ou telle région.

Les émigrés sont très tôt déçus par l'Afrique et les Valaisans prennent la direction de l'Amérique du Nord et surtout de l'Amérique du Sud. Les premiers colons installés en Argentine favorisent, par leur correspondance invitant leurs parents et amis à les rejoindre, l'action des agents d'émigration. L'agence Beck & Herzog fait particulièrement bien son travail, de telle sorte que les colonies se multiplient jusqu'en 1876. La grande vague d'émigration se termine en 1876 et 1880 marque le seuil d'une nouvelle phase de départs qui concernera la Suisse entière.

Ce travail donne avec précision le nombre de Valaisans ayant suivi "l'appel" des pays outre-mer pendant ces trente ans et relève quelques aspects de l'organisation de l'émigration (agences, influences économiques et politiques, voyage). Cette étude n'est donc pas exhaustive et bien d'autres aspects mériteraient d'être traités.

1. Conséquences de l'émigration pour le Valais

L'émigration a des répercussions sur l'économie valaisanne. Les terres libérées par les émigrants peuvent agrandir les petits domaines des personnes qui restent en Suisse et lutter contre la division de la propriété par les partages successoraux. D'autre part, la production étant divisée entre

un nombre moins grand d'individus, il pourrait en résulter une amélioration du niveau de vie des personnes qui demeurent en Valais. En ce qui concerne les émigrés, certains se sont enrichis et de nombreuses allusions permettent de penser qu'ils font participer les parents valaisans à leur nouvelle situation. Le préfet de Conches ne craint pas d'affirmer "qu'il y a des communes où l'argent de l'Américain a un effet bienfaisant sur la parenté " (121).

Ces conséquences positives doivent être cependant nuancées. Si certains émigrés font fortune à l'étranger, d'autres rentrent en Valais parfois démunis de toutes ressources et tombent à la charge des communes. Dans son rapport, le préfet de Viège fait quelques suggestions pour éviter un tel état de fait (122). On apprend aussi que des terres sont dépréciées par l'émigration. Ceci laisse supposer que l'émigrant qui ne vend pas toutes ses propriétés avant de partir ne les confie pas toujours à une personne de confiance qui peut les travailler. Ces terres qui tombent en friche provoquent un appauvrissement du pays. D'autre part, de nouvelles terres, rendues à la culture par l'endiguement du Rhône, demandent des personnes pour les travailler. Or, les départs massifs d'émigrants enlèvent au canton les bras dont a besoin l'agriculture. Bien que l'on soit très mal renseigné sur les sommes emportées par les émigrés, le Conseil d'Etat les évalue en 1872 et 1874 respectivement à fr 400.000.- et 300.000.-. Ces déplacements de fonds ne sont guère favorable au canton qui vit une période de mutation économique. Le préfet de Brigue va même jusqu'à dire que cette exportation de numéraire provoque une "disette d'argent".

2. Attitude des autorités valaisannes

Cet état de fait entraîne à approfondir la réaction des autorités face à l'émigration. Alors que le Conseil d'Etat ne déplora pas systématiquement les méfaits de l'émigration jusque vers 1870 environ, toutes les interventions des députés au Grand Conseil pendant les trente années sont hostiles

à l'émigration. En 1860, quelques-uns d'entres eux vont même jusqu'à accuser le gouvernement d'encourager les départs. Le Département de l'Intérieur s'en défend en affirmant que son rapport "ne contient aucune réclame, mais le département a été heureux de pouvoir communiquer aux représentants de la nation, après tant de nouvelles malheureuses, quelques renseignements favorables sur le sort des émigrants"(123).

Ce n'est qu'à partir de 1872 que le Conseil d'Etat se préoccupe des conséquences que le manque de bras et ~~la fuite de~~ numéraire ont sur l'économie valaisanne. Le Grand Conseil s'en alarmait déjà douze ans plus tôt.

En 1873, un projet de loi sur l'émigration, cherchant à restreindre les départs, avait été adopté par le Grand Conseil valaisan, mais la nouvelle Constitution Fédérale vint enlever aux cantons le droit de légiférer en cette matière. En 1883, le Conseil Fédéral demande aux préfets si la Confédération doit prendre de nouvelles mesures législatives concernant l'émigration. La plupart des préfets sont opposés à une nouvelle intervention de la Confédération en invoquant notamment la liberté que chaque individu a de décider librement de son sort. Mais ce refus correspond plutôt à la crainte du pouvoir centralisé que représente la Confédération. Le préfet de St-Maurice dit ouvertement : "L'autorité fédérale a-t-elle la prétention de dicter des lois protectrices de ses nationaux dont bon nombre quittent la Suisse pour se soustraire aux tracasseries d'une législation sans stabilité et d'une bureaucratie croissante" (124).

L'avis des préfets concernant le bien-fondé de l'émigration est partagé. Il y a d'une part les adversaires farouches de l'émigration (préfet du district de Loèche) et d'autre part ceux qui ne la considèrent pas nuisible (préfet du district de Martigny) ou nécessaire (préfet du district de Monthey); le préfet de Conches l'estime même bienfaisante. On peut se demander si les appréciations - exclusives ou nuancées - des préfets reflètent la position des districts face à l'émigration ouuniquement leur opinion personnelle.

3. Sort des émigrés

Enfin, cette contribution à l'étude de l'émigration s'est limitée au voyage et à l'arrivée des émigrés dans les différents lieux de destination. En effet, à part l'échec de l'installation des Valaisans en Afrique du Nord, ~~analysé au chapitre VIII~~, l'adaptation des émigrés dans les pays d'accueil n'a pas été soulevée. Ce serait pourtant un thème de recherches très fructueuses. L'abondante correspondance parvenue d'Amérique du Sud insiste souvent sur les difficultés rencontrées; la cohabitation des ressortissants de différents Etats européens n'a pas été sans heurts. Très intéressante serait donc l'étude des péripéties que vécurent les colons valaisans dont les descendants sont actuellement intégrés à la population locale.

TABLEAU I : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPARTS PAR ANNEE ET PAR DISTRICT ENTRE 1849 ET 1880. PREMIERE PARTIE

	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
CONCHES		41	3	1		7	5	35	21	9	18	22
RAROGNE		1				6		49	27	1		
BRIGUE		4		3				7	33	30		6
VIEGE	7	22		1			3		13	7	24	10
LOECHE							5		24		1	56
HT.VALAIS	7	68	3	5		13	13	91	118	47	43	94
SIERRE		1	1	2	10		16	3	85	1	1	5
HERENS			7				50	28	29	55	8	27
SION									36		22	24
CONTHEY			41					7	6		30	54
VS.CENTRAL		1	49	2	10		66	38	156	56	61	110
MARTIGNY	13	27	32	21	7	27	46	1	2	2	35	5
ENTREMONT	74	33	10	10	5	3	3	16	47	6	67	23
St.Maurice	4		30	20				25	13	19	9	15
MONTHEY	4		61					36	6	26	112	111
BS.VALAIS	95	60	133	51	12	30	49	78	68	53	223	154
VALAIS	102	129	185	58	22	43	128	207	342	156	327	358

TABLEAU I : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPARTS PAR ANNEE ET PAR DISTRICT ENTRE 1849 ET 1880. DEUXIEME PARTIE

	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
CONCHES	9	8	9	6	28	3	7	52	11	2
RAROGNE	24	31	56	14	47	10	12	104	14	1
BRIGUE	24	9	78	1	65			74	61	3
VIEGE	32	3		5	30	14	40	104	54	2
LOECHE	5	17	2		37	21	10	35	23	1
HT.VALAIS	94	68	145	26	207	48	69	369	163	9
SIERRE	2	2	2	2	4	9	4		3	
HERENS		33	29	20	23	8		28		
SION	8	1	4		4	6	27	20	2	3
CONTHEY	16	31	10	7	13	8		16	30	3
VS.CENTRAL	26	67	45	29	44	31	31	64	35	6
MARTIGNY	2	21	9	13	5	15	9	13	24	
ENTREMONT	6	40	1	2	11	7	19	36	30	5
St.MAURICE							18	2	7	1
MONTHEY	16		2			3	8	12	31	66
BS.VALAIS	24	61	12	15	16	25	54	63	92	72
VALAIS	144	196	202	70	267	104	154	496	290	87

TABLEAU I : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPARTS PAR ANNEE ET PAR DISTRICT ENTRE 1849 ET 1880. TROISIEME PARTIE

	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	TOTAL
CONCHES	5	41	39	32	0	6	9	12	12	18	471
RAROGNE		95	13	3	6	17	1	1	9	6	568
BRIGUE		42	5	22	56	28	1	1		17	570
VIEGE	72	28	9	6	24	35	4	9	11	6	575
LOECHE	2	8	40	12	0	13	1	2	2	1	318
HT.VALAIS	79	214	106	75	86	119	16	25	34	48	2502
SIERRE	4	25	35	41	17	0	3	0	8	12	298
HERENS	50	14	1	27	20	50	18	0	2	1	528
SION	1	45	31	29	23	3	0	0	3	25	317
CONTHEY	6	41	20	9	14	0	1	0	9	9	381
VS.CENTRAL	61	125	87	106	74	53	22	0	22	47	1524
MARTIGNY	1	41	45	126	126	5	0	0	2	24	699
ENTREMONT	14	19	55	52	81	7	0	0	3	1	686
St.MAURICE		54	55	31	7	6	0			2	318
MONTHEY	20	139	51	61	34	58	0			43	900
BS.VALAIS	35	253	206	270	248	76	0		5	70	2603
VALAIS	175	592	399	451	408	248	38	25	61	165	6629

TABLEAU II : DEPARTS EN AMERIQUE DU SUD ENTRE 1849 ET 1880

PREMIERE PARTIE

	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
CONCHES						3	5	20	21	9	18	10
RAROGNE						6		49	26	1		
BRIGUE		4						7	33	30		6
VIEGE	7	18		1					13	7	24	9
LOECHE							5		24			49
HT.VALAIS	7	22		1		9	10	76	117	47	42	74
SIERRE		1	1	2	9		16	3	84			3
HERENS							43	28	29	55		27
SION									36		22	24
CONTHEY			10					7	6		28	23
VS.CENTRAL		1	11	2	9		59	38	155	55	50	77
MARTIGNY		1		1		11	25		1		24	4
ENTREMONT		1					3	4	44		65	5
St.MAURICE			7					20	7	11	9	15
MONTHEY		4						36	6	26	111	105
BS.VALAIS		6	7	1		11	28	60	58	37	209	129
VALAIS	7	29	18	4	9	20	97	174	330	139	301	280

TABLEAU II : DEPARTS EN AMERIQUE DU SUD ENTRE 1849 ET 1880

DEUXIEME PARTIE

	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
CONCHES	8	3	7	5	28	1	6	37	10	0
RAROGNE	24	8	56	14	47	10	10	103	13	
BRIGUE	24		76	1	63			69	60	3
VIEGE	32	3		4	29	13	18	117	61	1
LOECHE	5	5	2		15	21	9	34	12	
HT.VALAIS	93	19	141	24	182	45	43	360	156	4
SIERRE	2	1		2	3	9			3	
HERENS		33	29	20	23	8		28		
SION	8		4			6	27	20	2	3
CONTHEY	16	26		2	13	2		16	16	3
VS.CENTRAL	26	60	33	24	39	25	27	64	21	6
MARTIGNY		16	7	13	5	14	9	11	13	
ENTREMONT	6	32				1	7	14	3	4
St.MAURICE							1	2	7	1
MONTHEY	16		2			3	4	11	30	60
BS.VALAIS	22	48	9	13	5	18	21	38	53	65
VALAIS	141	127	183	61	226	88	91	462	230	75

TABLEAU II : DEPARTS EN AMERIQUE DU SUD ENTRE 1849 ET 1880

TROISIEME PARTIE

	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	TOTAL
CONCHES	1	13	15	30	0	3	0	8	6	8	275
RAROGNE		84	12	3	4	37	1	1	8	6	523
BRIGUE		10	3		15	13		1		16	434
VIEGE	43	17		4	21	34	3	9	8	5	501
LOECHE		2	35	12		12		2	1		245
HT.VALAIS	44	126	65	49	40	99	4	21	23	35	1978
SIERRE	3	24	28	32	4		2		5		237
HERENS	50	14	1	27	19	46	18		2		500
SION	1	45	7	22	8	2			3	11	251
CONTHEY	1	40	14	9	2				5	9	248
VS.CENTRAL	55	123	50	90	33	48	20		15	20	1236
MARTIGNY	1	18	30	125	122	5			1	15	472
ENTREMONT		18	16	40	72	4				1	340
St.MAURICE		40	38	31	7	6					202
MONTHEY	10	102	39	60	33	57				42	757
BS.VALAIS	11	178	123	256	234	72			1	58	1771
VALAIS	110	427	238	395	307	219	24	21	39	113	4985

TABLEAU III : DEPARTS EN AMERIQUE DU NORD ENTRE 1849 ET 1880

PREMIERE PARTIE

	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
CONCHES		41	3	1		4		15				11
RAROGNE		1										
BRIGUE				3								
VIEGE		3					1					
LOECHE												
HT.VALAIS		45	3	4		4	1	15				11
SIERRE									1			2
HERENS											8	
SION												
CONTHEY												
VS.CENTRAL									1		8	2
MARTIGNY	4		8	20	3	9	9	1	1		11	
ENTREMONT	74	29	3	10	1	3		12	1	6		16
St.MAURICE			3									
MONTHEY	1		1									
BS.VALAIS	79	29	15	30	4	12	9	13	2	6	11	16
VALAIS	79	74	18	34	4	16	10	28	3	6	19	29

TABLEAU III : DEPARTS EN AMERIQUE DU NORD ENTRE 1849 ET 1880

DEUXIEME PARTIE

	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
CONCHES	1	4	1			2	1	13	1	
RAROGNE									1	1
BRIGUE			2					5	1	
VIEGE										
LOECHE							1			
HT.VALAIS	1	4	3			2	2	18	3	1
SIERRE			2		1		4			
HERENS										
SION										
CONTHEY										
VS.CENTRAL			2		1		4			
MARTIGNY		3							11	
ENTREMONT		6	1	2	11	6	12	20	27	1
St.MAURICE										
MONTHEY										
BS.VALAIS		9	1	2	11	6	12	20	38	1
VALAIS	1	13	6	2	12	8	18	38	41	2

TABLEAU III : DEPARTS EN AMERIQUE DU NORD ENTRE 1849 ET 1880

TROISIEME PARTIE

18..	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	TOTAL
CONCHES	2	12	12			2	8	4	6	9	153
RAROGNE		3	1						1		8
BRIGUE		9	1			15	1			1	38
VIEGE	28	11	9		3		1		2	1	59
LOECHE		2	2			1	1			1	8
HT.VALAIS	30	37	25		3	18	11	4	9	12	266
SIERRE	1	1	5	9	13				1	9	49
HERENS						4					12
SION				1	2					14	17
CONTHEY	4						1		3		8
VS.CENTRAL	5	1	5	10	15	4	1		4	23	86
MARTIGNY		1		1							82
ENTREMONT	14		23	12	9	3			3		305
St.MAURICE			3							2	8
MONTHEY	3									1	6
BS.VALAIS	17	1	26	13	9	3			3	3	401
VALAIS	52	39	56	23	27	25	12	4	16	38	753

TABLEAU IV : DEPARTS EN AFRIQUE DU NORD ENTRE 1849 ET 1880

	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
MARTIGNY	9	26	24		4	4	11					1
ENTREMONT		3	7		4							
St.MAURICE	4		20	20								
MONTHEY	3		60								1	
BS.VALAIS	16	29	111	20	8	4	11				1	1
VALAIS	16	29	143*	20	8	4	11				1	1

	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
MARTIGNY		1						2		
ENTREMONT										
St.MAURICE										
MONTHEY										6
BS.VALAIS		1						2		6
VALAIS		1						2		6

	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	TOTAL
MARTIGNY		4							1	9	96
ENTREMONT		1									15
St.MAURICE											44
MONTHEY	2	2			1						75
BS.VALAIS	2	7			1				1	9	230
VALAIS	2	7			1				1	9	262*

*) dont 32 du district de Conthey

TABLEAU V : RANG OCCUPE PAR LE VALAIS PARMI LES CANTONS SUISSES DANS L'EMIGRATION (*)

Année	Nb.de départs* en Valais	Rang occupé au niveau suisse	Moyenne suisse des départs
1868	51,7	3	22,3
1869	13,9	10	23,2
1870	8,1	12	15,6
1871	13,0	11	17,2
1872	57,1	4	22,9
1873	?	?	?
1874	48,0	2	13,0
1875	45,0	1	9,0
1876	25,0	2	6,9
Moyenne	32,7	5-6	16,2

*) Sur 10.000 habitants

*) Renseignements pris de la Thèque 357.8.1.

TABLEAU VI: RECENSEMENTS DE LA POPULATION ENTRE 1850 ET 1880

	1850	1860	1870	1880
CONCHES	4.102	4.449	4.409	4.445
RAROGNE	4.739	5.342	5.439	5.816
BRIGUE	4.236	5.190	5.140	5.531
VIEGE	5.471	6.277	6.614	6.842
LOECHE	4.940	5.365	5.674	6.053
SIERRE	7.335	8.302	9.157	9.656
HERENS	5.862	6.003	6.267	6.578
SION	6.287	7.964	9.103	9.318
CONTHEY	6.043	6.786	7.356	7.873
MARTIGNY	8.617	9.928	10.831	11.245
ENTREMONT	9.843	9.974	10.040	9.987
St.MAURICE	5.817	6.232	6.694	6.646
MONTHEY	8.267	8.980	9.998	10.200
VALAIS	81.559	90.792	96.722	100.190

TABLEAU VII : DEPARTS EN VALAIS ET EN ARGOVIE PAR ANNEE* ET PAR 1000 HABITANTS

DECENNIE

	CONCHES		RAROGNE		BRIGUE		VIEGE		LOECHE		SIERRE	
	Nb.	‰	Nb.	‰	Nb.	‰	Nb.	‰	Nb.	‰	Nb.	‰
1851-1860	121	2,8	83	1,6	79	1,7	58	1,0	86	1,7	124	1,6
1861-1870	135	3,1	313	5,8	315	6,1	284	4,4	151	2,7	28	0,3
1871-1880	174	3,9	171	3,1	172	3,0	81	1,4	145	1,5	183	2,8

	SION		HERENS		CONTHEY		MARTIGNY		ENTREMONT		St.MAURICE	
	Nb.	‰	Nb.	‰	Nb.	‰	Nb.	‰	Nb.	‰	Nb.	‰
1851-1860	82	1,2	204	3,4	138	2,2	178	1,9	190	1,9	131	1,8
1861-1870	75	0,9	141	2,3	134	1,9	111	1,1	157	1,6	28	0,4
1871-1880	160	1,7	183	2,8	109	1,4	370	3,4	232	2,3	155	2,3

	MONTHEY		HT.VALAIS		VS.CENTRAL		BS.VALAIS		VALAIS		ARGOVIE	
	Nb.	‰	Nb.	‰	Nb.	‰	Nb.	‰	Nb.	‰	Nb.	‰
1851-1860	352	4,1	427	1,7	548	2,0	851	2,5	1826	2,1	9513	4,7
1861-1870	138	1,5	1198	4,4	378	1,2	434	1,2	2010	2,1	3889	2,0
1871-1880	406	4,0	802	2,9	597	1,8	1163	3,1	2562	2,6	3009	1,5

*) Moyenne annuelle d'une décennie

TABLEAU VIII : EMIGRATION EN AMERIQUE DU SUD ET EN AMERIQUE DU NORD DEPUIS LA SUISSE ET LE VALAIS EN PARTICULIER (*)

	AMERIQUE DU SUD		AMERIQUE DU NORD		AUTRES LIEUX **	
	Valais %	Suisse %	Valais %	Suisse %	Valais %	Suisse %
1868	100		0		0	5
69	100	24,4	0	69,6	0	6
1870	88,4	22,3	3,8	68,0	7,6	9,7
71	74,6	18,9	23,8	70,8	1,6	10,3
72	91,4	23,4	7,0	67,1	1,6	9,5
73	59,5	-	14,0	-	26,5	-
74	93,5	29,7	5,7	61,0	0,8	9,3
75	87,9	36,2	6,1	48,8	6,0	15,0
76	90,7	22,5	8,0	58,0	1,3	19,5
77	63,1	-	31,5	-	5,4	-
78	84,0	21,9	16,0	61,5	0	16,6
79	66,6	18,9	16,7	69,1	16,7	12,0

*) Renseignements pris de la Thèque 357.2.1

**) Amérique centrale et autres continents

TABLEAU IX : IMPORTANCE (%) DE L'EMIGRATION DANS LES DIVERS LIEUX DE DESTINATION PENDANT LES TRENTE ANS

	AFRIQUE	AM.NORD	AM.SUD	AMERIQUE	INCONNUE
CONCHES	0	33	58	1	8
RAROGNE	0		92		6
BRIGUE	0	6	76	16	2
VIEGE	0	11	86	0	3
LOECHE	0		78		20
HT.VALAIS	0	10	79	4	7
SIERRE	0	14	83	3	0
HERENS			95		
SION	0	1	82	5	12
CONTHEY	8	2	64	9	17
VS.CENTRAL	2	6	81	4	7
MARTIGNY	13	12	68	3	4
ENTREMONT	2	45	50	0	3
St.MAURICE	14	2	64	20	0
MONTHEY	9	0	83	4	4
BS.VALAIS	9	15	68	5	3
VALAIS	4	11	75	5	5

TABLEAU X : VAGUES DE DEPARTS EN AMERIQUE DU SUD

	PREMIERE VAGUE	DEUXIEME VAGUE	TROISIEME VAGUE
CONCHES	1856-1860	1865-1868	1872-1874
RAROGNE	1856-1857	1861-1868	1872-1876
BRIGUE	1857 - 1869		
VIEGE	1857-1861	1865-1876	
LOECHE	1860-1862	1865-1869	1873-1876
SIERRE	1853-1857		1872-1874
HERENS	Emigration régulière sans phase nette		
SION	1857-1861	1867-1868	1872-1875
CONTHEY	1859-1862	1868-1869	1872-1874
MARTIGNY	1855	1859-1869	1872-1875
ENTREMONT	1857-1862		1872-1875
St.MAURICE	1856-1860		1872-1876
MONTHEY	1856-1860		1869-1876

TABLEAU XI : SEXE, AGE ET ETAT-CIVIL DES EMIGRES

DISTRICT DE SIERRE *

AGE	HOMMES				FEMMES			
	Célibat.	Mariés	Veufs	Total	Célibat.	Mariées	Veuves	Total
0- 4	13			13	13			13
5- 9	20			20	16			16
10-14	11			11	12			12
15-19	7			7	10			10
20-24	22			22	4	2		6
25-29	15	4		19	1	4		5
30-34	11	9		20		3		3
35-39	3	8		11	3	7	1	11
40-44	10	5	2	17	1			1
45-49	5	2		7	2	5	1	8
50-54	2	4	1	7			2	2
55-59	3	2		5	1	3		4
60-64		1		1		1		1
indéterminé**	9	9	1	19	7	14		21
Total	131	44	4	179	70	39	4	113

*) cf. Note 125

**) 6 enfants dont le sexe est inconnu

TABLEAU XII : SEXE, AGE ET ETAT-CIVIL DES EMIGRES

DISTRICT D'ENTREMONT *

AGE	HOMMES				FEMMES			
	Célibat.	Mariés	Veufs	Total	Célibat.	Mariées	Veuves	Total
0- 4	26			26	30			30
5- 9	39			39	27			27
10-14	41			41	30			30
15-19	46	1		47	30	1		31
20-24	58	4		62	32	2		34
25-29	40	8		48	12	8		20
30-34	17	7		24	4	7	1	12
35-39	7	11		18	2	8		10
40-44	6	18	1	25	2	8		10
45-49	2	13	1	16	2	10		12
50-54		10	3	13		3	3	6
55-59		2		2		4	2	6
60-64		2	4	6			1	1
65-69	1	1	2	4			1	1
70-74			2	2			1	1
75-79			1	1				
indéterminé	19	10	3	32	11	35	3	49
Total	302	87	17	406	182	86	12	280

*) cf. Note 125

TABLEAU XIII : EMIGRES CELIBATAIRES DISTRICT DE SIERRE

AGE	HOMMES			FEMMES		
	avec parents	sans parents	Total	avec parents	sans parents	Total
0- 4	13		13	13		13
5- 9	19	1	20	16		16
10-14	11		11	12		12
15-19	2	5	7	10		10
20-24	3	19	22	1	3	4
25-29	2	13	15		1	1
30-34	1	10	11			
35-39		3	3		3	3
40-44		10	10		1	1
45-49		5	5		2	2
50-54		2	2			
55-59		3	3		1	1
60-64						
indéterminé	2	7	9	6	1	7
Total	53	78	131	58	12	70

TABLEAU XIV : EMIGRES CELIBATAIRES DISTRICT D'ENTREMONT

AGE	HOMMES			FEMMES		
	avec parents	sans parents	Total	avec parents	sans parents	Total
0- 4	26		26	30		30
5- 9	39		39	27		27
10-14	39	2	41	29	1	30
15-19	31	15	46	28	2	30
20-24	13	45	58	22	10	32
25-29	12	28	40	5	7	12
30-34	4	13	17	3	1	4
35-39		7	7	1	1	2
40-44	2	4	6	1	1	2
45-49		2	2		2	2
50-54						
55-59						
60-64						
65-69		1	1			
non déterminés	9	10	19	11		11
Total	175	127	302	157	25	182

TABLEAU XV : PROFESSIONS DES EMIGRANTS DES DISTRICTS DE SIERRE ET D'ENTREMONT

			DISTRICTS			
			SIERRE		ENTREMONT	
			Nb.	%	Nb.	%
SECTEUR PRIMAIRE	AGRICULTURE	Laboureur	45		139	
		Agriculteur	35		1	
		Cultivateur	16		1	
		Vigneron	1		-	
		Domestique	2		1	
		Garçon	-		3	
		Journalier	-		1	
		Total	99	78,5	146	81,1
SECTEUR SECONDAIRE	BATIMENT	Peintre	3		2	
		Menuisier	8		6	
		Maçon	-		1	
		Charbonnnier	-		1	
		Total	11	8,7	10	5,5
	ENTRETIEN	Cordonnier	5		1	
		Maréchal ferrant	-		2	
		Artisan	-		1	
		Cloutier	-		1	
		Charron	1		2	
		Forgeron	1		1	
		Tonnelier	1		-	
		Total	8	6,3	8	4,4
	ALIMENTATION TEXTILE	Tailleur	1		2	
		Boulanger	1		3	
		Meunier	1		1	
		Boucher	-		1	
		Tanneur	1		1	
		Total	4	3,1	8	4,4
SECTEUR TERTIAIRE	CADRES	Régent	-		1	
		Médecin	-		1	
		Procureur	-		1	
		Négociant	-		4	
		Barbier	1		-	
		Vétérinaire	1		-	
		Voiturier	-		1	
		Missionnaire	1		-	
		Capitaine	1		-	
		Total	4	3,1	8	4,4
	TOTAL		126		180	

TABLEAU XVI : PROFESSIONS DES EMIGRANTS DU DISTRICT DE SION

			VILLE DE SION		DISTRICT DE SION	
			Nb.	%	Nb.	%
SECTEUR PRIMAIRE	AGRICULTURE	Agriculteur	11		15	
		Laboureur	3		32	
		Cultivateur	-		9	
		Total	28*	56	56	83,5
SECTEUR SECONDAIRE	BATIMENT	Maçon	-		1	
		Menuisier	1		-	
		Charpentier	-		1	
		Total	1	2	2	3
	ENTRETIEN	Dégraisseur	1		-	
		Charron	-		2	
		Total	1	2	2	3
	ALIMENTATION TEXTILE	Meunier	-		2	
		Boulanger	4		1	
		Confiseur	2		-	
		Bottier	-		1	
		Cordonnier	-		1	
		Tanneur	1		-	
		Tisserand	1		-	
		Tailleur	3		-	
		Chapelier	1		-	
		Fabr.tabac	1		-	
		Total	13	26	5	7,4
SECTEUR TERTIAIRE	CADRES	Copiste	1		-	
		Régent	-		2	
		Géomètre	1		-	
		Procureur	1		-	
		Télégraphiste	1		-	
		Photographe	1		-	
		Restaurateur	1		-	
		Sommelier	1		-	
		Total	7	14	2	3
	TOTAL		50		67	

*) dont 14 indéterminés

TABLEAU XVII : REPARTITION DE LA POPULATION D'APRES LES PROFESSIONS**

	Secteur I			Secteur II			Secteur III											
	Agriculture			Industrie			Commerce			Transport			Administrat.			Services domest.		
	Nb.	%	R*	Nb.	%	R	Nb.	%	R	Nb.	%	R	Nb.	%	R	Nb.	%	R
1860	68006	74,8	1	11505	12,6	22	2052	2,2	22	1163	1,2	19	2805	3,0	17	3777	4,1	19
1870	72376	74,8		10821	11,1		2932	3,0		1409	1,4		3273	3,3		268	0,2	
1880	76246	76,8	1	12565	12,5	22	3005	2,9	22	2157	2,1	21	3225	3,2	13	137	0,1	22

*) R = Rang du canton du Valais parmi les cantons suisses

**) Renseigements pris des Annuaires de Statistiques de la Suisse

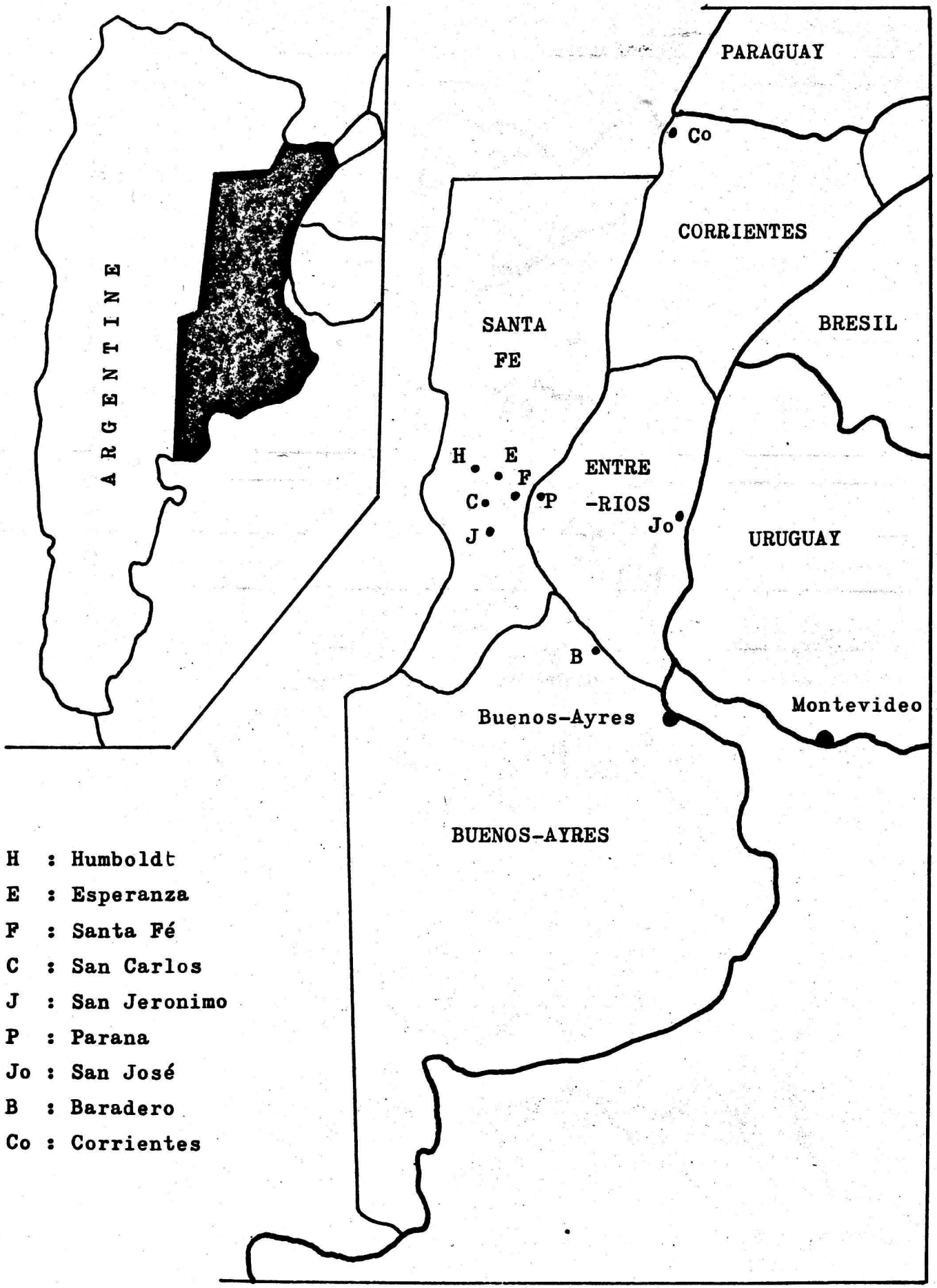

CARTE 1 : PROVINCES DE L'ARGENTINE

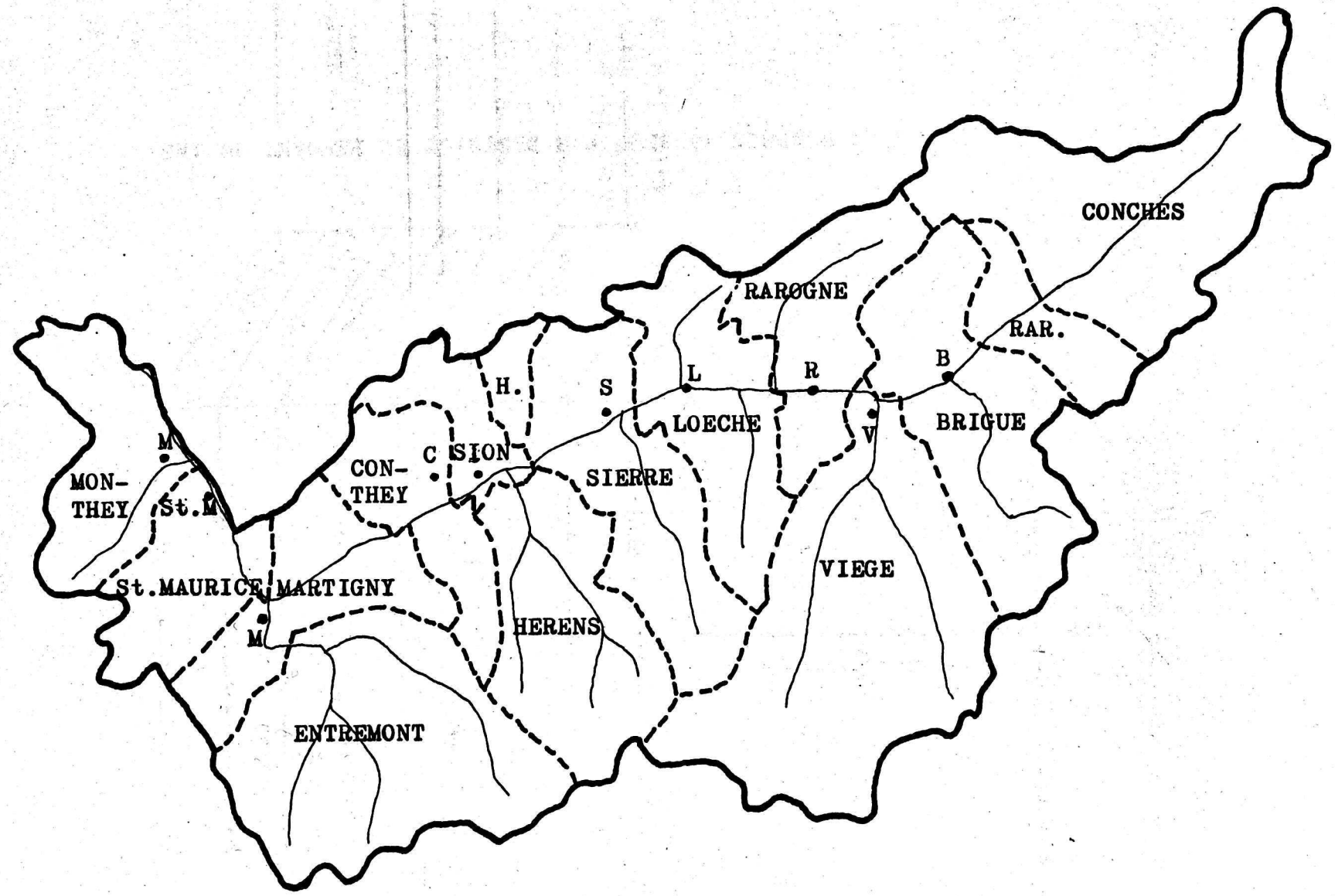

CARTE 2 : DISTRICTS DU CANTON DU VALAIS

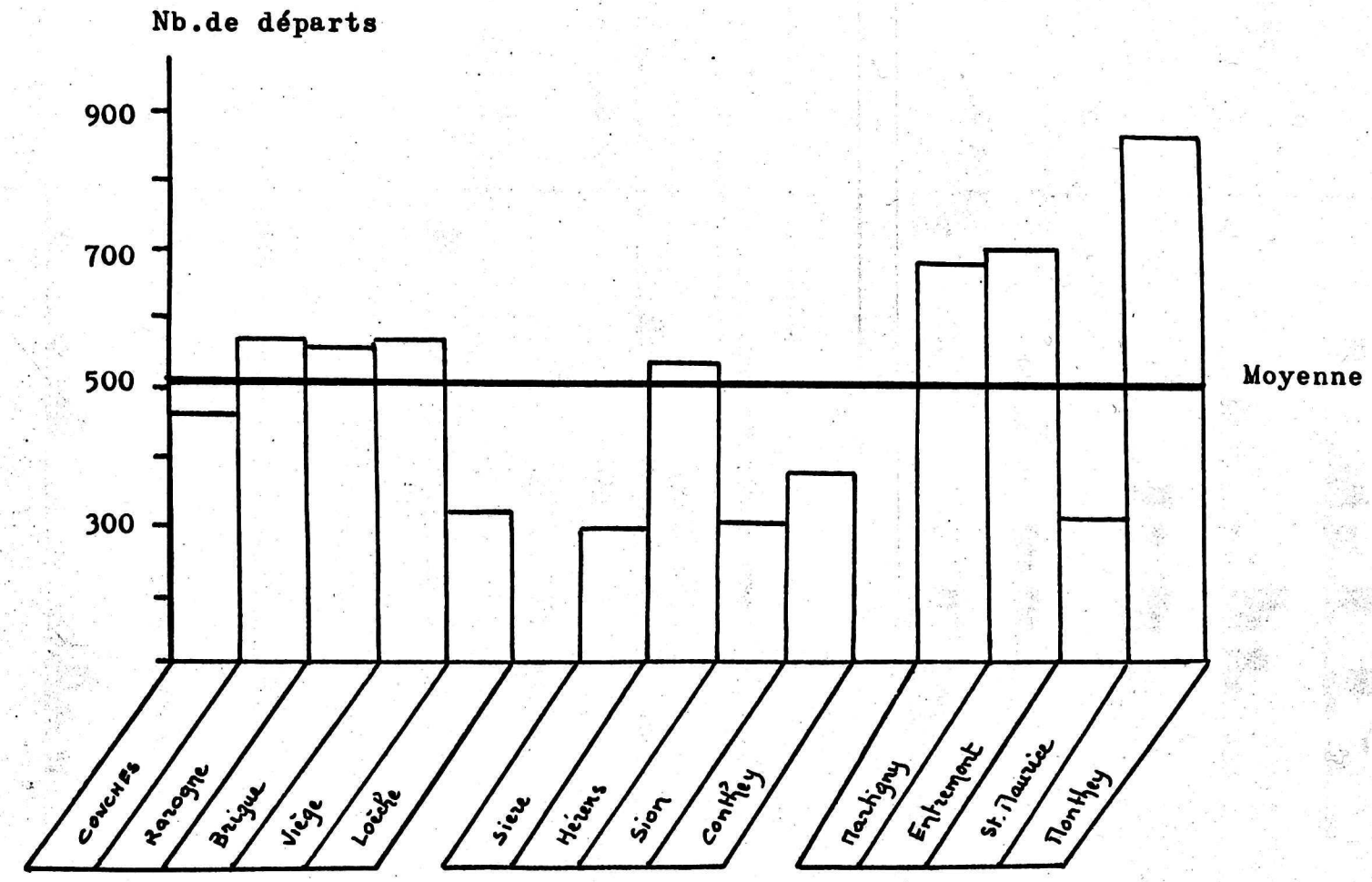

FIGURE 1 : DEPARTS EN NOMBRES ABSOLUS PAR DISTRICT ET PENDANT 30 ANS

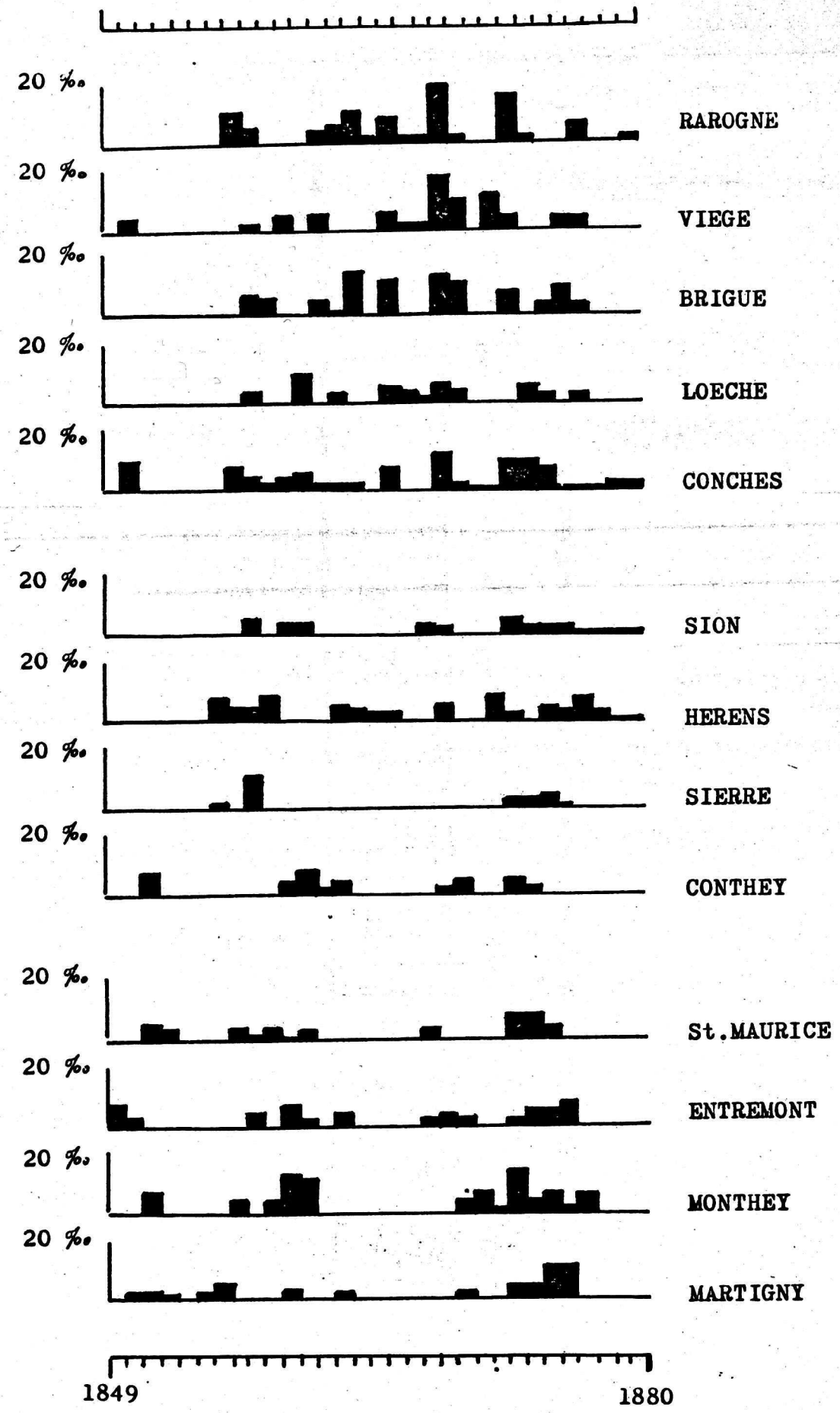

FIGURE 2 : DEPARTS ANNUELS PAR RAPPORT A LA POPULATION DE CHAQUE DISTRICT

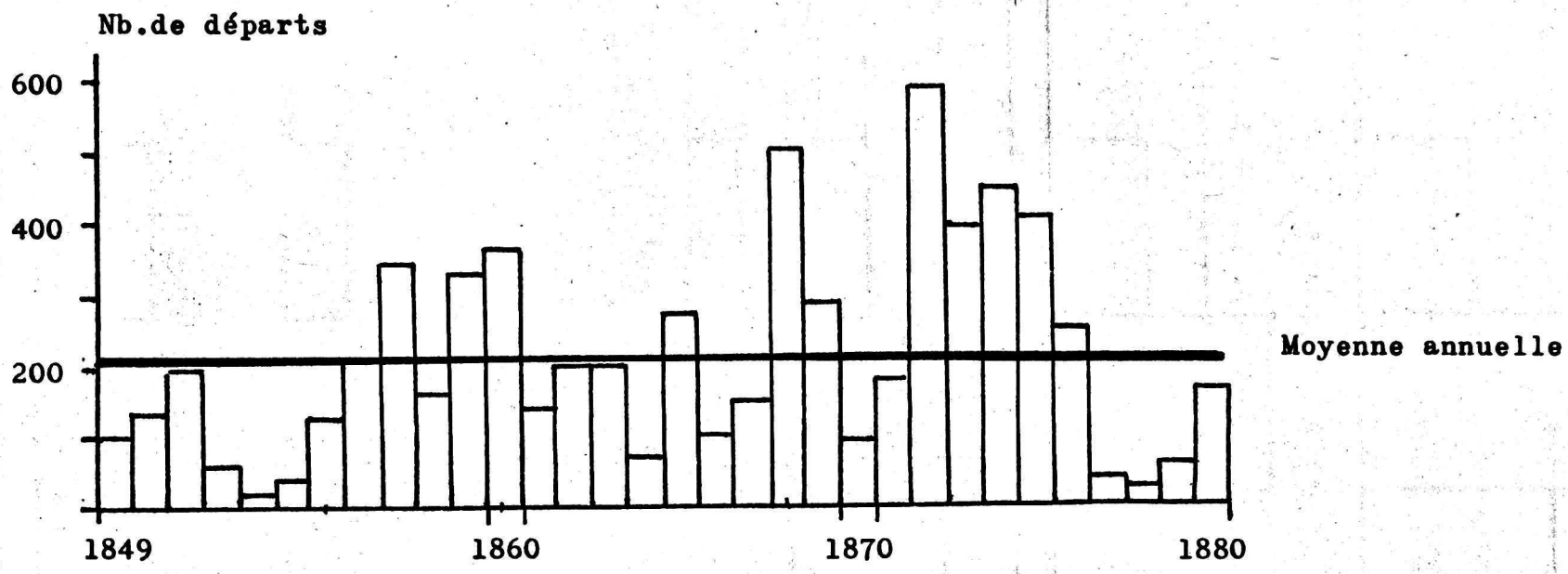

FIGURE 3 : DEPARTS EN NOMBRES ABSOLUS PAR ANNEE POUR LE CANTON

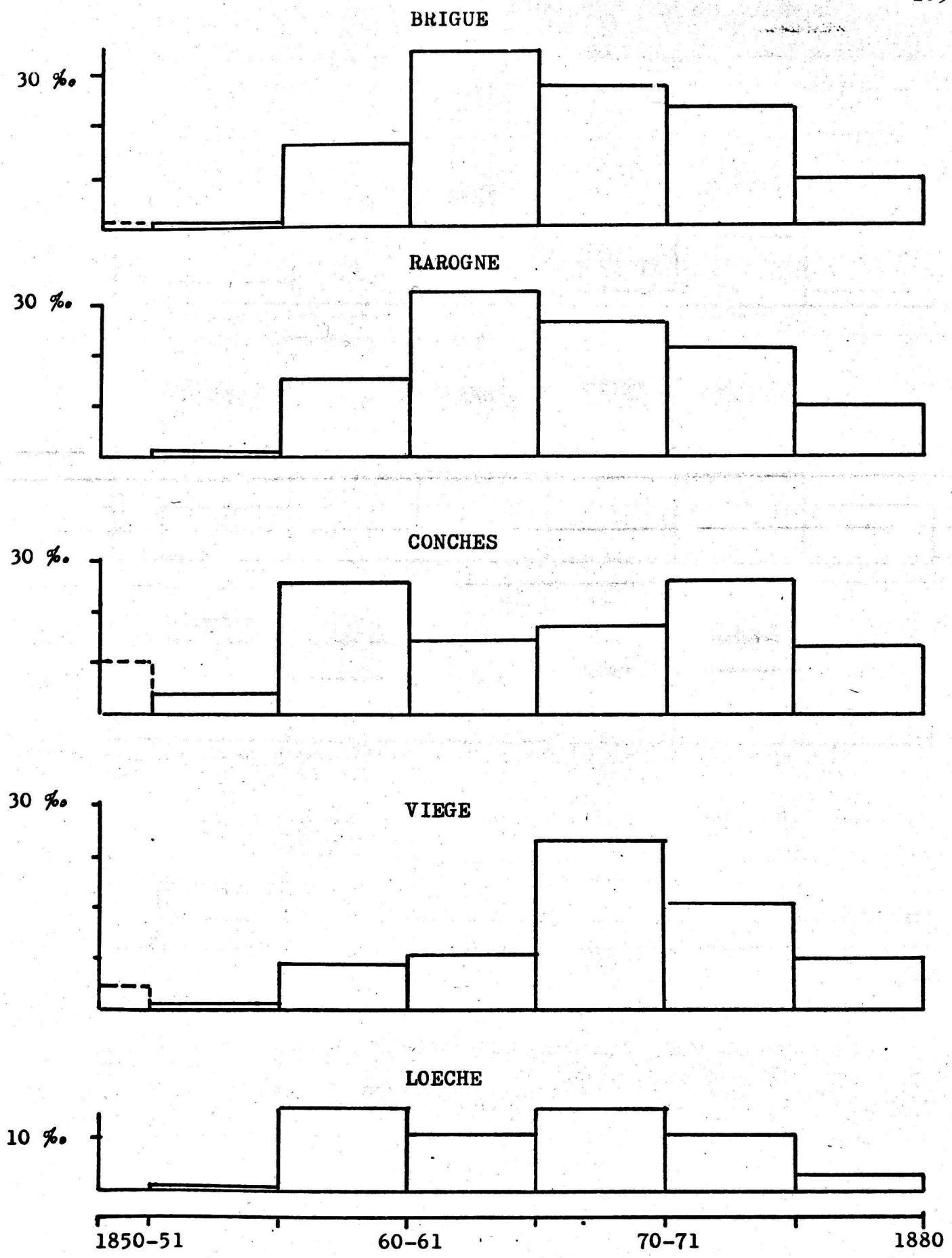

FIGURE 4 a : DEPARTS EN TRANCHES DE 5 ANS PAR 1000 HABITANTS

HAUT-VALAIS

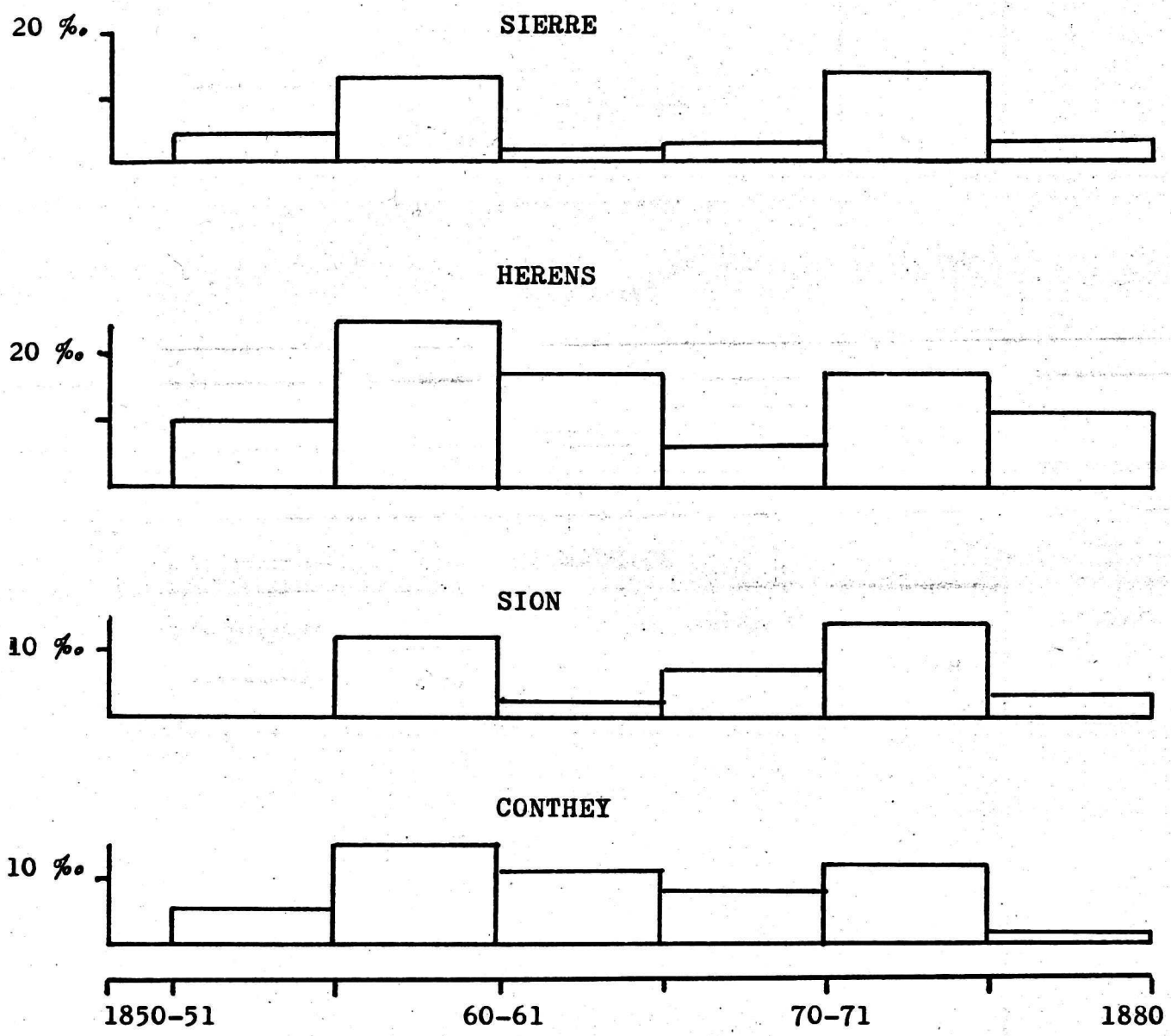

FIGURE 4 b : DEPARTS EN TRANCHES DE 5 ANS PAR 1000 HABITANTS

VALAIS-CENTRAL

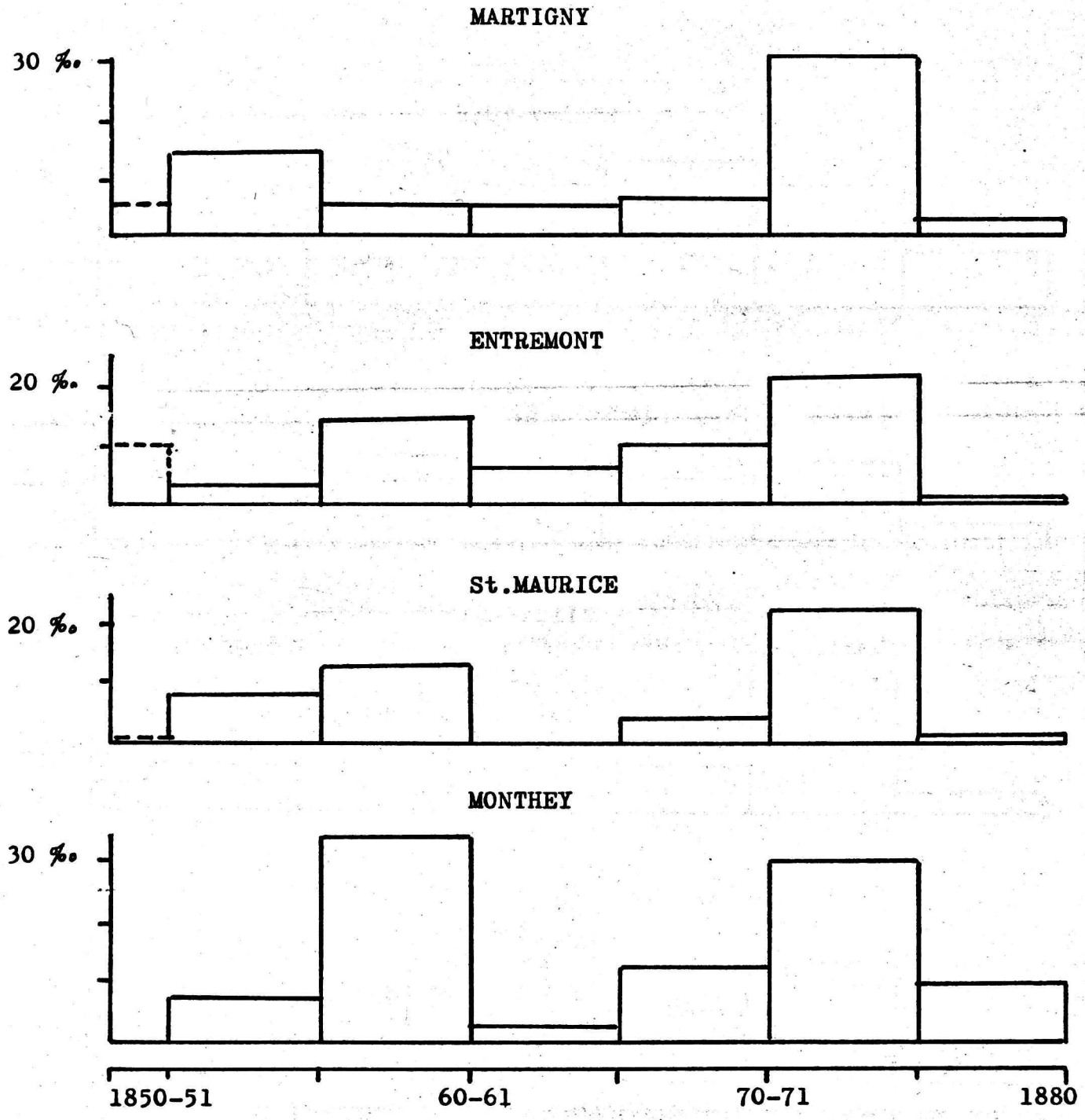

FIGURE 4 c : DEPARTS EN TRANCHES DE 5 ANS PAR 1000 HABITANTS

BAS-VALAIS

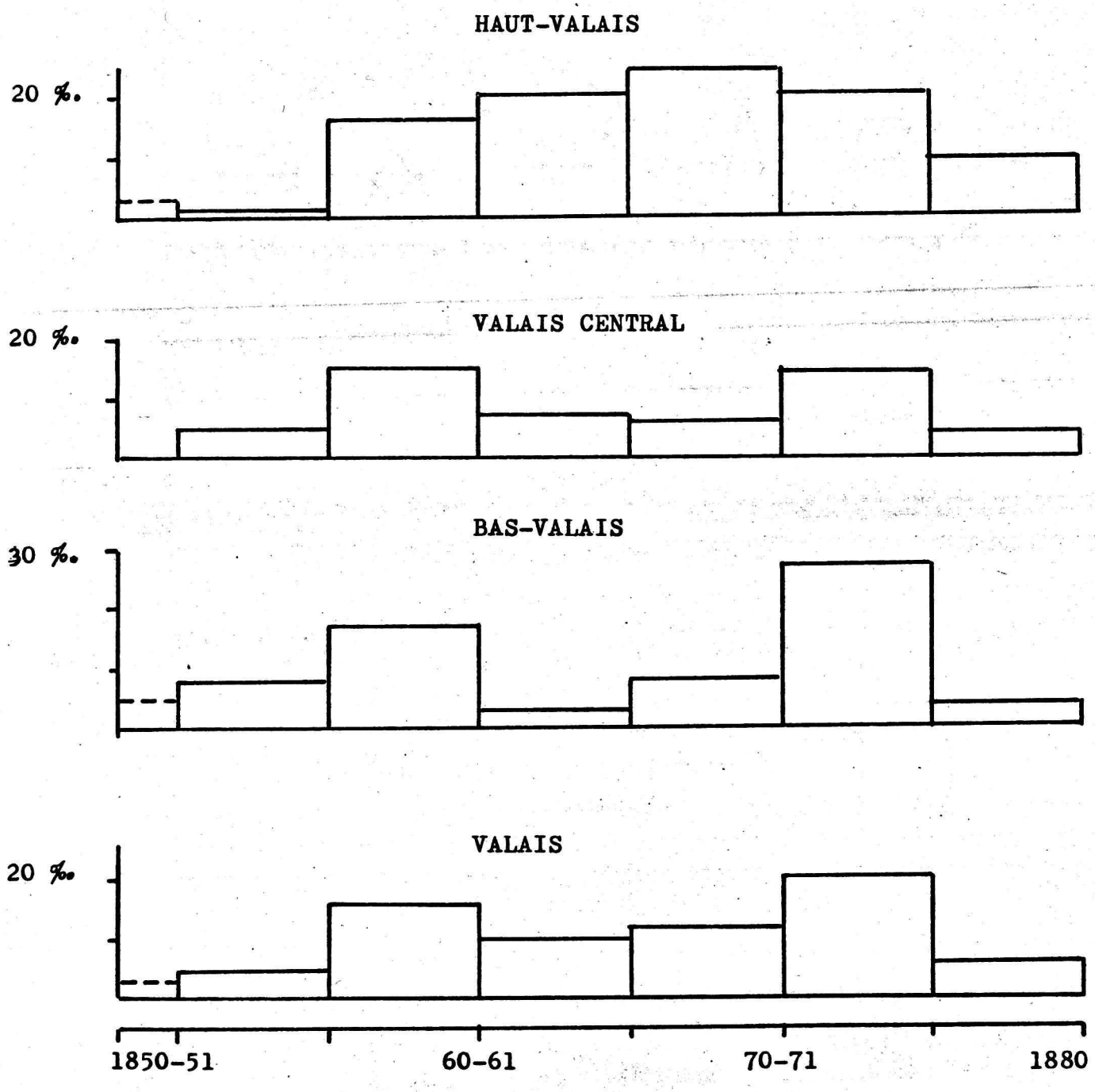

FIGURE 4 d : DEPARTS EN TRANCHES DE 5 ANS PAR 1000 HABITANTS

CANTON DU VALAIS

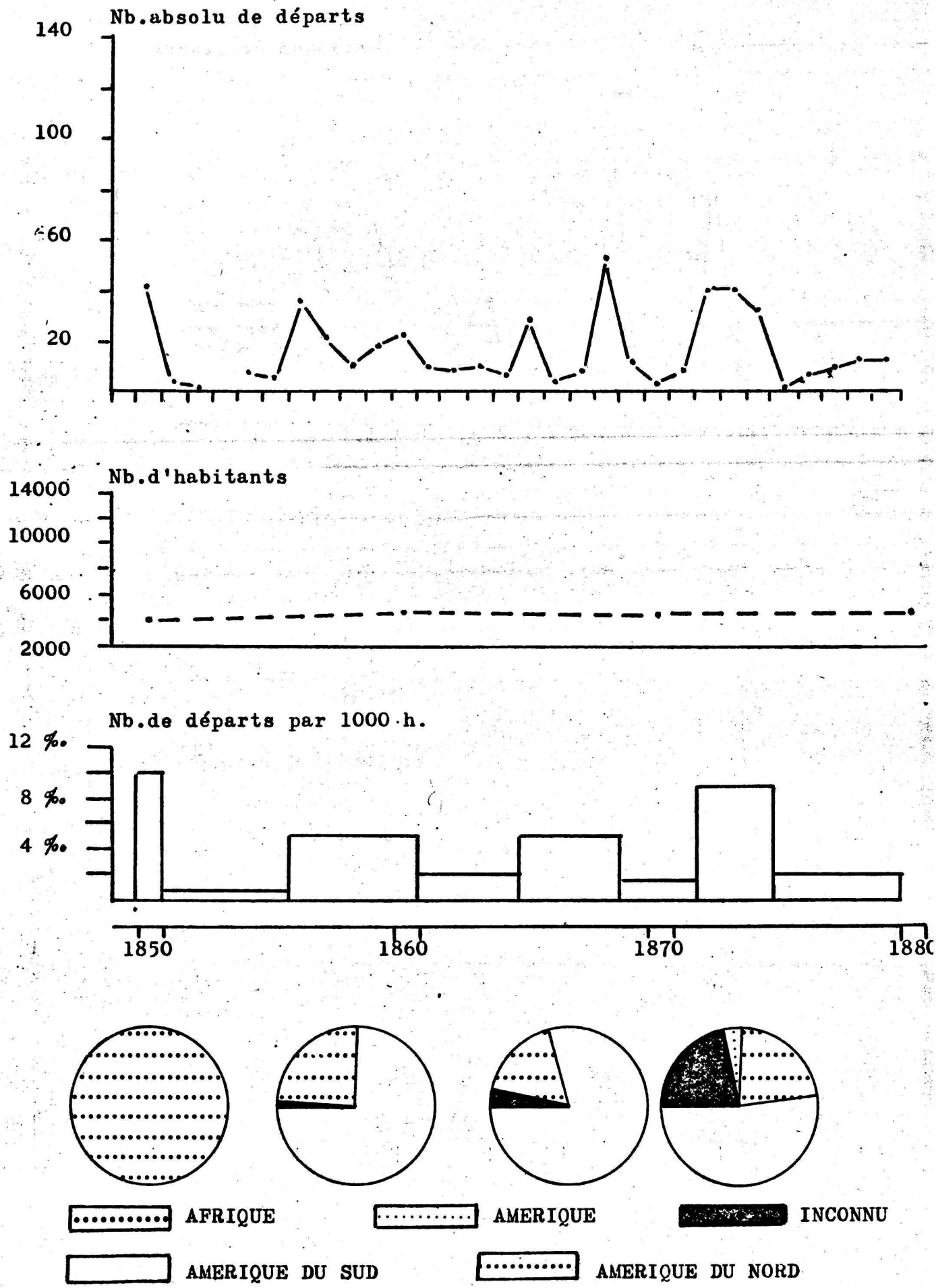

FIGURE 5 : VAGUES D'EMIGRATION EN RELATION AVEC LES LIEUX DE DESTINATION 5_1 : DISTRICT DE CONCHES

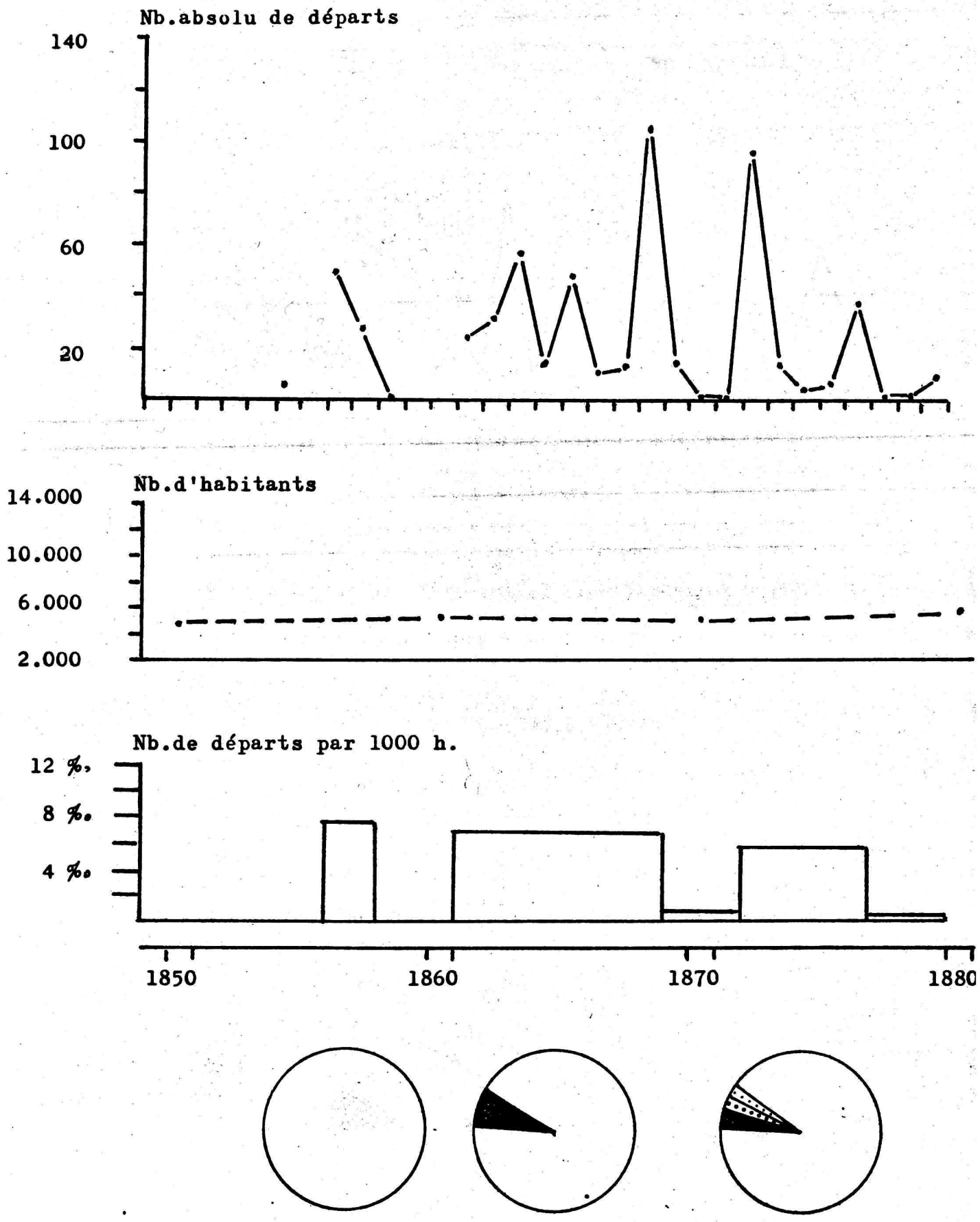

FIGURE 5 : VAGUES D'EMIGRATION EN RELATION AVEC LES LIEUX DE DESTINATION

5_2 : DISTRICT DE RAROGNE

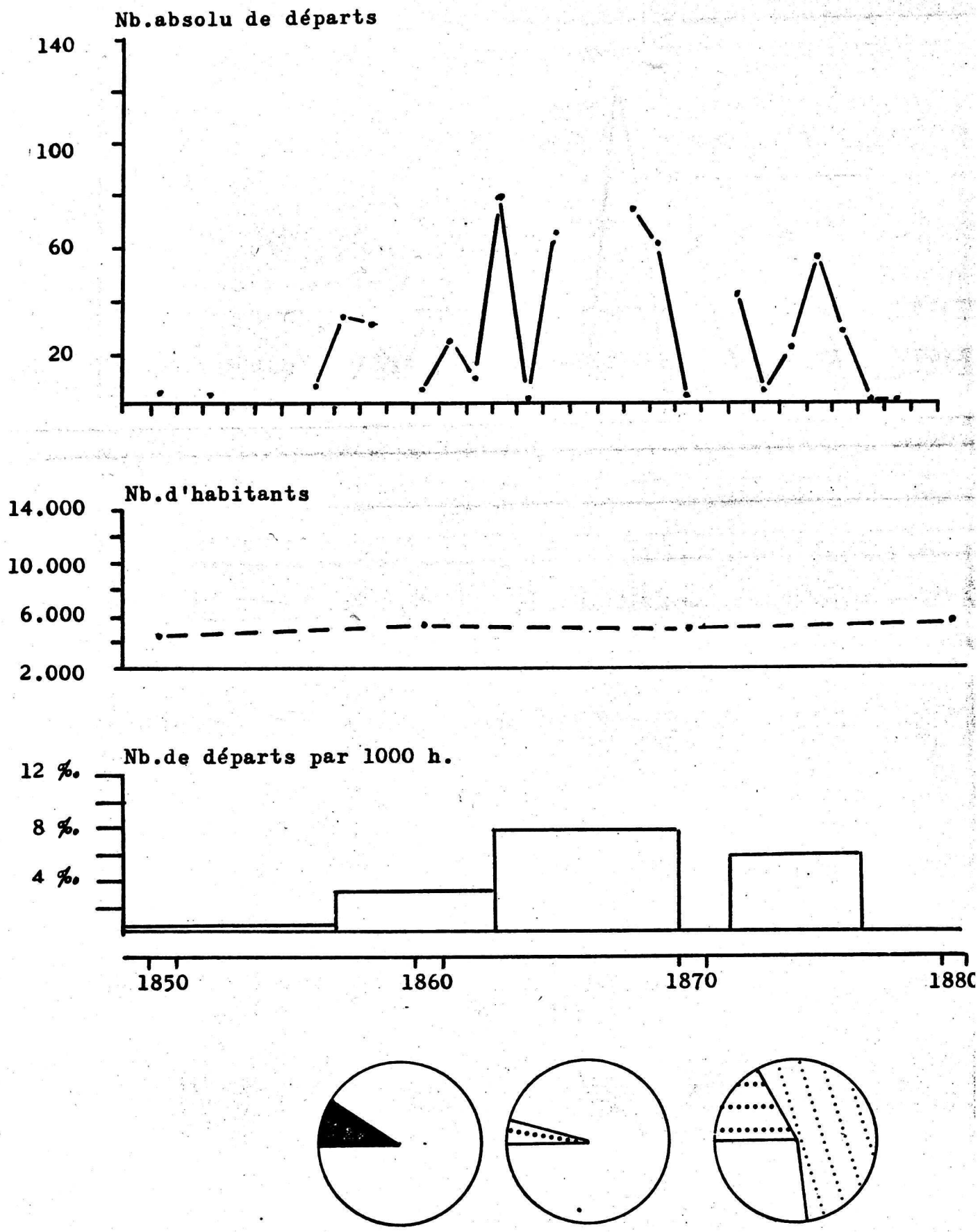

FIGURE 5 : VAGUES D'EMIGRATION EN RELATION AVEC LES LIEUX DE DESTINATION

5_3 : DISTRICT DE BRIGUE

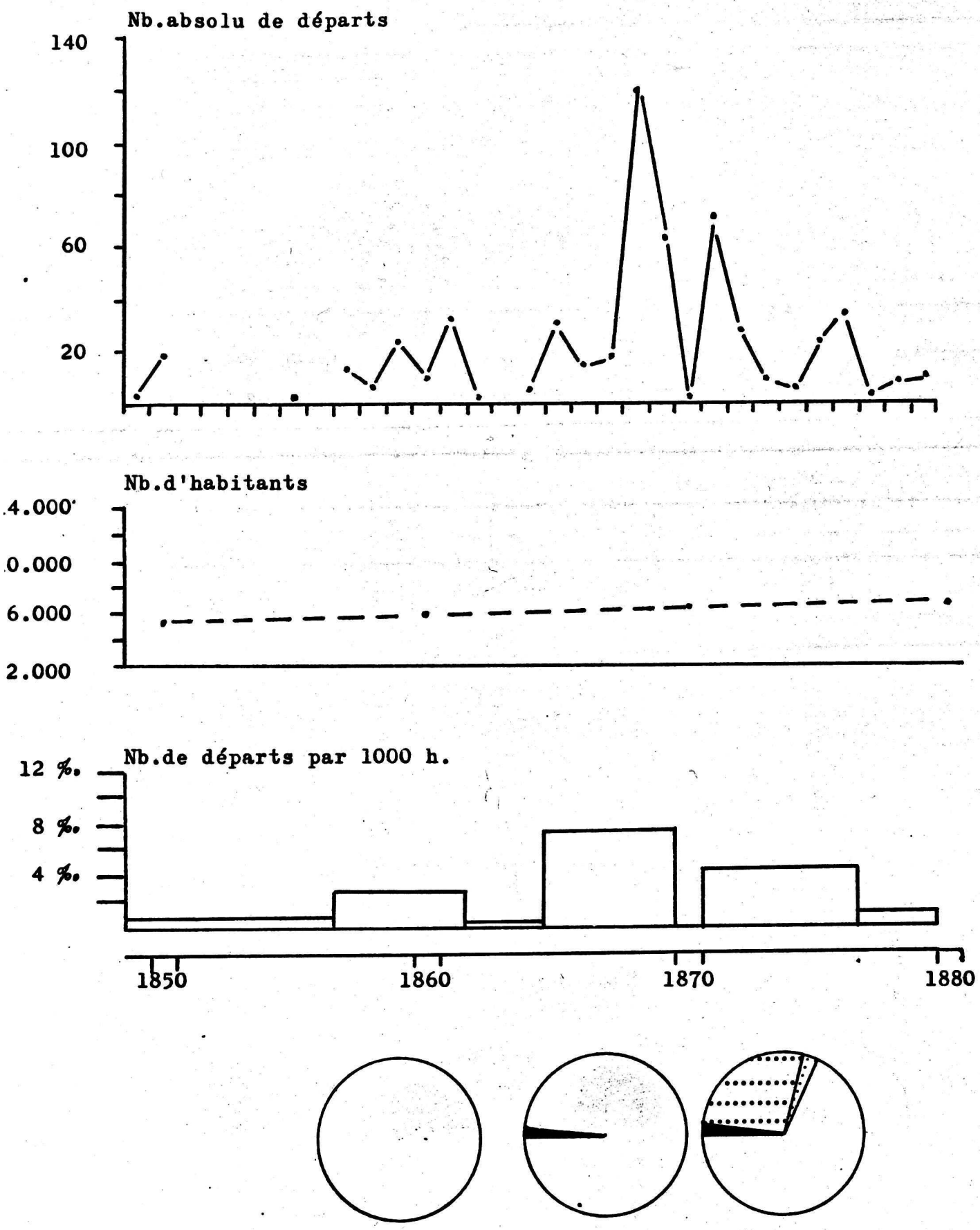

FIGURE 5 : VAGUES D'EMIGRATION EN RELATION AVEC LES LIEUX DE DESTINATION

5_4: DISTRICT DE VIEGE

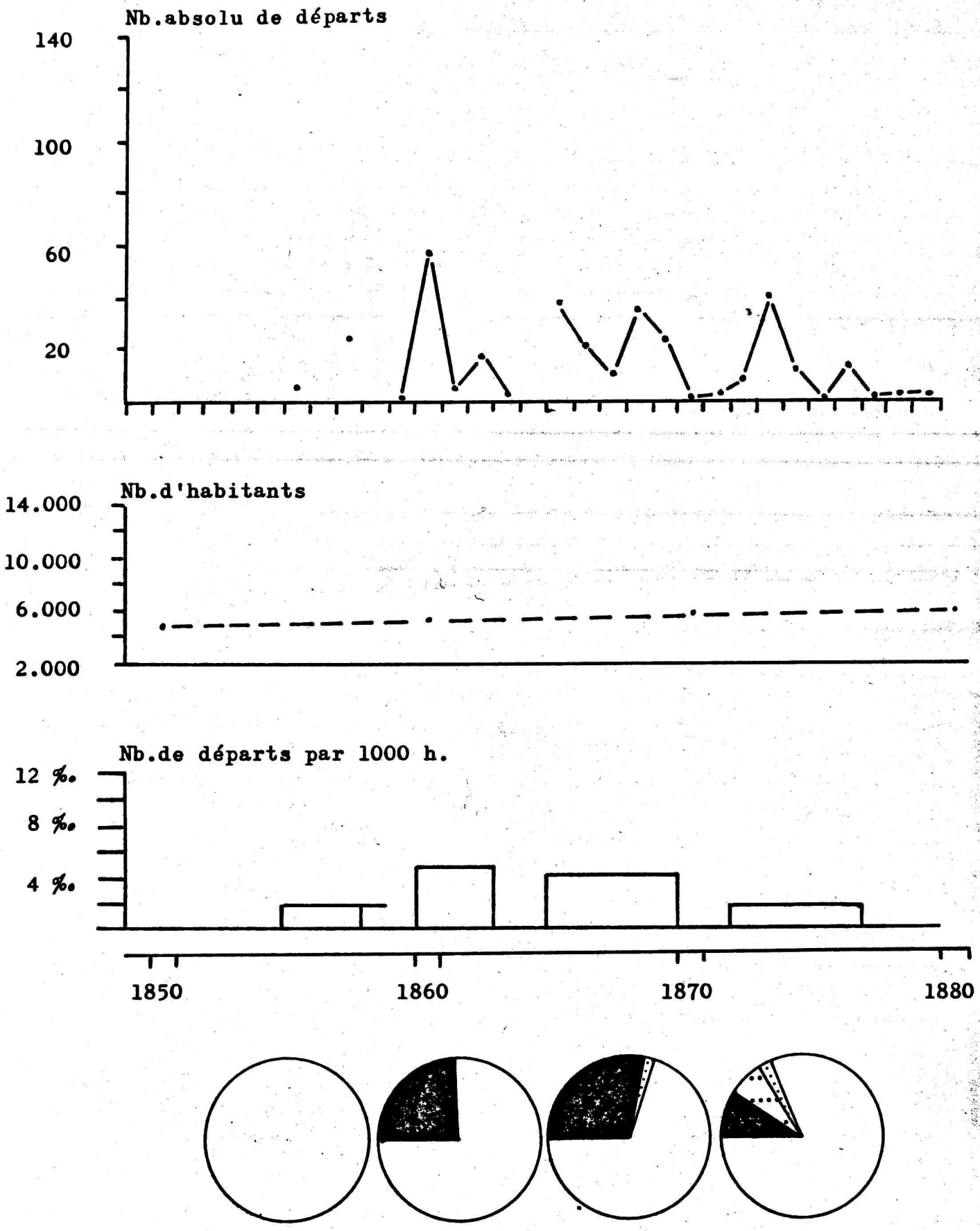

FIGURE 5 : VAGUES D'EMIGRATION EN RELATION AVEC LES LIEUX DE DESTINATION

5_5: DISTRICT DE LOECHE

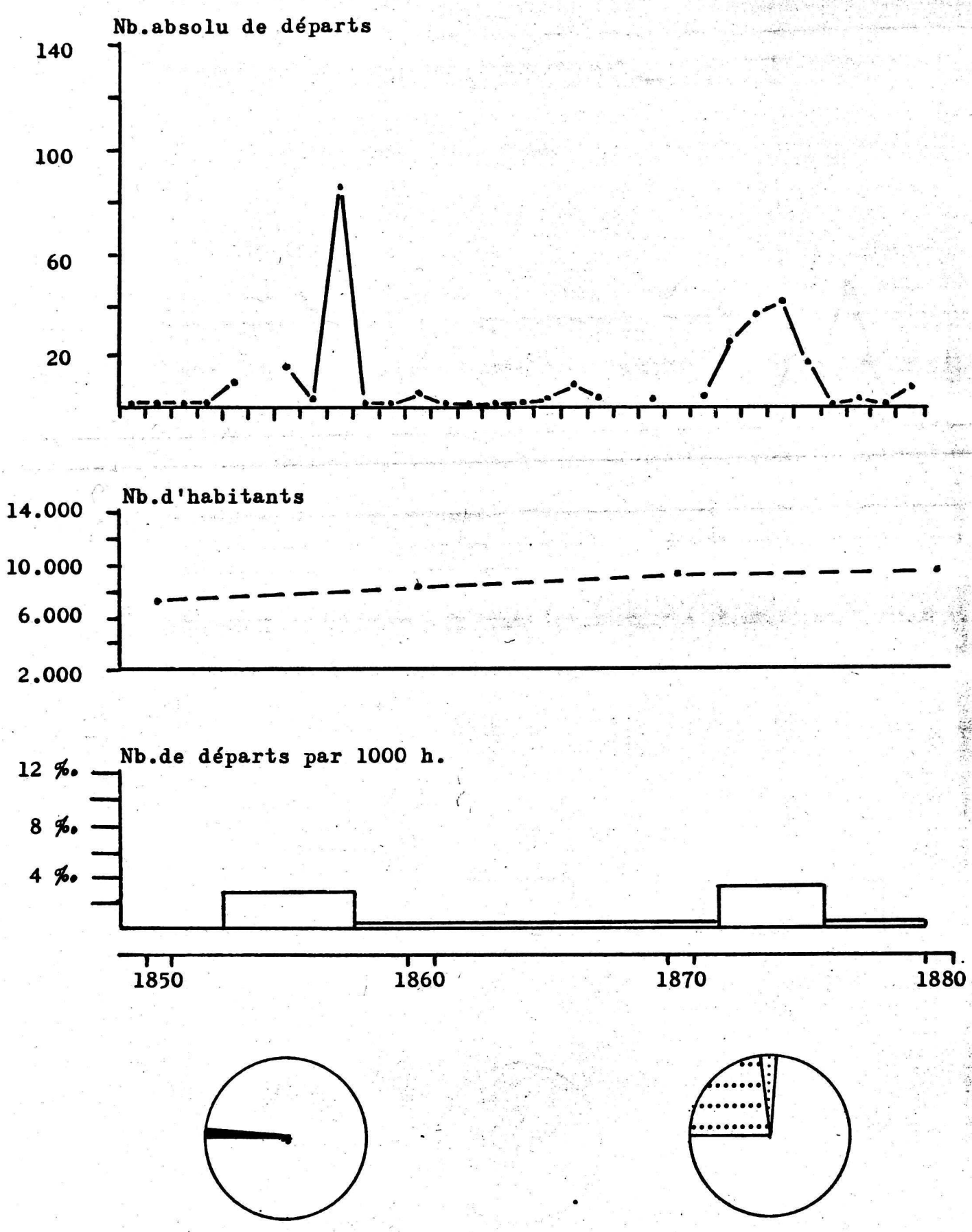

FIGURE 5 : VAGUES D'EMIGRATION EN RELATION AVEC LES LIEUX DE DESTINATION

5_6 : DISTRICT DE SIERRE

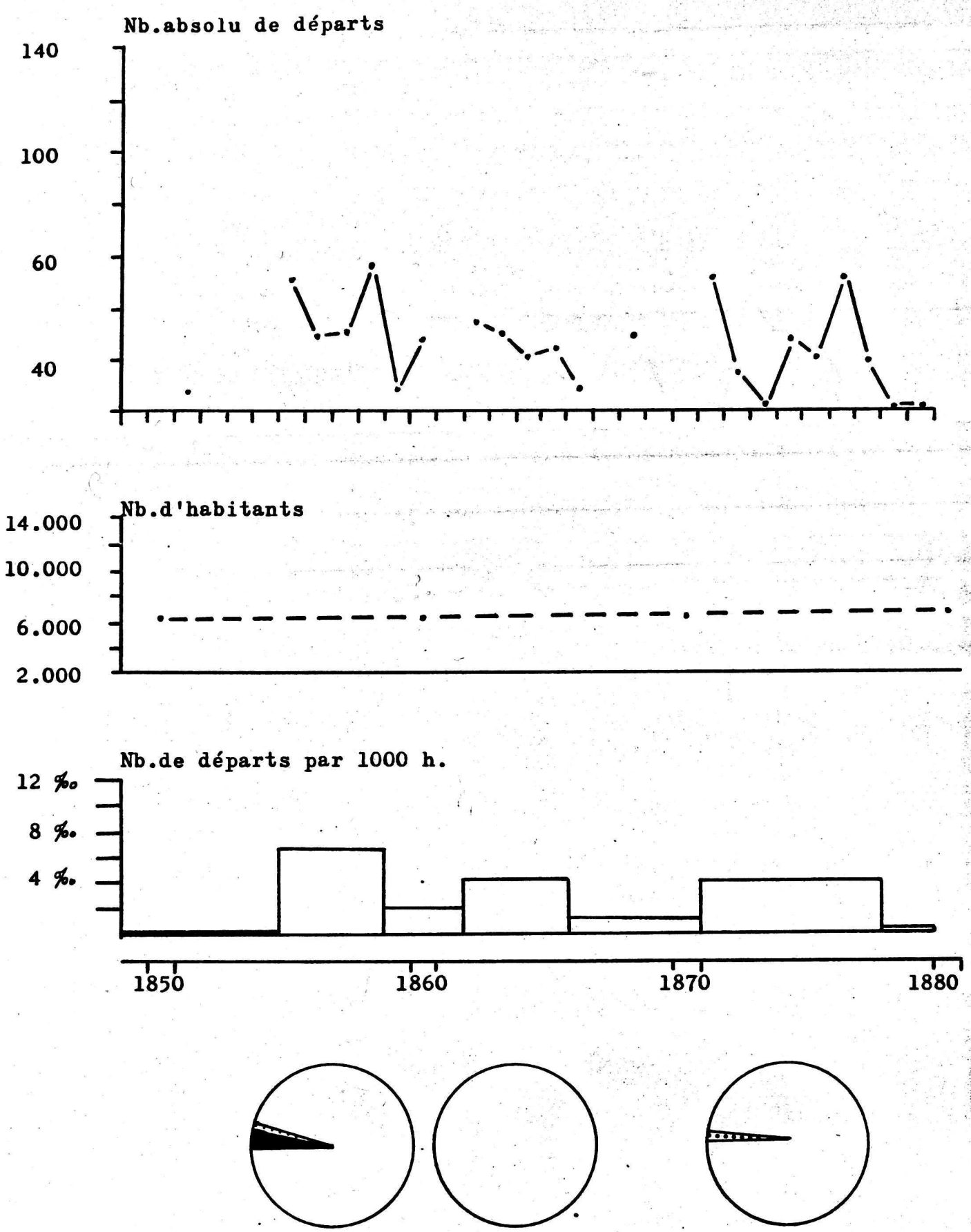

FIGURE 5 : VAGUES D'EMIGRATION EN RELATION AVEC LES LIEUX DE DESTINATION

5_7 : DISTRICT D'HERENS

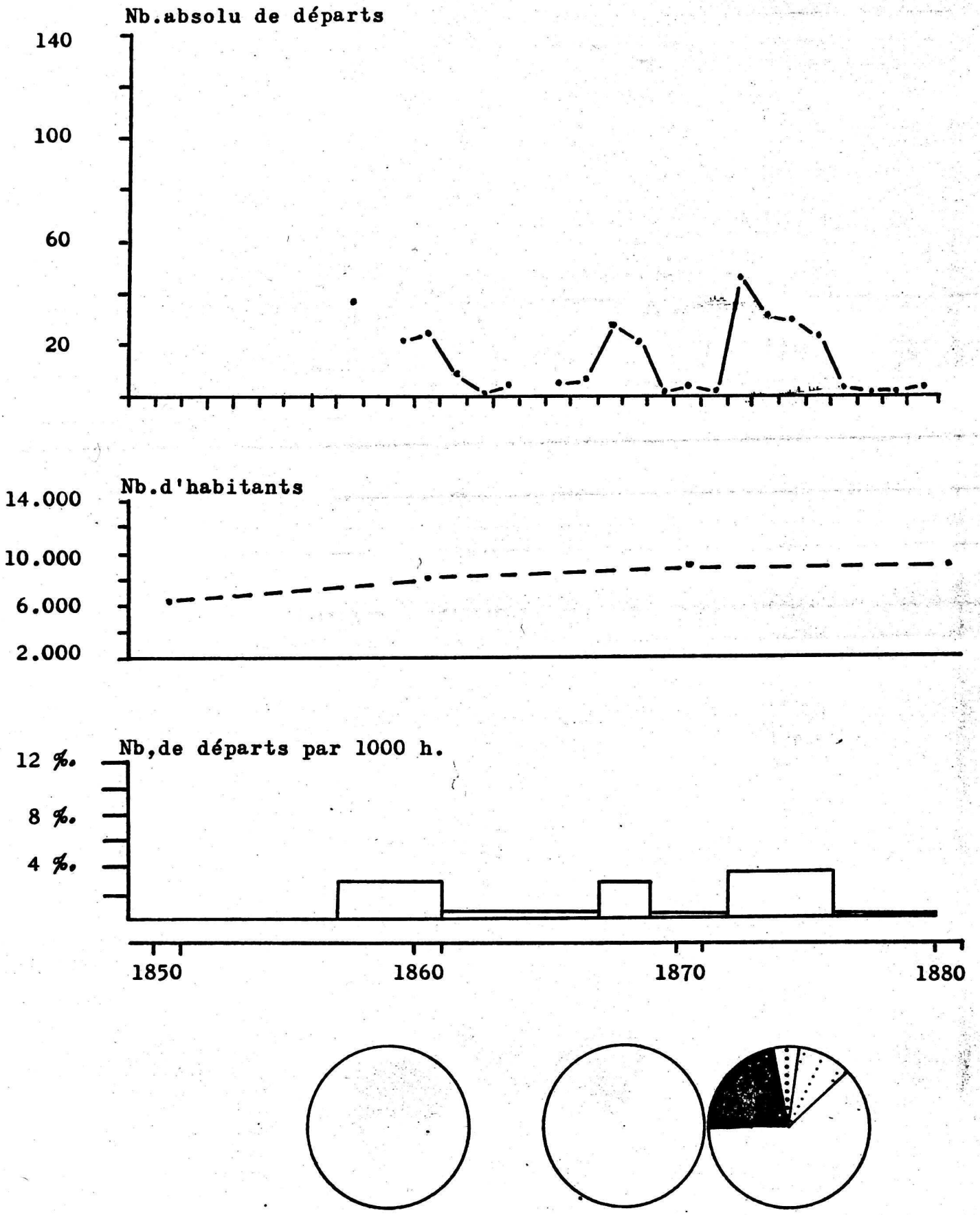

FIGURE 5 : VAGUES D'EMIGRATION EN RELATION AVEC LES LIEUX DE DESTINATION

5_8: DISTRICT DE SION

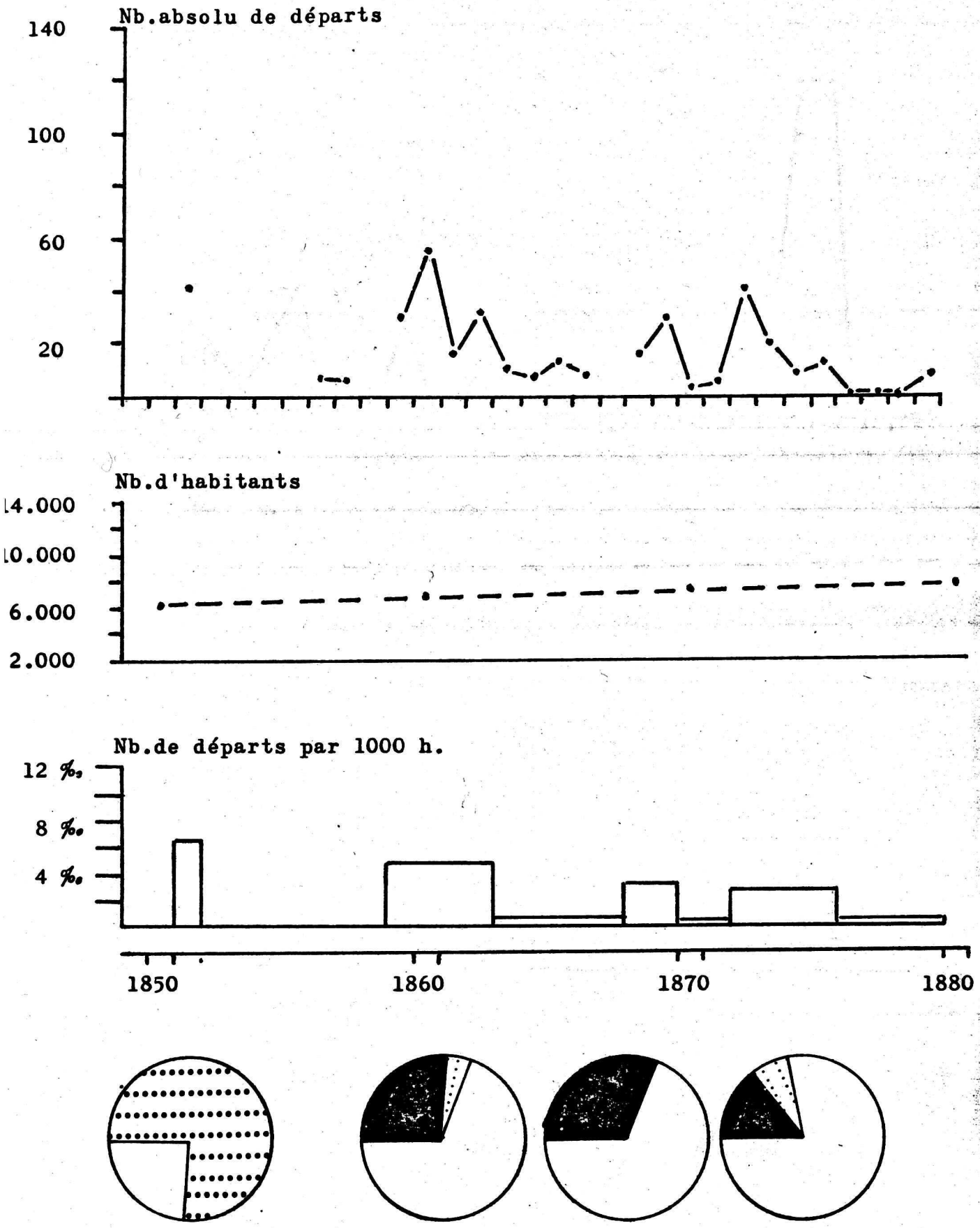

FIGURE 5 : VAGUES D'EMIGRATION EN RELATION AVEC LES LIEUX DE DESTINATION

5_9: DISTRICT DE CONTHEY

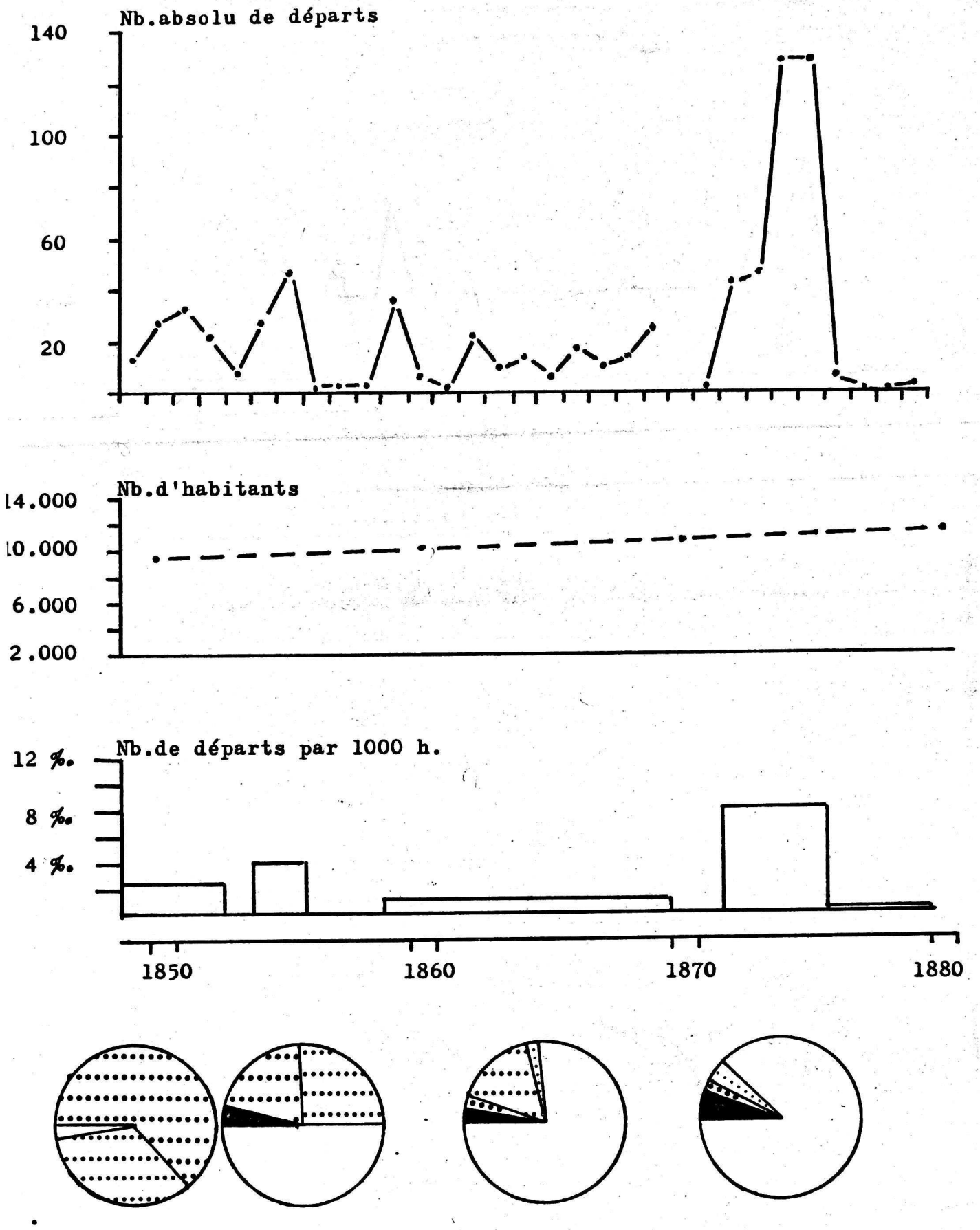

FIGURE 5 : VAGUES D'EMIGRATION EN RELATION AVEC LES LIEUX DE DESTINATION

5_{10}: DISTRICT DE MARTIGNY

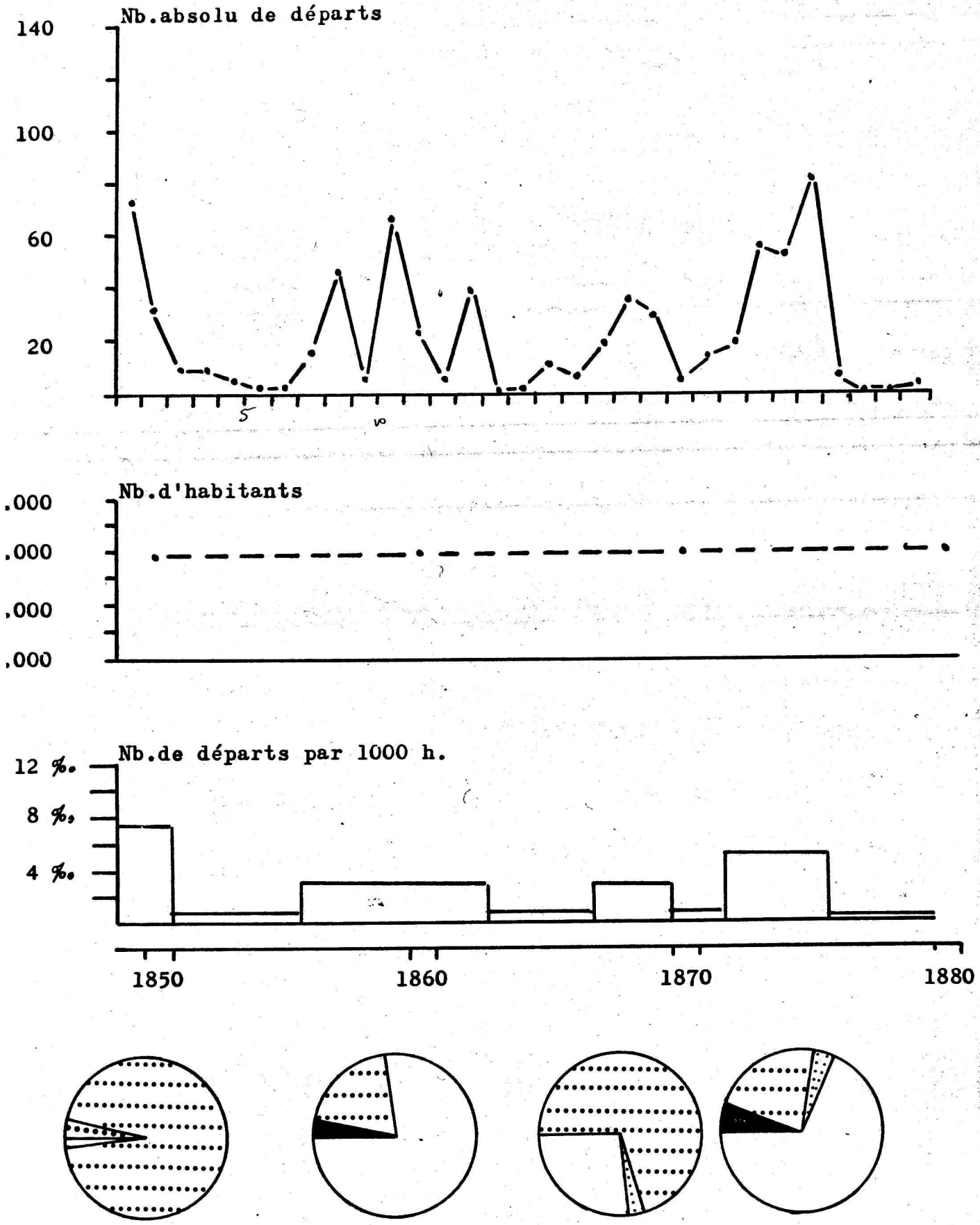

FIGURE 5 : VAGUES D'EMIGRATION EN RELATION AVEC LES LIEUX DE DESTINATION

5_{11} : DISTRICT D'ENTREMONT

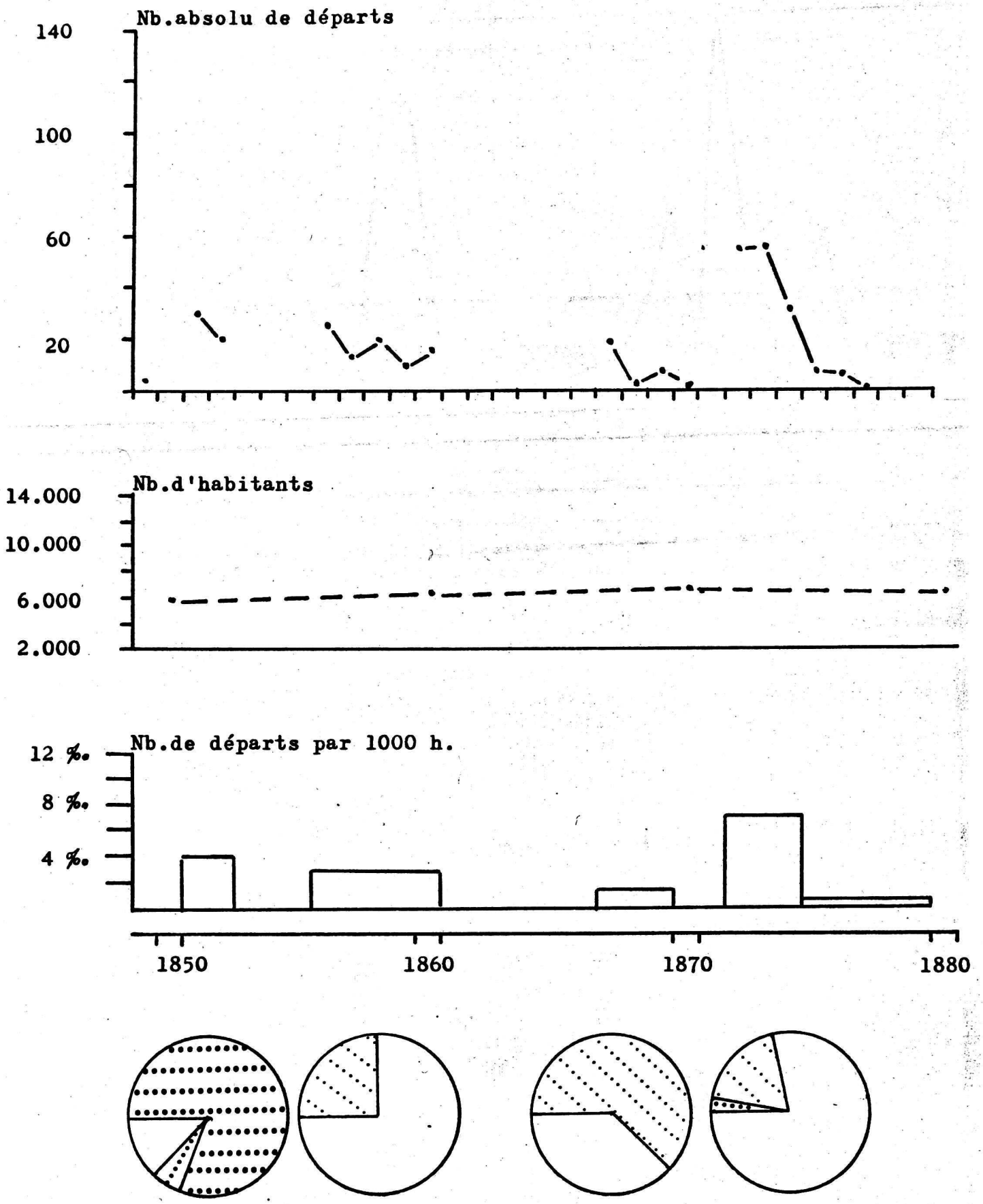

FIGURE 5 : VAGUES D'EMIGRATION EN RELATION AVEC LES LIEUX DE DESTINATION

5_{12} : DISTRICT DE St.MAURICE

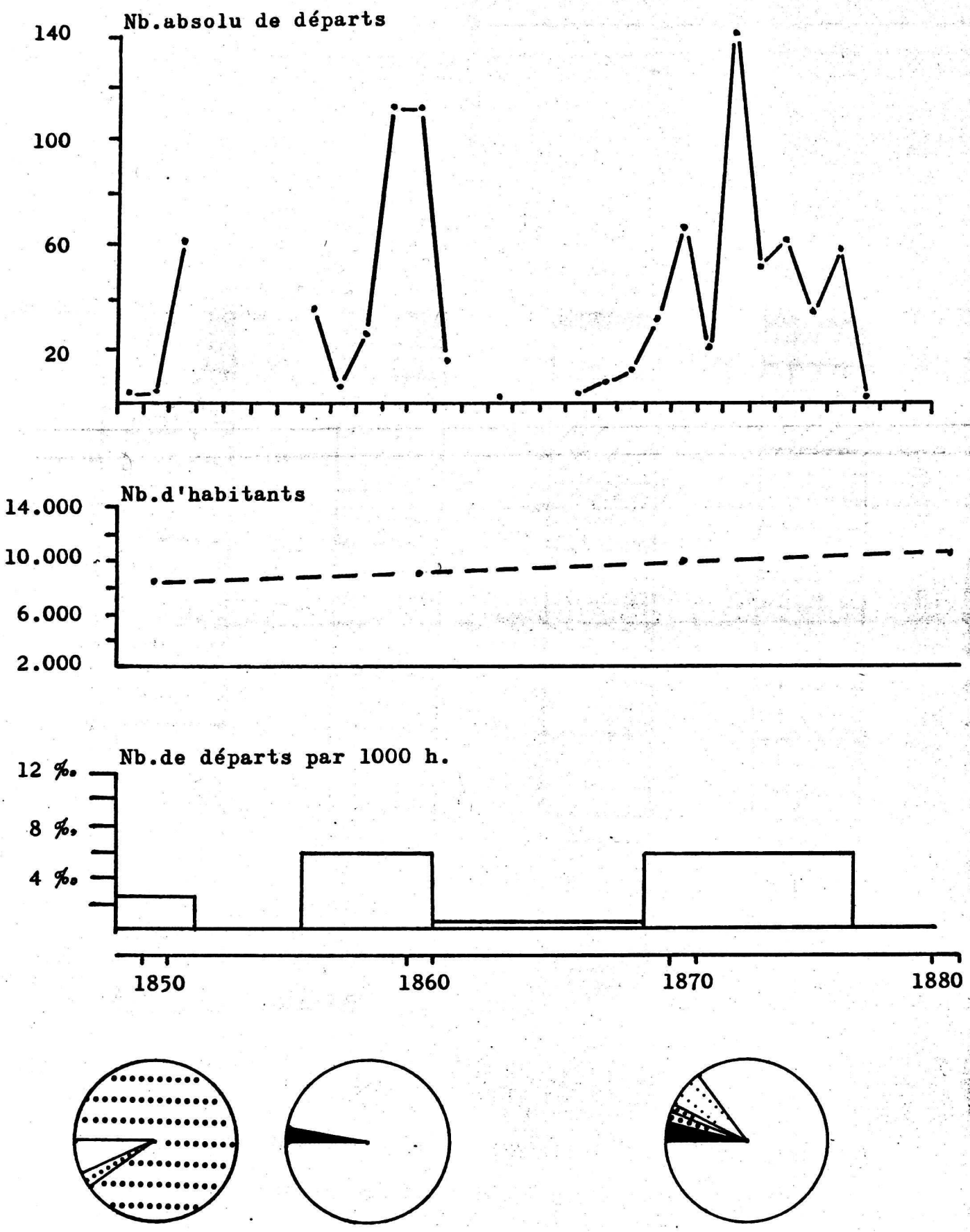

FIGURE 5 : VAGUES D'EMIGRATION EN RELATION AVEC LES LIEUX DE DESTINATION

5_{13} : DISTRICT DE MONTHEY

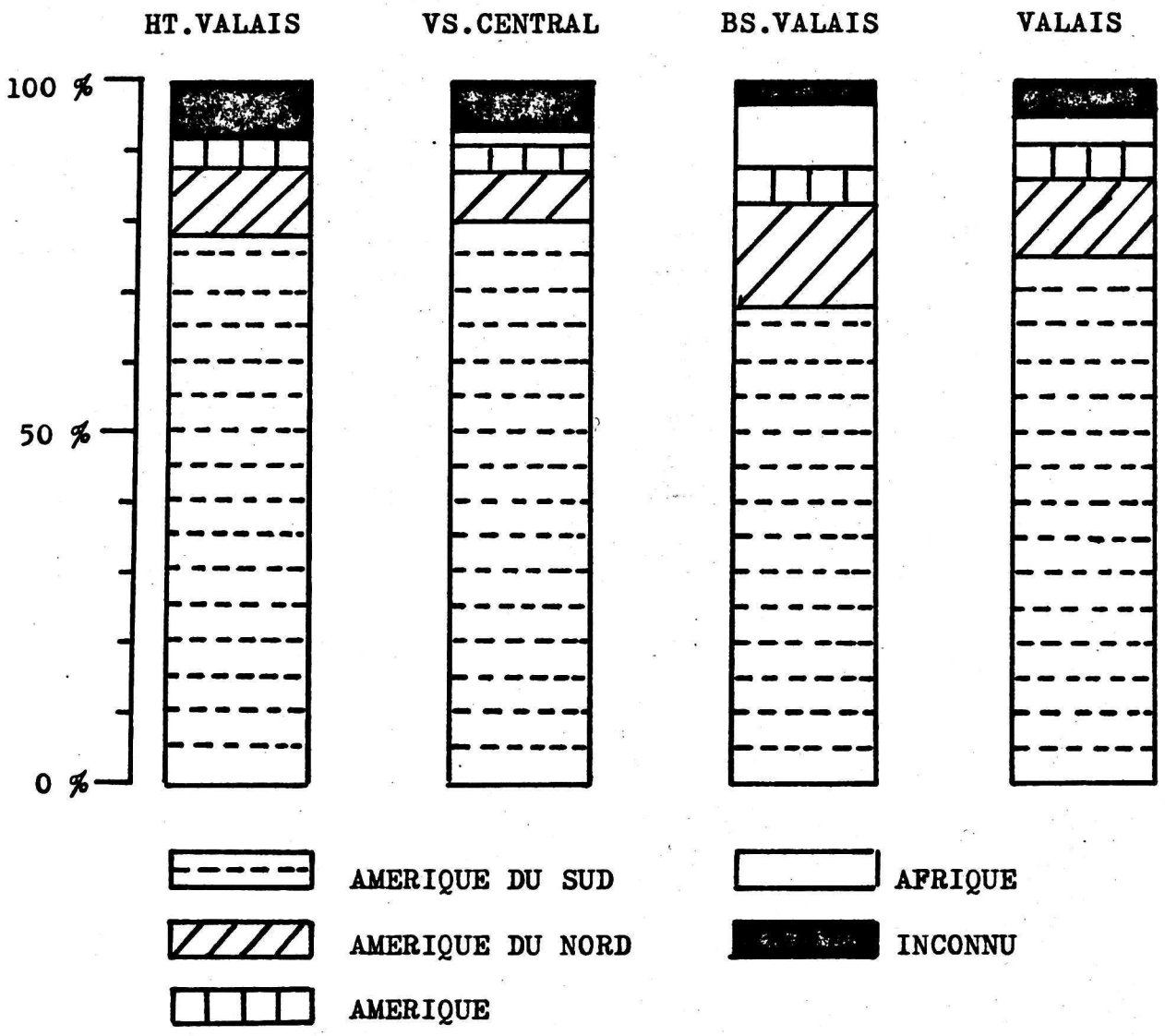

FIGURE 6 : IMPORTANCE DE L'EMIGRATION VALAISANNE DANS LES DIFFERENTS CONTINENTS ENTRE 1850 ET 1880

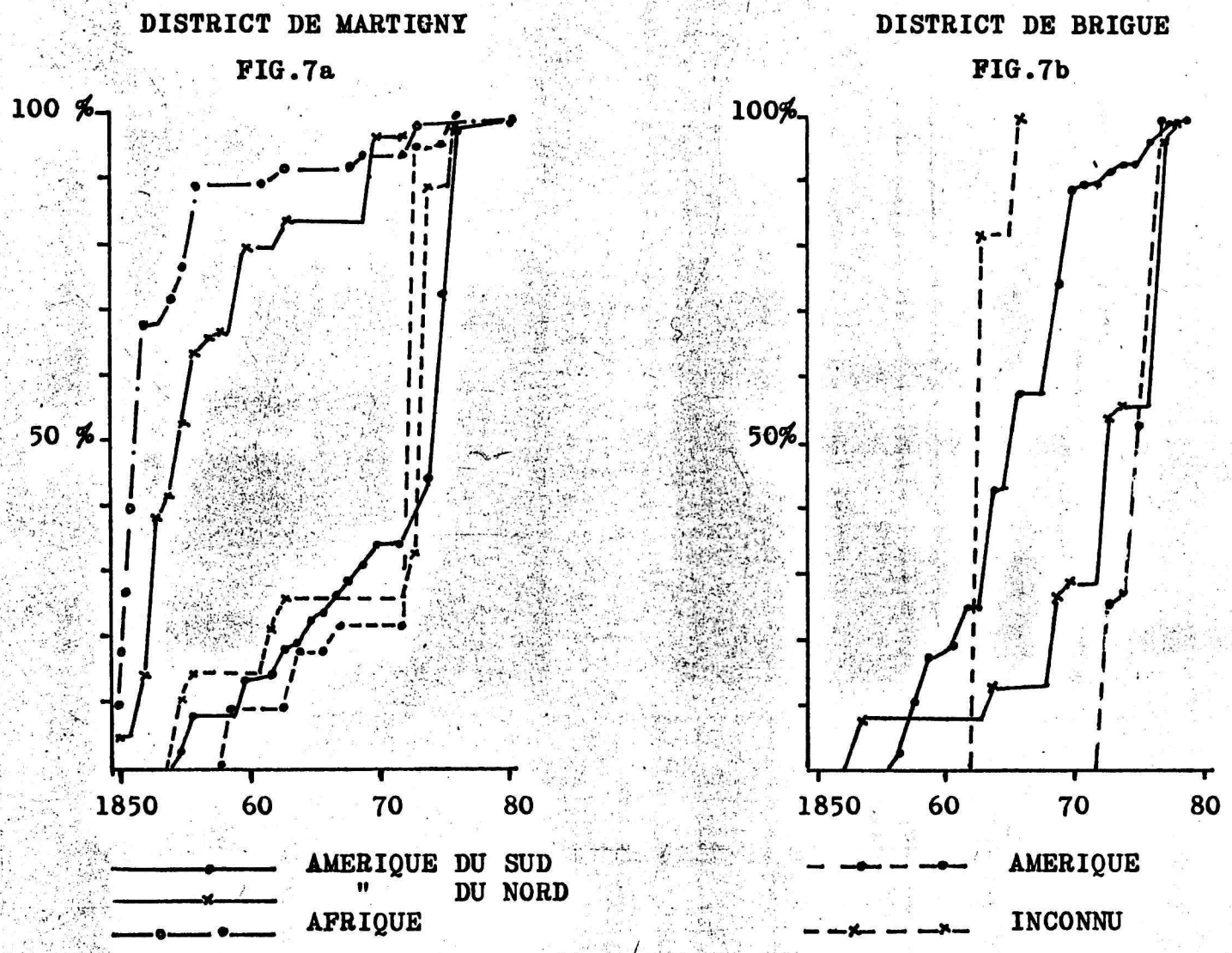

FIGURE 7 : DEROULEMENT DE L'EMIGRATION (% CUMULES) DANS LES DIFFERENTS LIEUX DE L'EMIGRATION

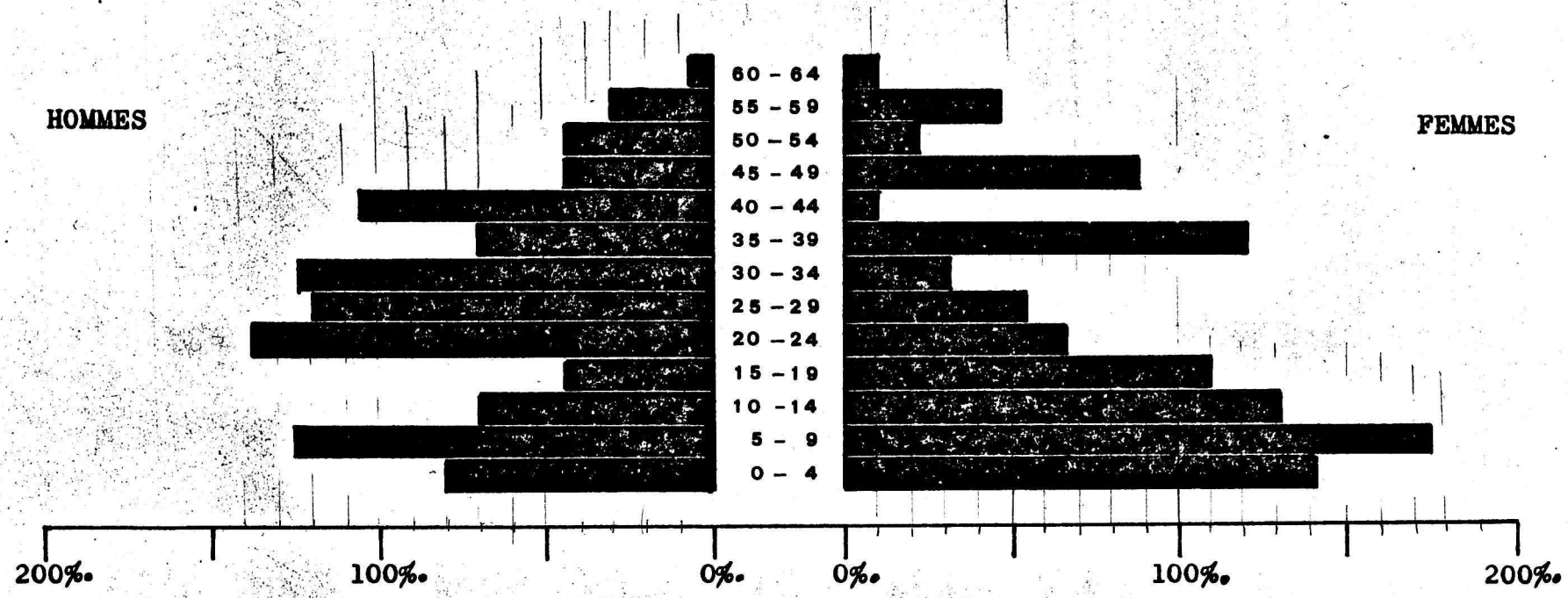

FIGURE 8 : PYRAMIDE DES AGES DES EMIGRES DU DISTRICT DE SIERRE (1850-1880)

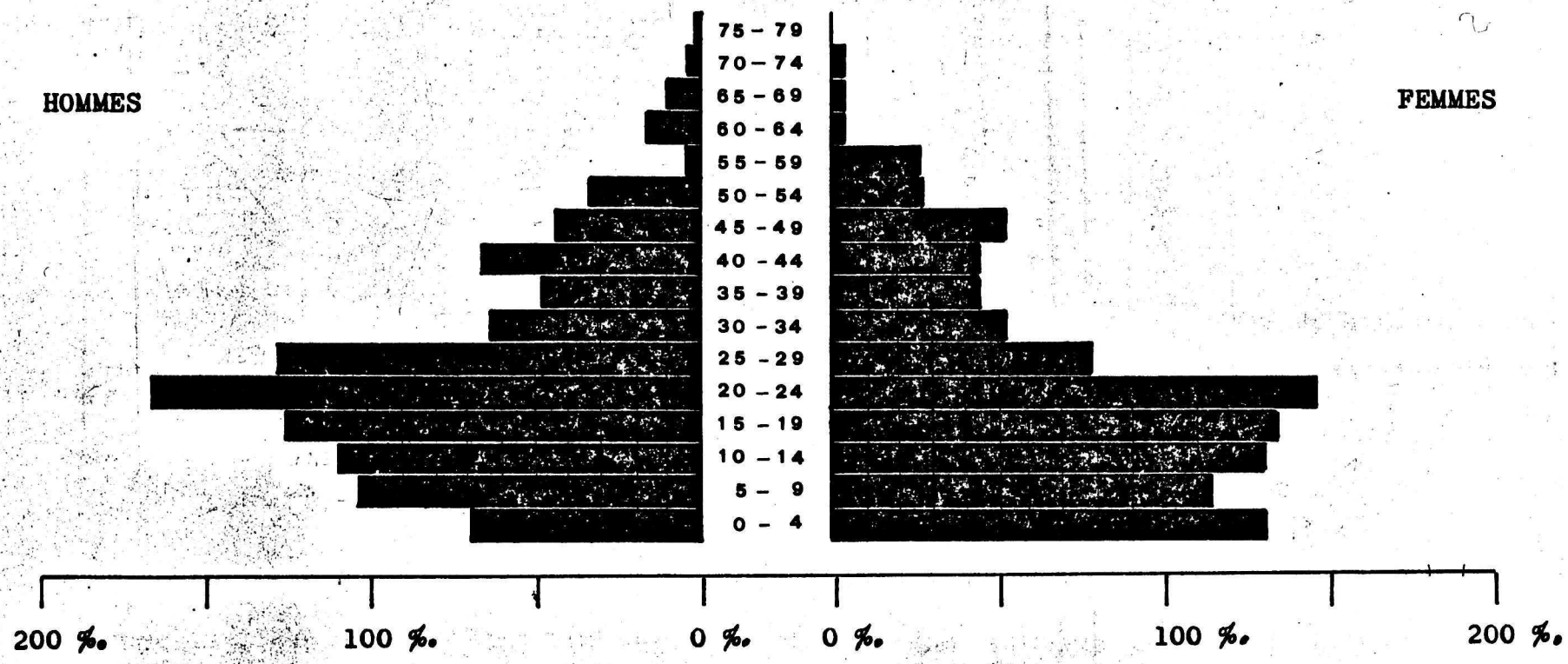

FIGURE 9 : PYRAMIDE DES AGES DES EMIGRES DU DISTRICT D'ENTREMONT (1850-1880)

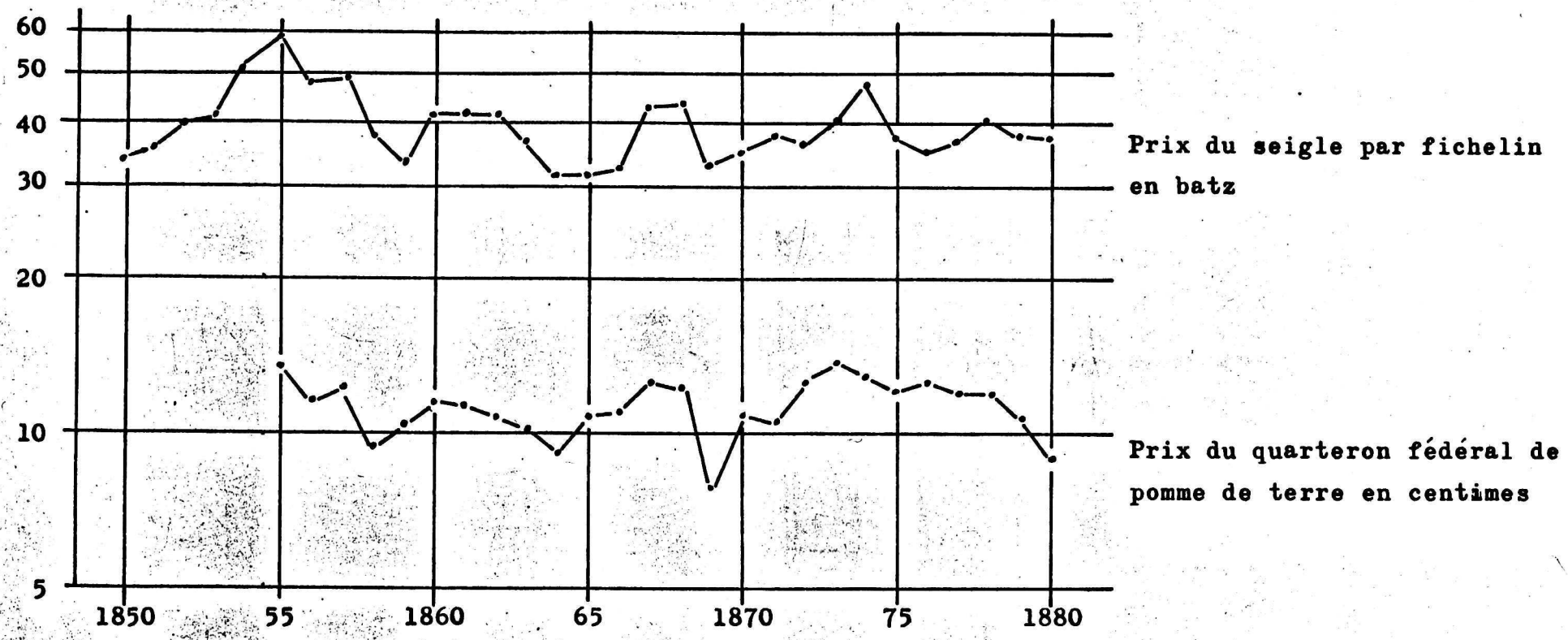

FIGURE 10 : EVOLUTION DU PRIX DU SEIGLE ET DE LA POMME DE TERRE ENTRE 1850 ET 1880

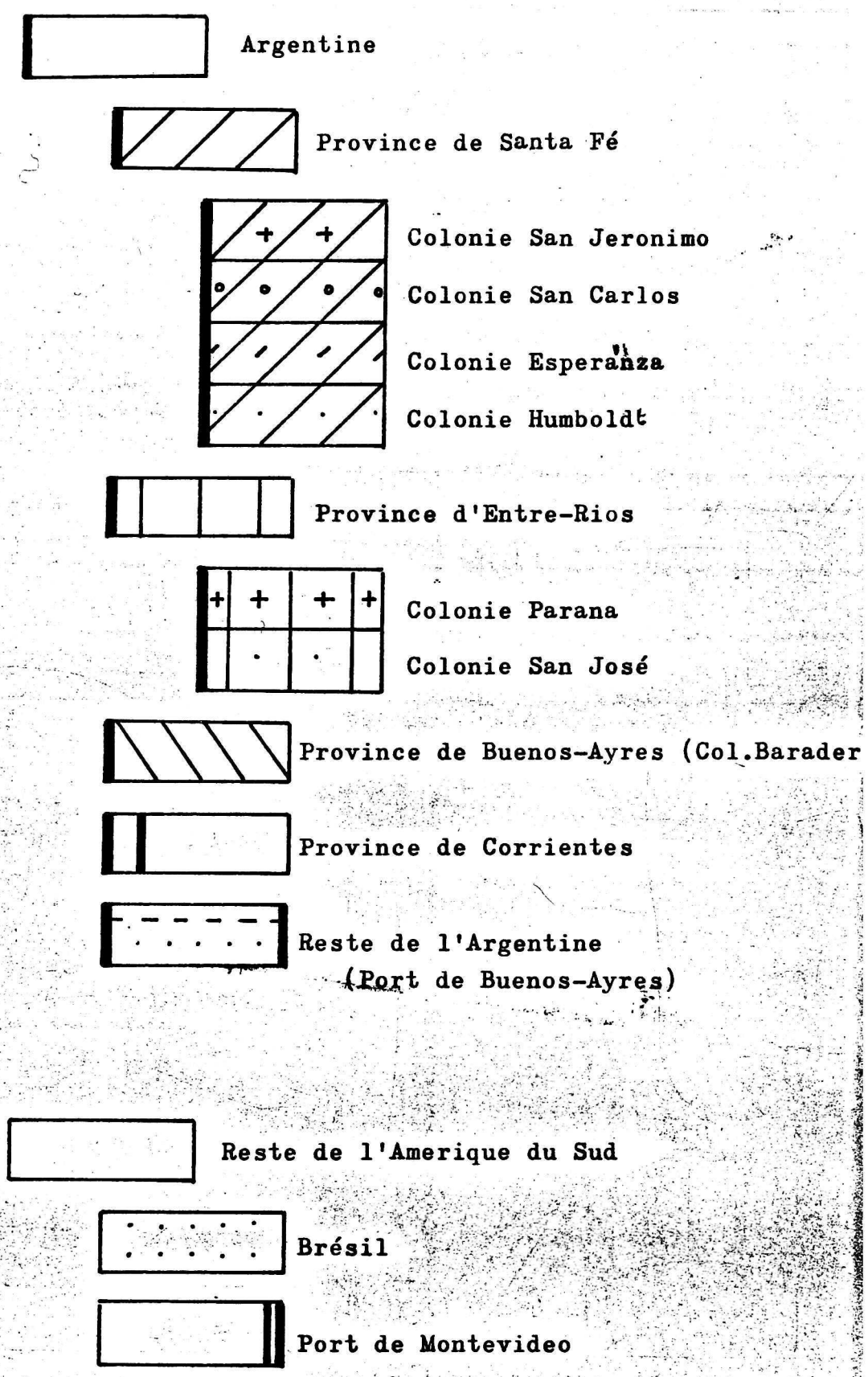

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION

LEGENDE A

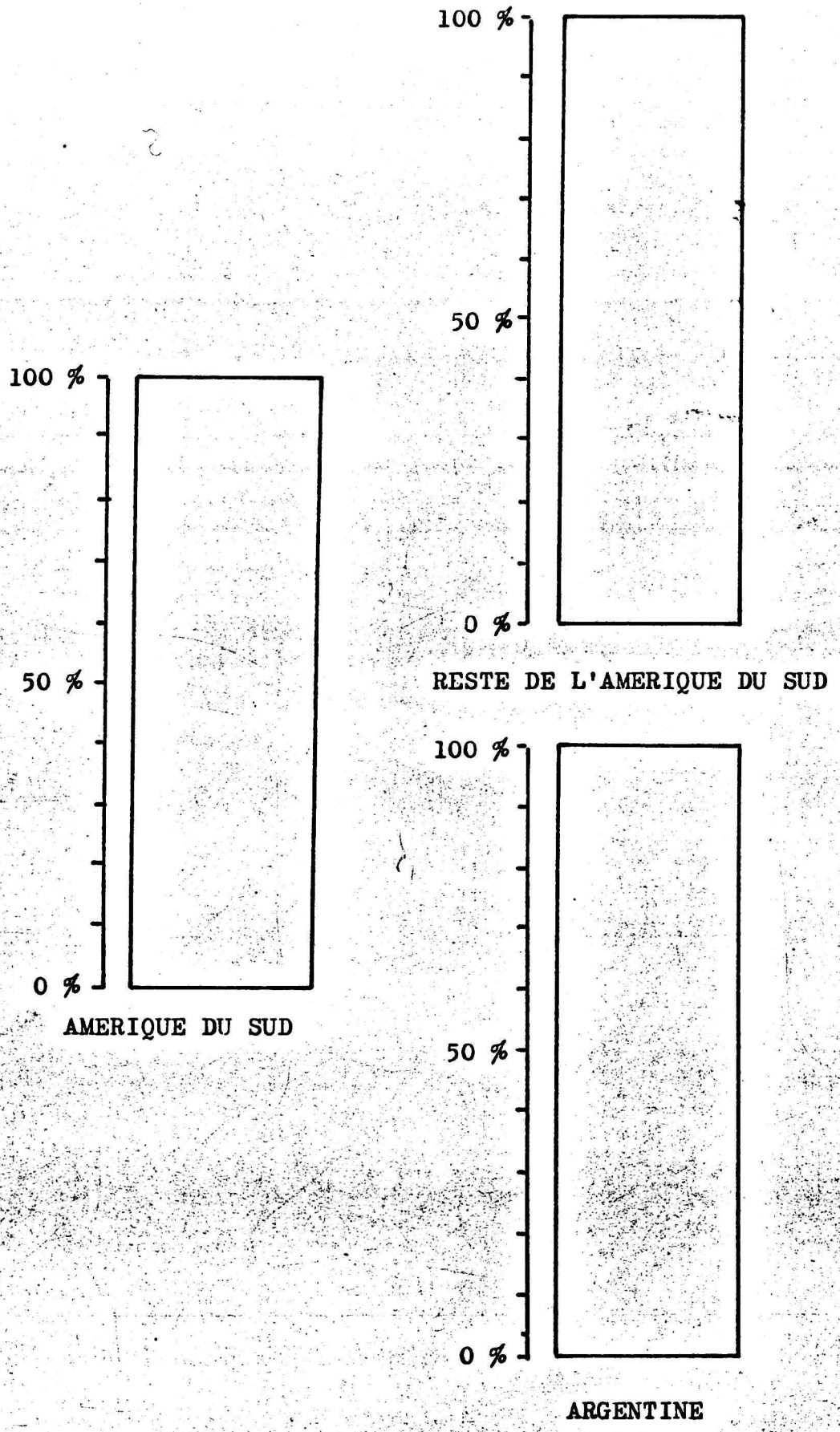

FIGURE 11 : LEGENDE B

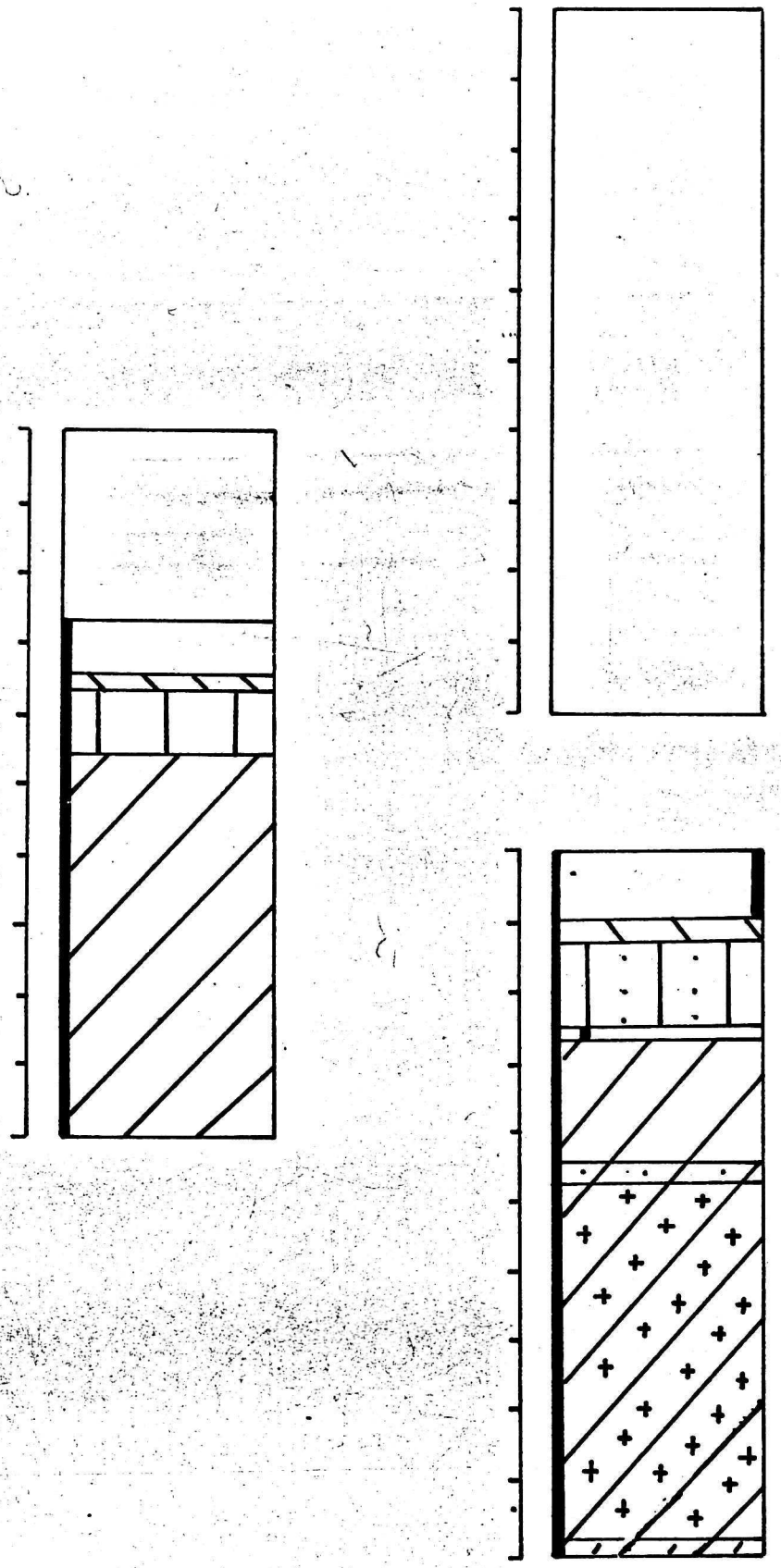

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD
D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION
11_1 : DISTRICT DE CONCHES

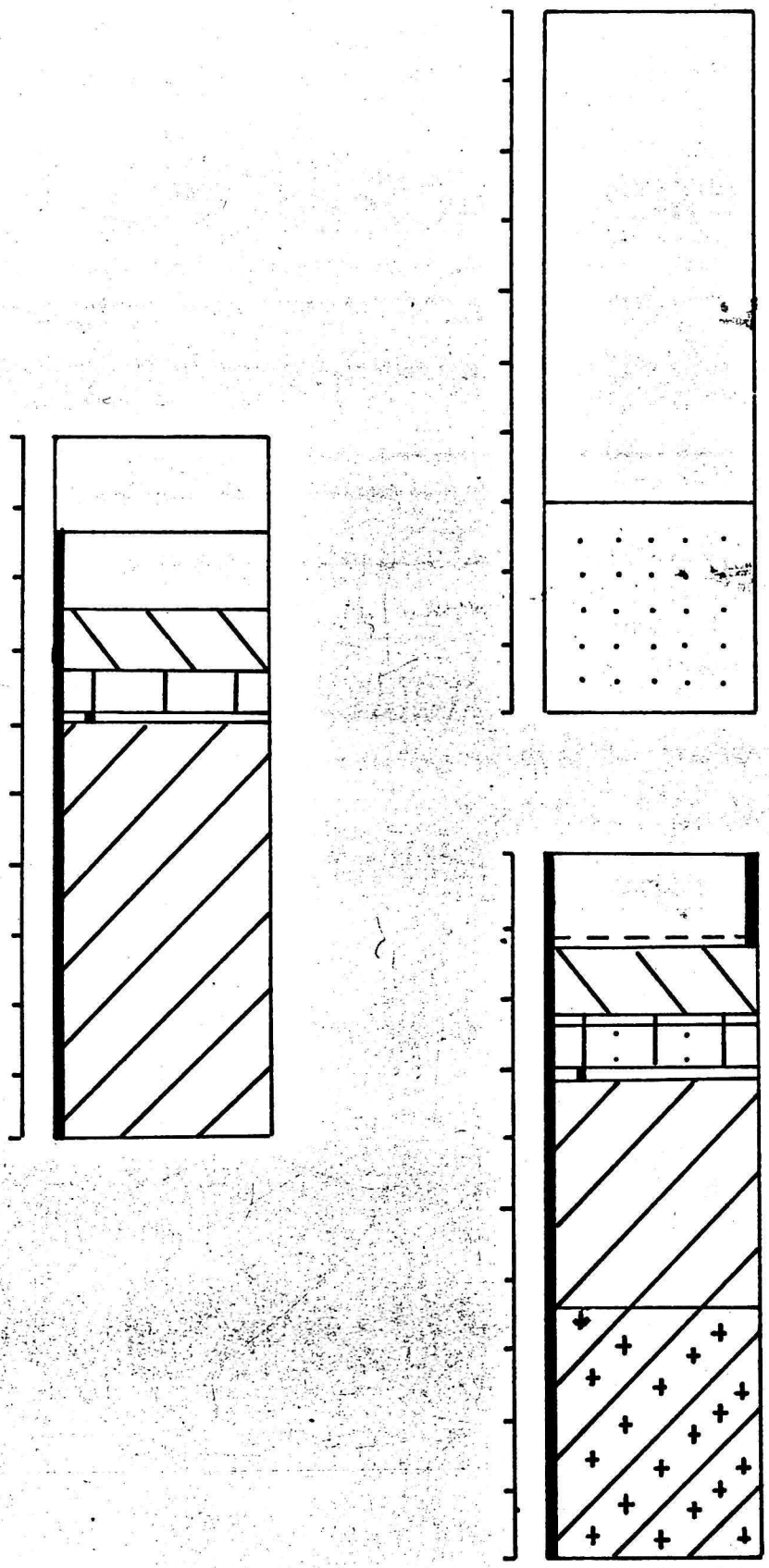

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION

11_2: DISTRICT DE RAROGNE

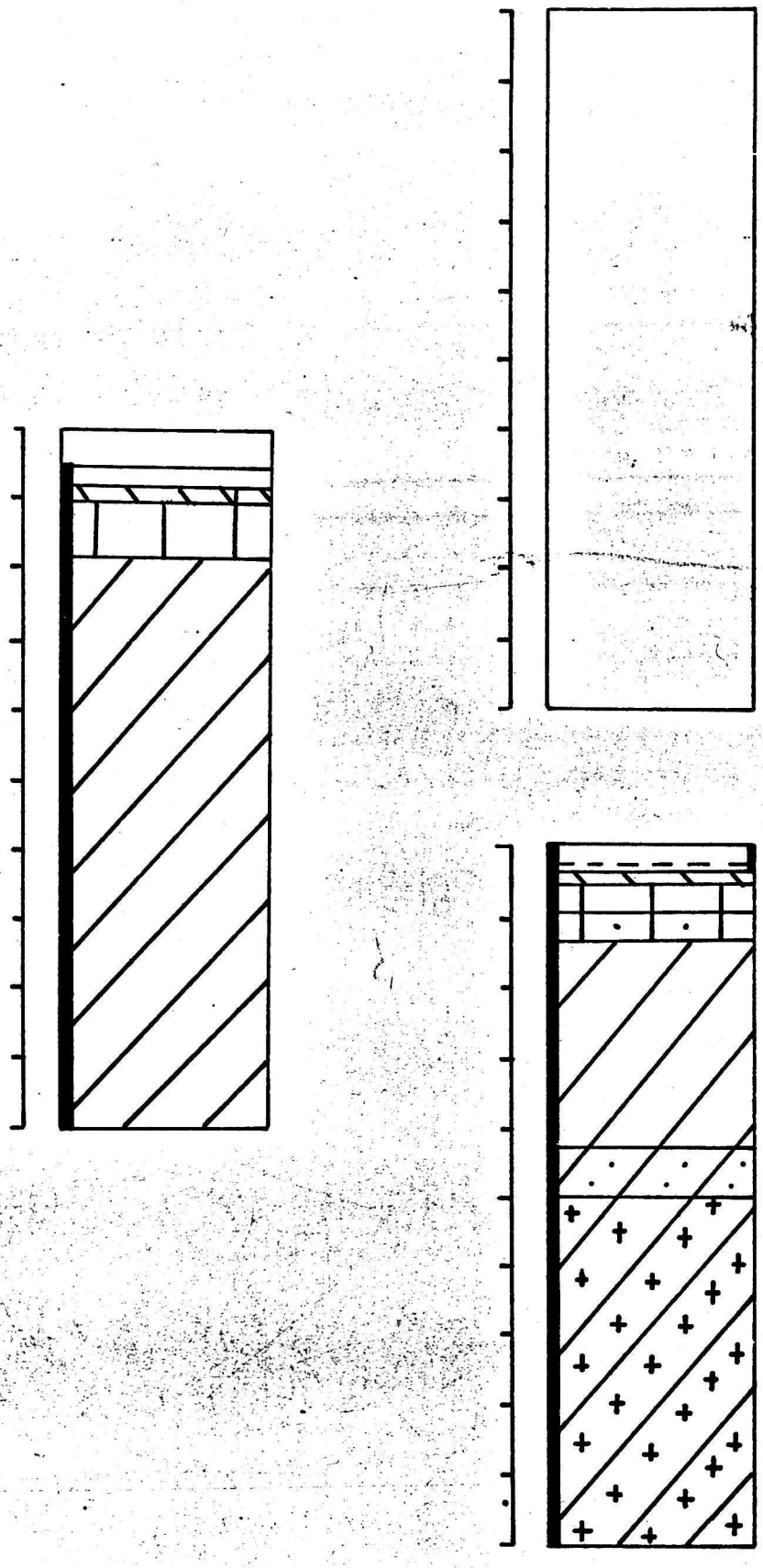

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD
D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION
11_3: DISTRICT DE BRIGUE

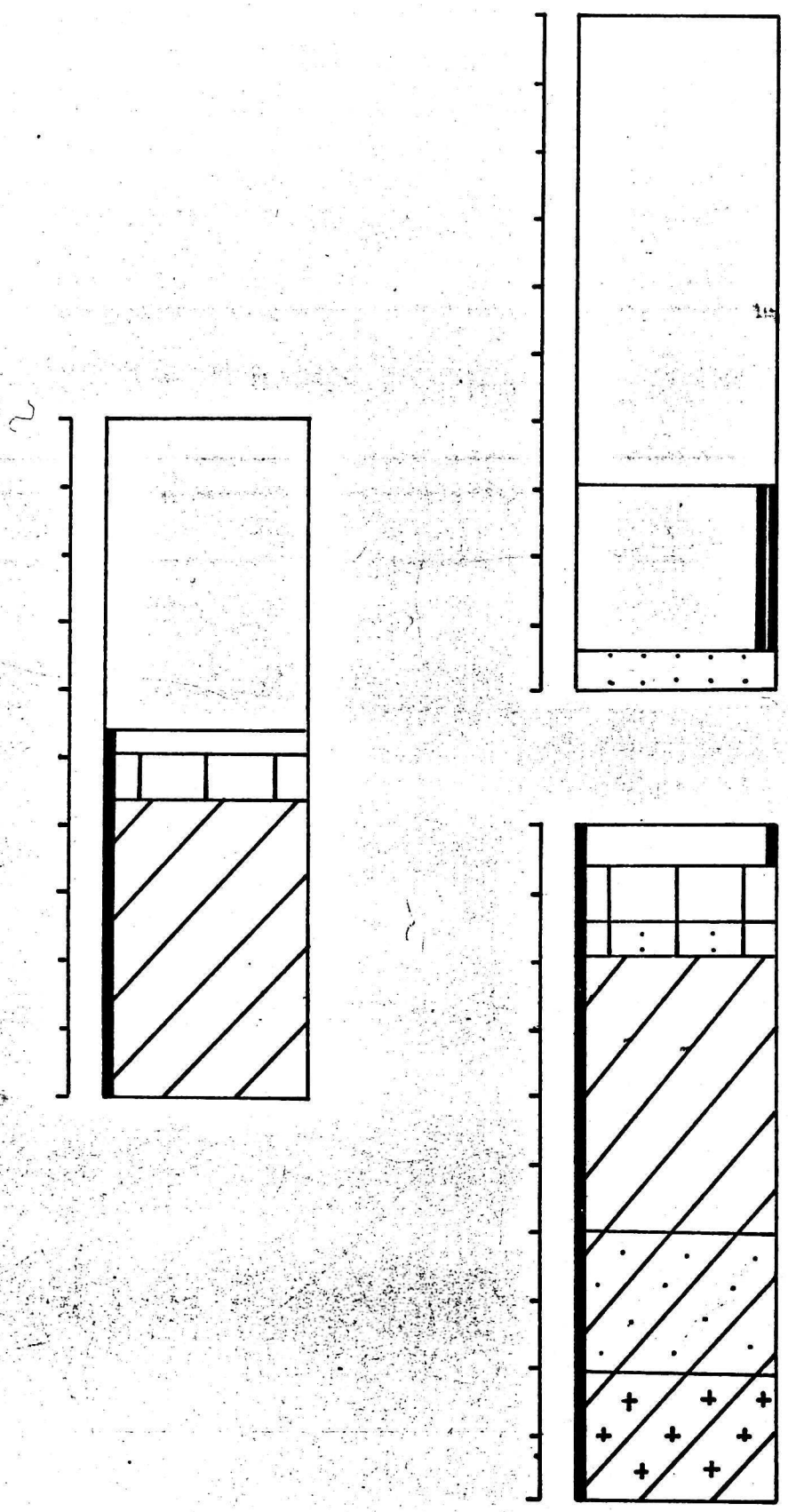

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD
D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION
11_4: DISTRICT DE VIEGE

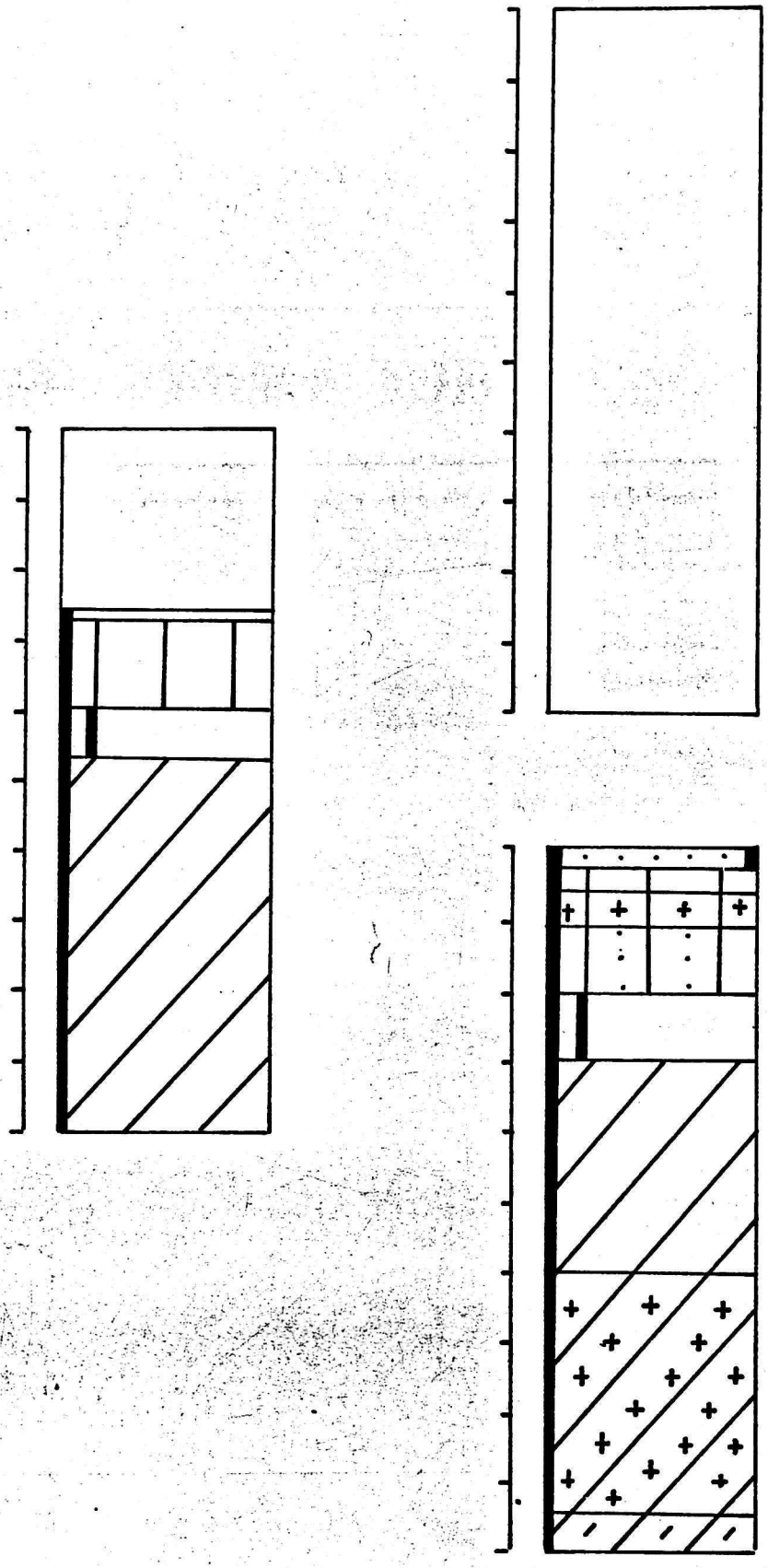

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION

11_5: DISTRICT DE LOECHE

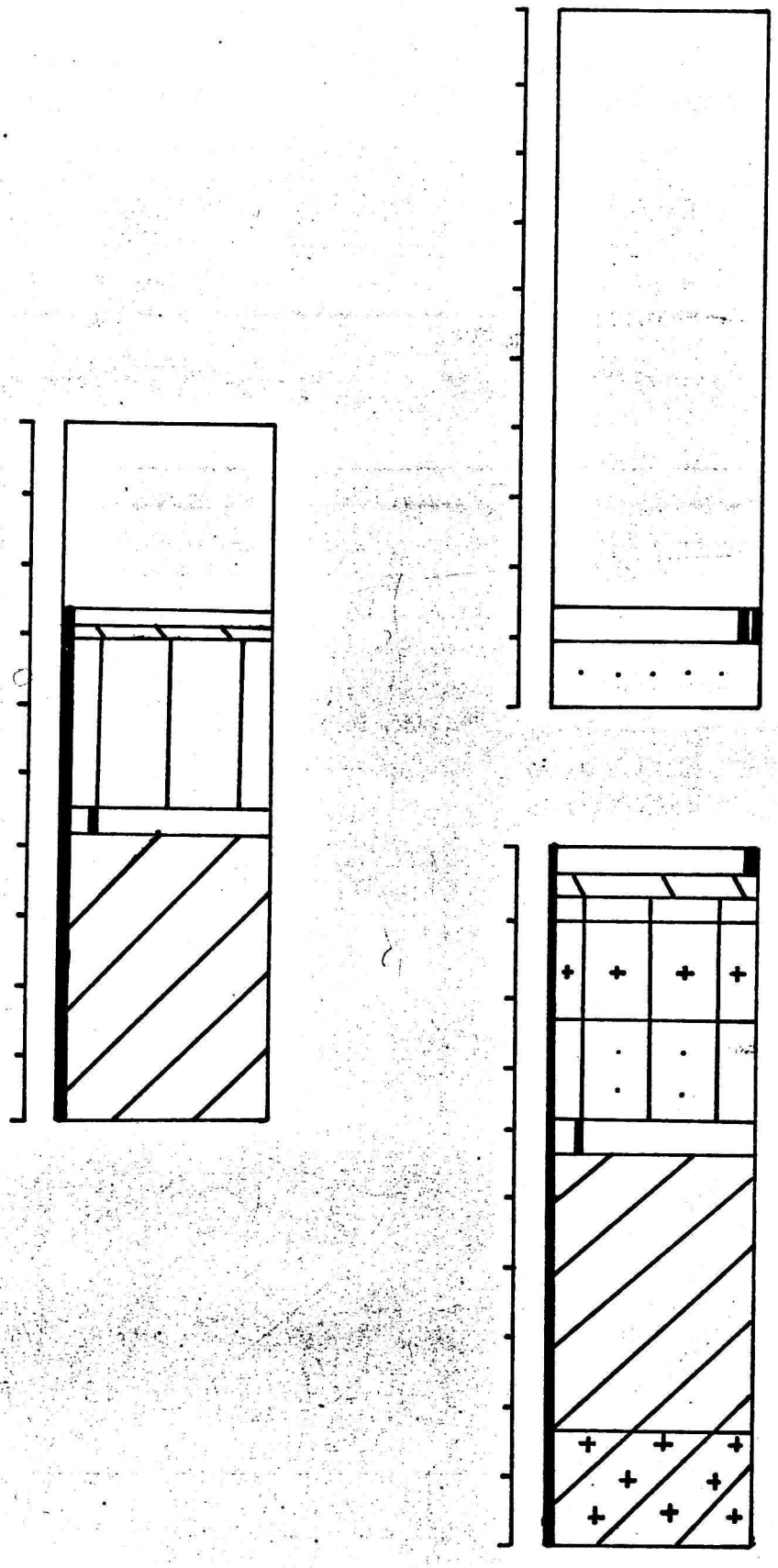

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD
D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION
11_6: DISTRICT DE SIERRE

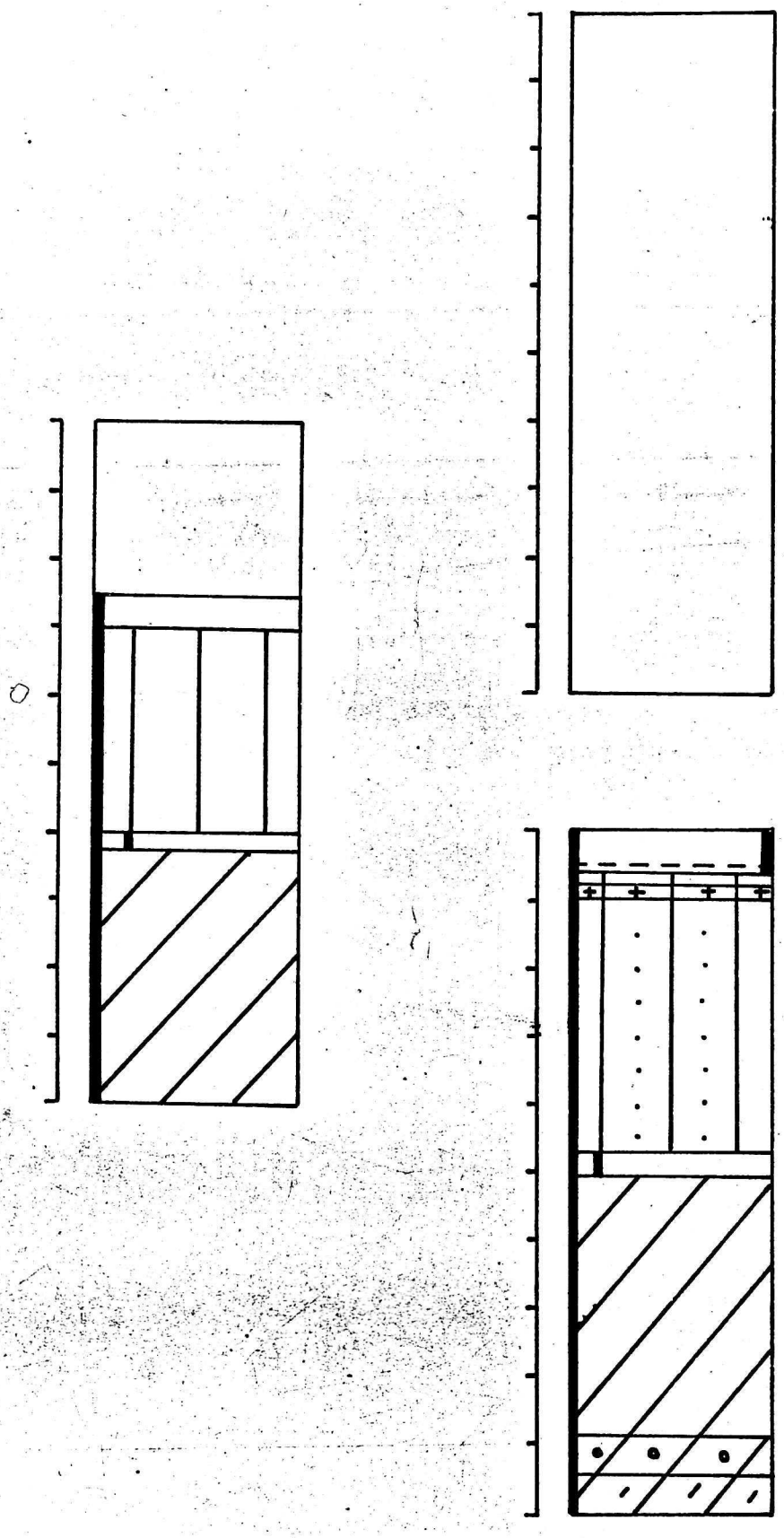

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD
D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION
11_7: DISTRICT D'HERENS

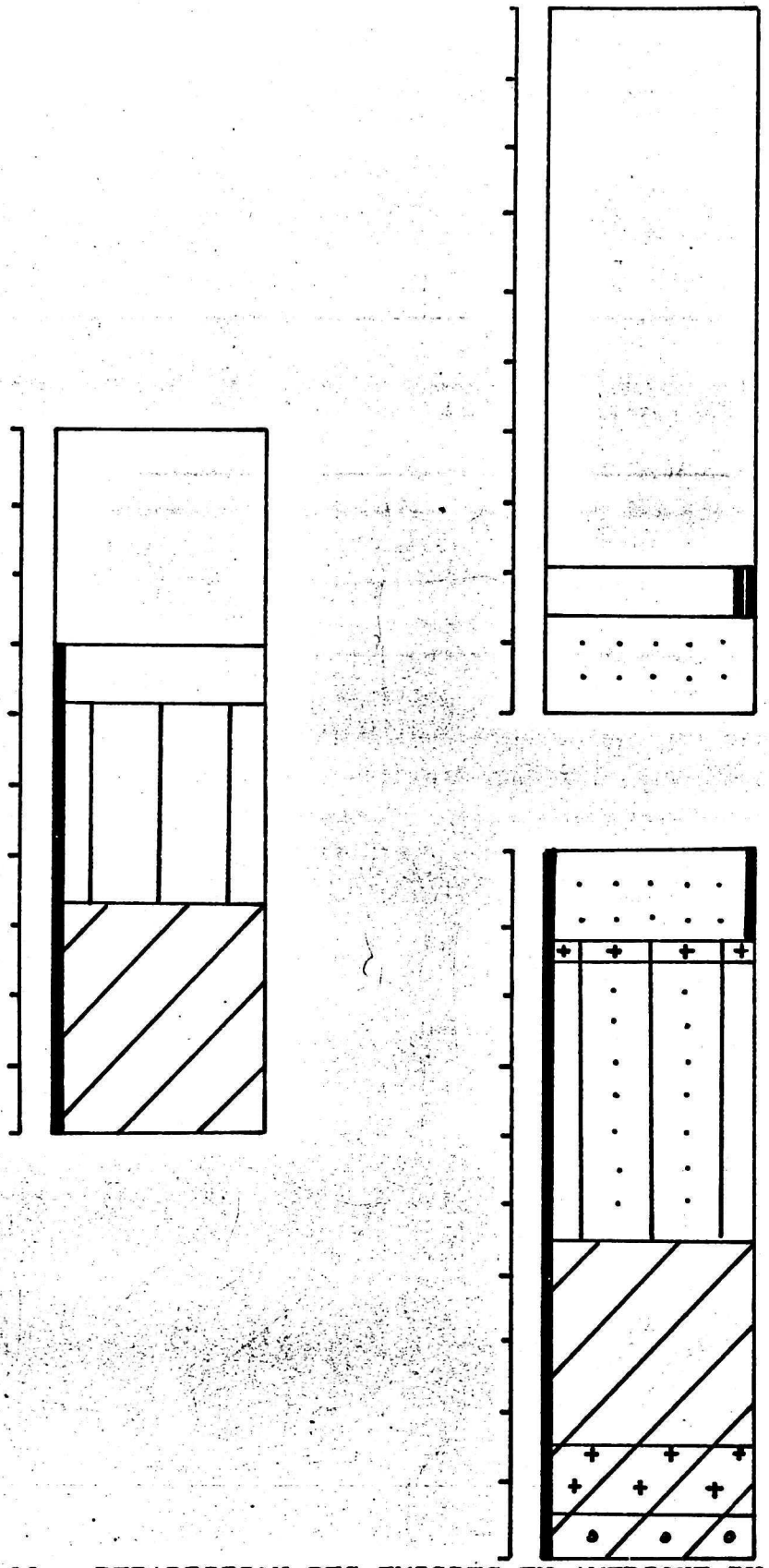

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD
D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION
11_8: DISTRICT DE SION

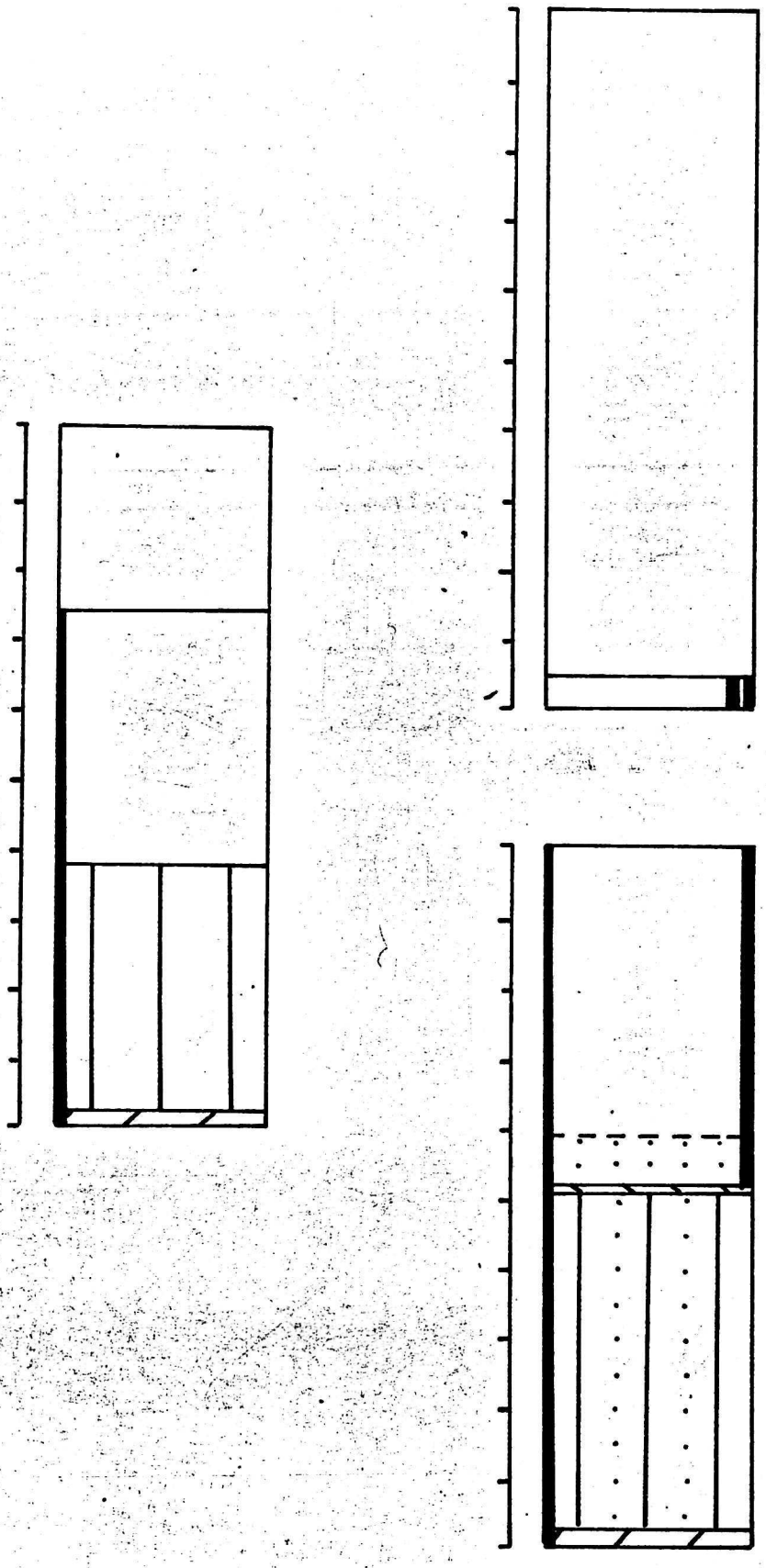

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD
D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION

11_9: DISTRICT DE CONTHEY

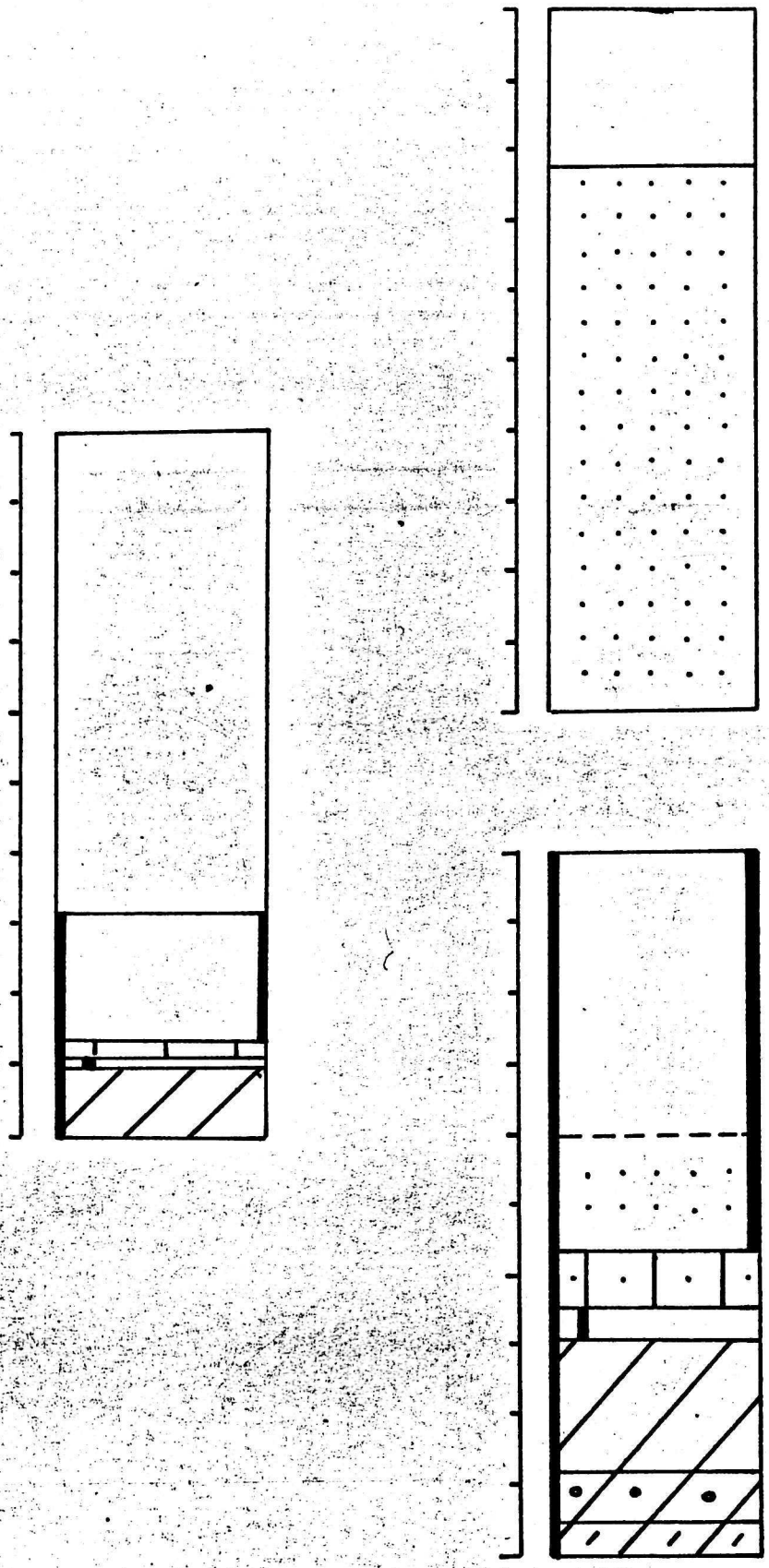

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD
D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION
11_{10}: DISTRICT DE MARTIGNY

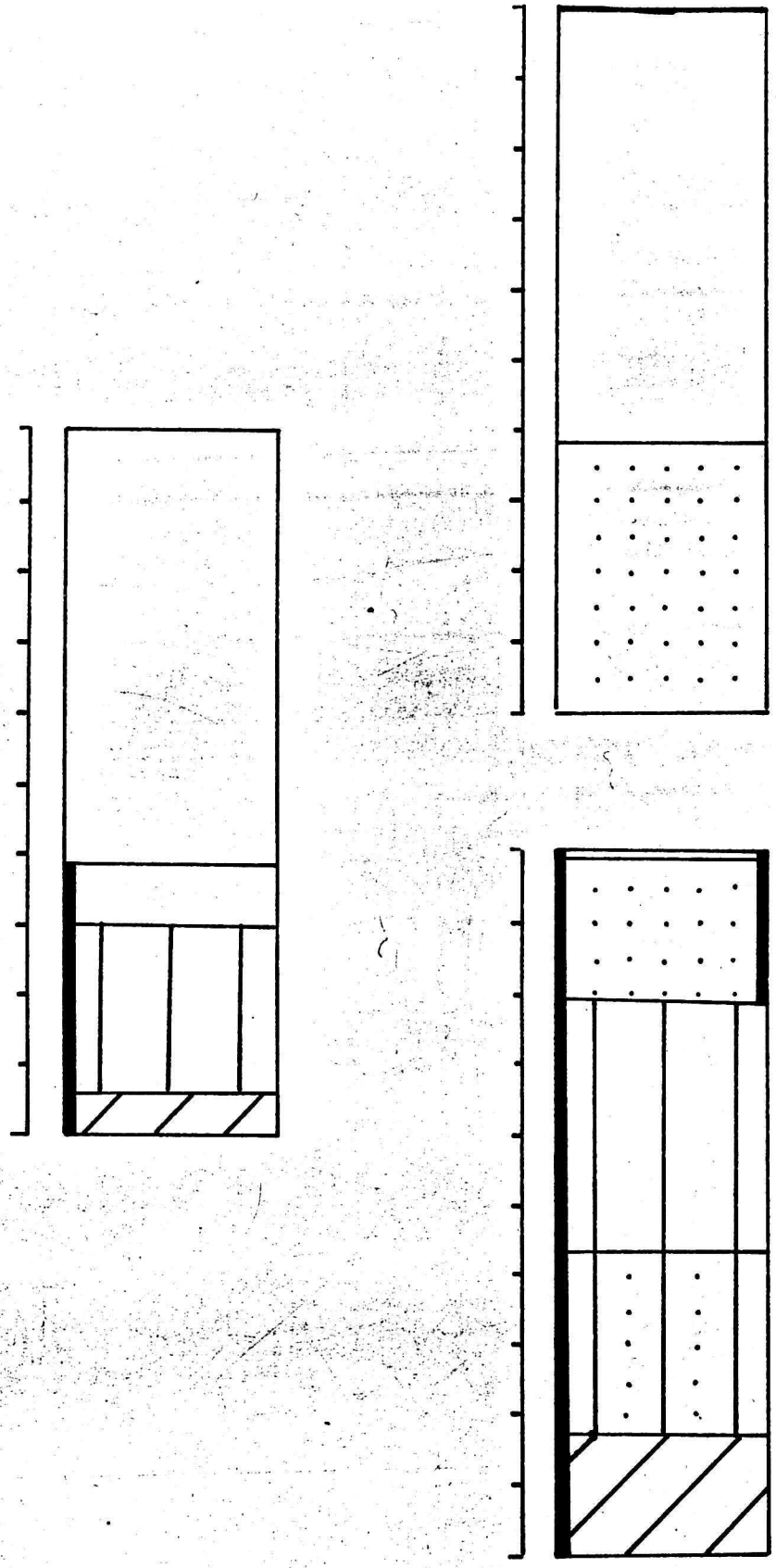

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD
D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION
11_{11}: DISTRICT D'ENTREMONT

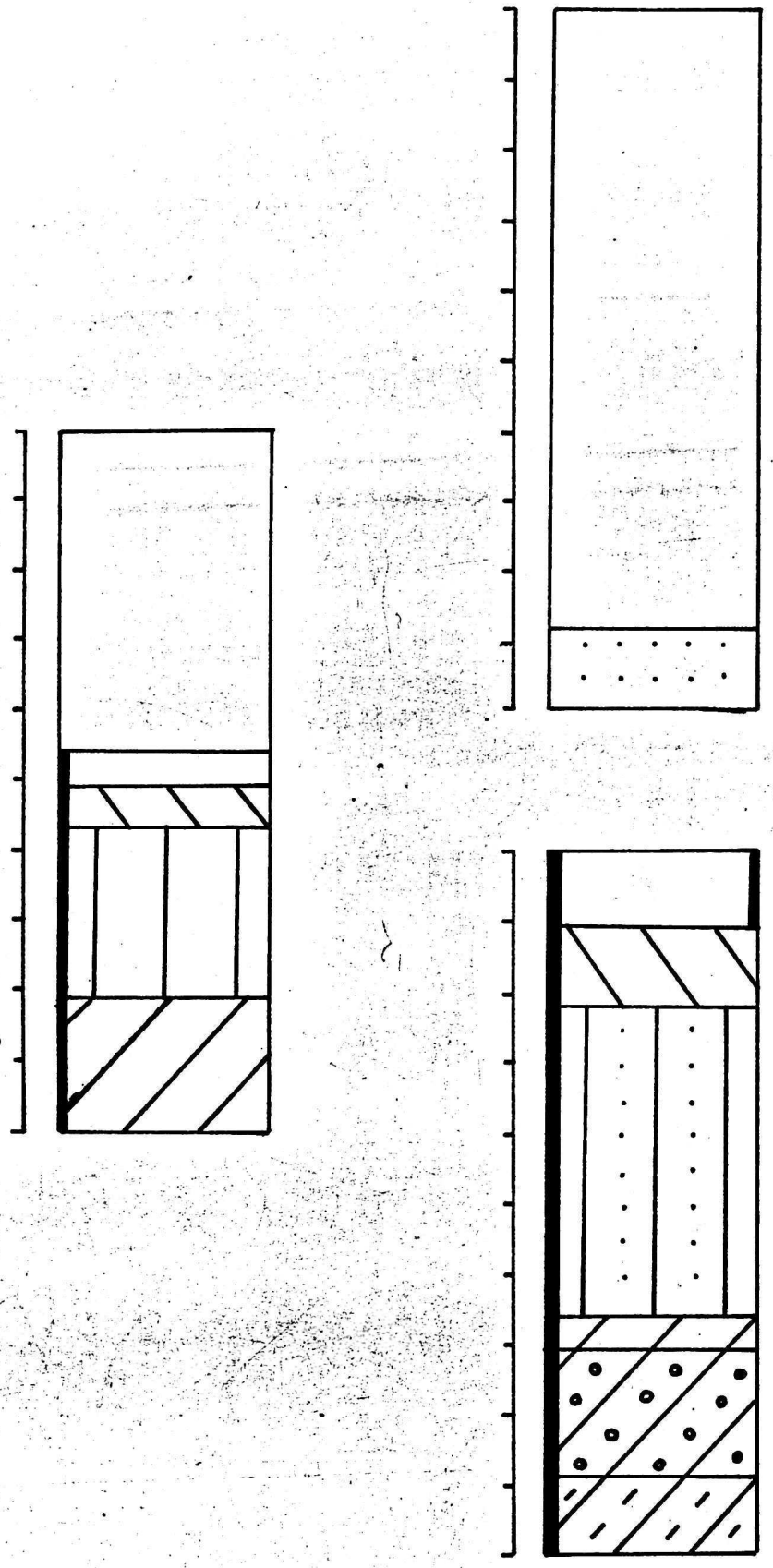

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD
D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION
11_{12}: DISTRICT DE SAINT MAURICE

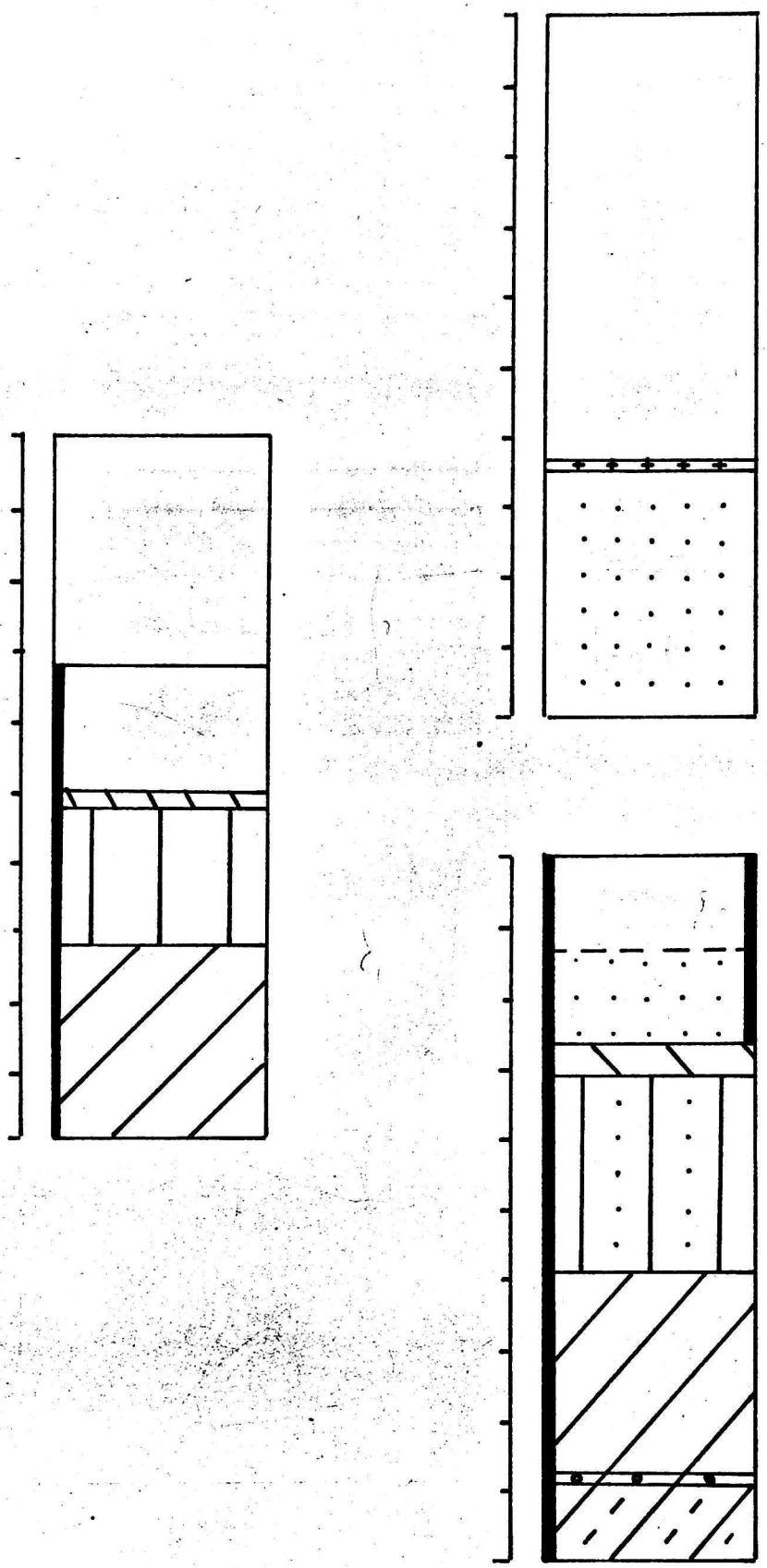

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD
D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION
11_{13}: DISTRICT DE MONTHEY

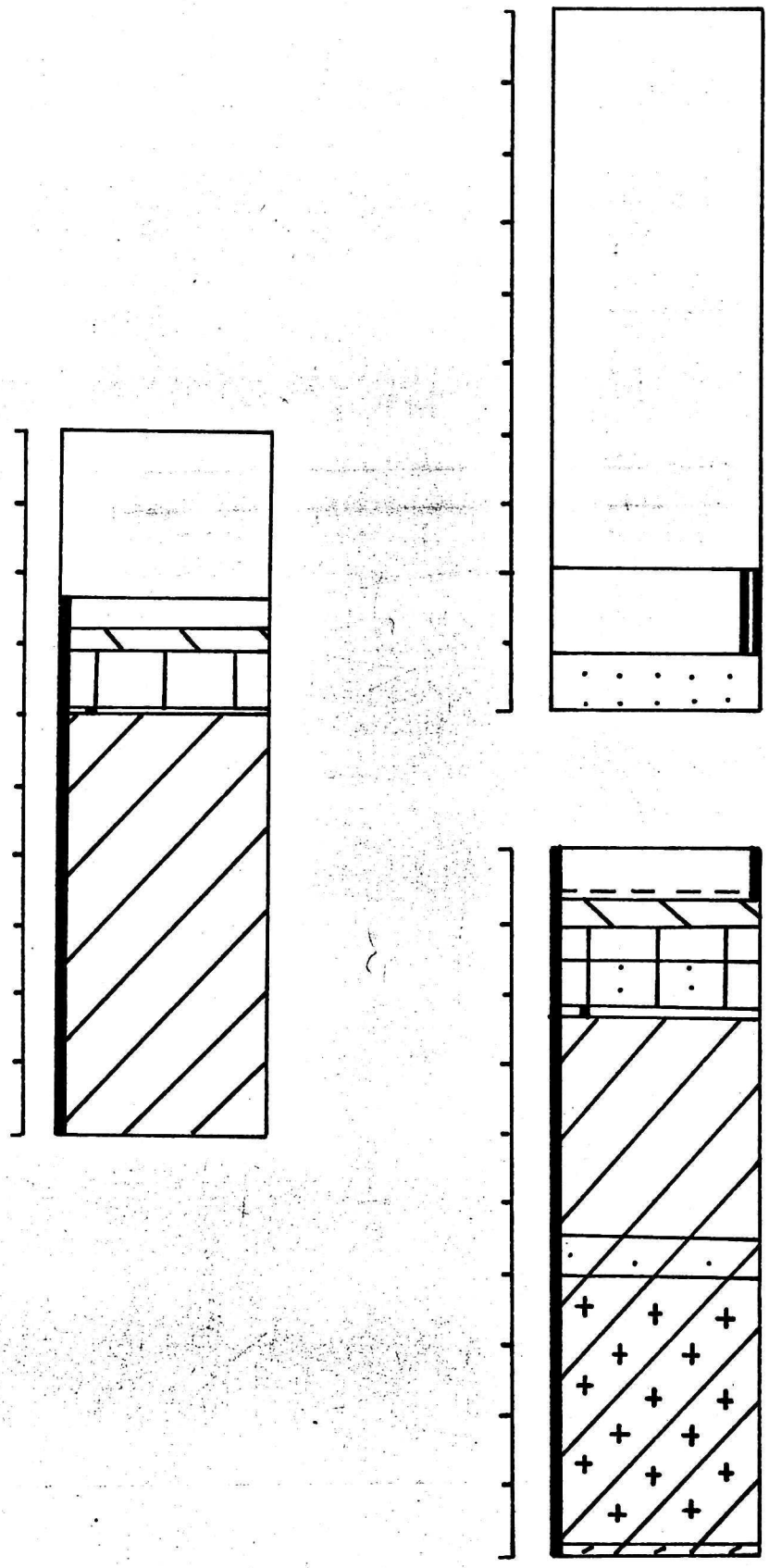

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD
D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION
11_{14}: HAUT-VALAIS

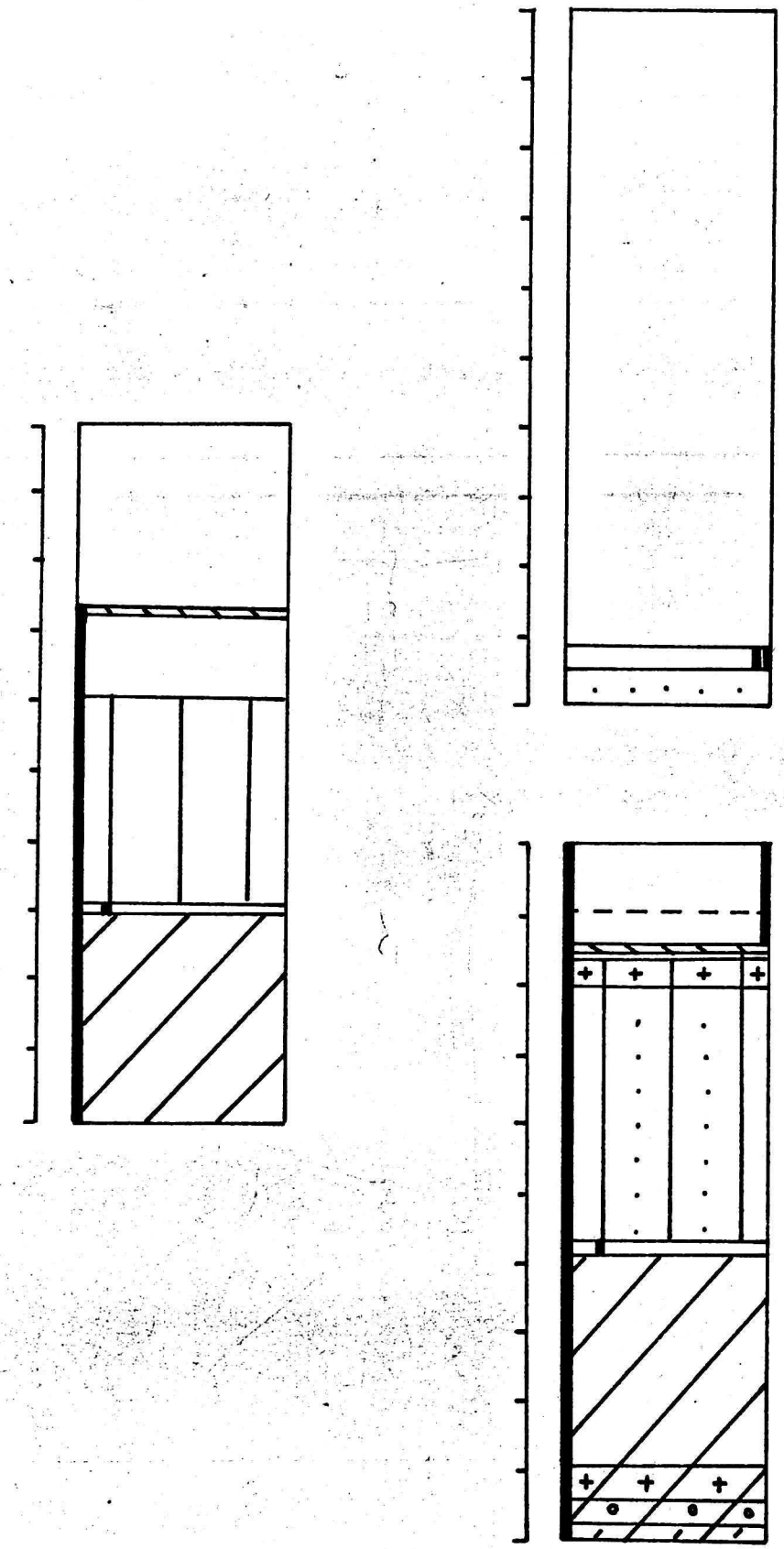

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD
D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION

11_{15} : VALAIS CENTRAL

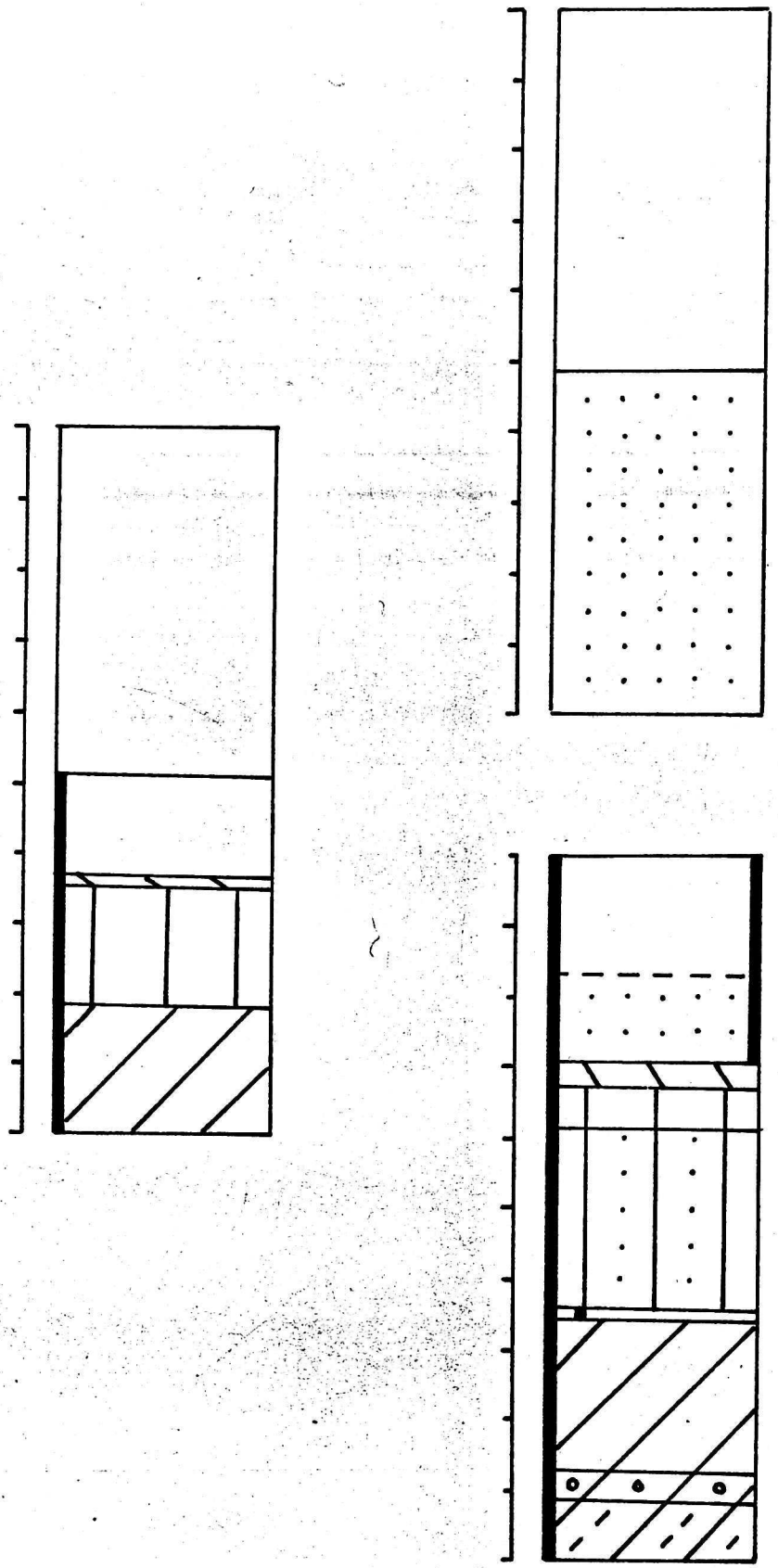

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD
D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION
11_{16}: BAS-VALAIS

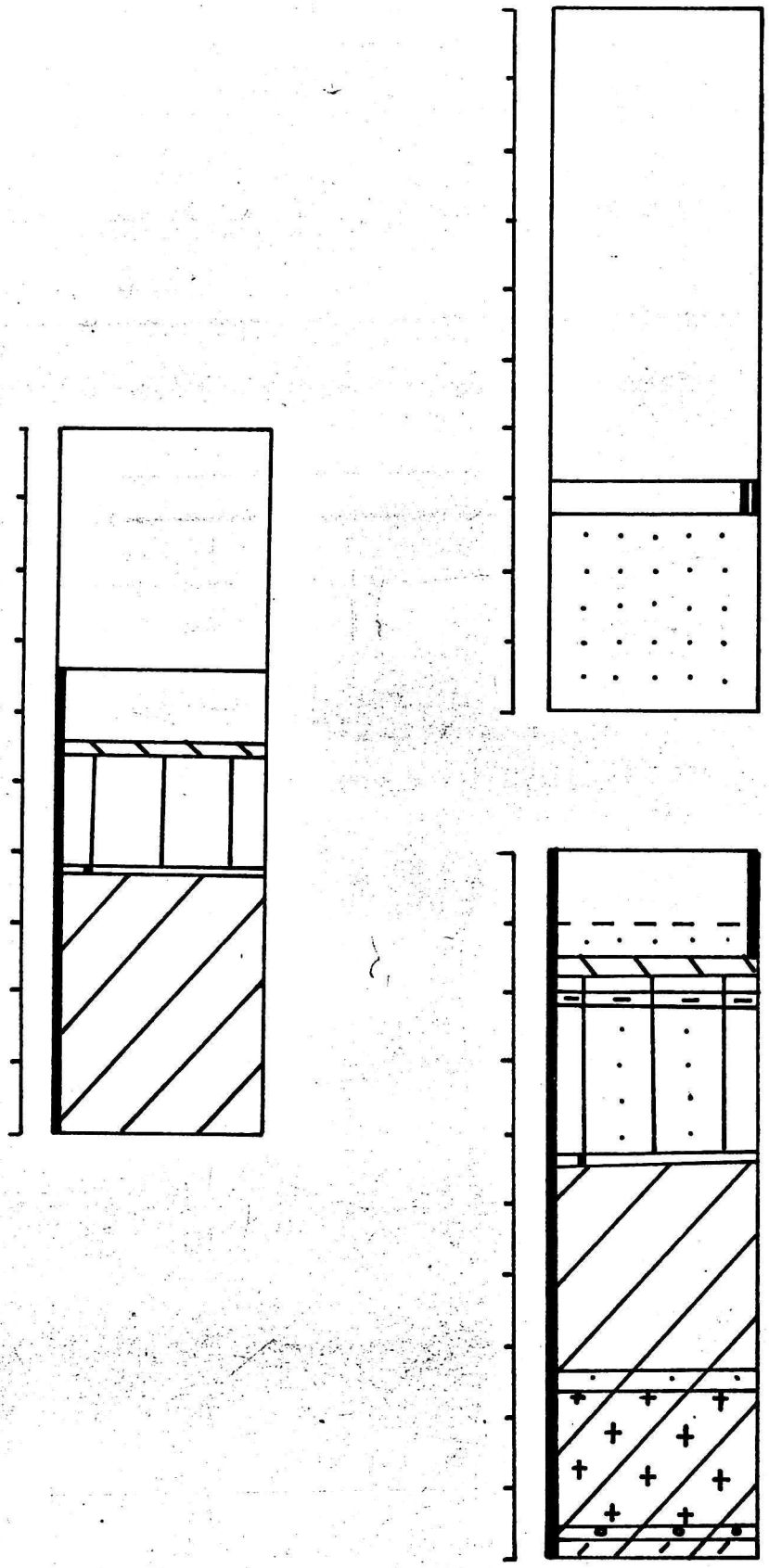

FIGURE 11 : REPARTITION DES EMIGRES EN AMERIQUE DU SUD
D'APRES LES LIEUX DE DESTINATION
11_{17}: CANTON DU VALAIS

A B R E V I A T I O N S

AEV	Archives de l'Etat du Valais
CE	Conseil d'Etat
GC	Grand Conseil
DI	Département de l'Intérieur
RL	Recueil des lois, décrets et arrêtés
Ann. Val.	Annales valaisannes

NOTES ET REFERENCES

1 Archives de l'Etat du Valais, Département de l'Intérieur, 357.3.1. Berne, le 31.1.1879

2 AEV Rapport du Conseil d'Etat sur sa gestion, Département de l'Intérieur, Emigration, 1870

3 Le Registre des émigrés enregistre les départs jusqu'en 1879. Dès 1880, cette charge incombe au Département fédéral du Commerce, division de l'émigration. En effet, la loi fédérale sur l'émigration du 24.12.1880 prévoit que ledit Département centralise tous les documents relatifs à l'émigration.

4 AEV DI 194.5. Liste de l'état nominatif des émigrés valaisans expédiés par la maison J. Barbe du Havre le 13.9.1859 à San José

5 AEV DI 357.2.2. Etat des familles d'Orsières qui ont émigré outre-mer en 1874 et en 1875

6 AEV Rapport du CE sur sa gestion, DI, Emigration, 1872

7 M. Nicoulin, La Genèse de Nova Friburgo. Emigration et colonisation suisse au Brésil 1817-1827, Ed. universitaires, Fribourg 1973

8 B. Wessendorf, Die überseeische Auswanderung aus dem Kanton Aargau im 19. Jahrhundert, Aarau, Sauerländer 1973

9 Recueil des lois, décrets et arrêtés, tome IX, Arrêté du 20.12.1856 sur l'émigration

10 C'est ainsi qu'on apprend dans le Bulletin des séances du Grand Conseil du 26.11.1867 qu'un citoyen de Vouvry qui venait d'être condamné à deux ans de prison s'est enfui en Australie où il est occupé à faire fortune. C'est peut-être le départ de débiteurs n'ayant pas soldé leurs dettes qui pousse le GC à insister à diverses reprises auprès du DI pour qu'il y ait la publication des noms des émigrés dans le Bulletin officiel afin que les créanciers ne soient pas laissés pour compte. (Bulletin des séances du GC du 31.5.1861, du 23.5.1865, du 27.5.1868). En 1860, les parents de Philomène Berclaz font entreprendre des recherches à Marseille pour retrouver leur fille qui s'est enfuie contre leur avis et celui de son curateur. (DI 194 Berne, le 6.10.1860).

11 AEV Rapport du CE sur sa gestion, DI, Agriculture, commerce, industrie, 1866

12 idem

13 AEV Rapport du CE sur sa gestion, DI, Agriculture et industrie, 1867

14 idem

15 Gazette du Valais du 23.7.1875

16 AEV DI 357.3.5. Rapport des préfets sur l'émigration, 1883 préfet de Sion

17 A. Peyret, Une visite aux colonies de la République d'Argentine, Paris, P. Mouillot 1889

18 AEV Bulletin des séances du GC, séance du 21.11.1868

19 idem, séances du 27.5.1868 et du 21.11.1868
AEV Rapport du CE sur sa gestion, DI, Emigration, 1872

20 AEV DI 357.3.5. Rapport des préfets sur l'émigration, 1883 préfet de Martigny

21 idem, préfet de Sion

22 idem, préfets de Sion et de Sierre

23 Gazette du Valais du 7.5.1876

24 AEV RL, tome VIII, Arrêté du 2.7.1849 sur l'abolition du service étranger

25 AEV Bulletin des séances du GC, séance du 27.5.1868

26 AEV DI 357.3.5. Rapport des préfets sur l'émigration, 1883 préfet de St-Maurice

27 A. Peyret, op. cit. p. 9

28 Le Confédéré du Valais du 19.1.1861

29 AEV Bulletin des séances du GC, séance du 22.5.1862

30 AEV DI 356.4. Prospectus concernant la colonie St-Charles (San Carlos), Contrat de colonisation

31 idem, préface

32 AEV DI 357.3.5. Rapport des préfets sur l'émigration, 1883 préfet de Conthey

33 idem, préfet de Viège

34 AEV DI 194.5. Monthey, le 24 janvier 1857

35 AEV DI 357.3.5. Rapport des préfets sur l'émigration, 1883 préfet de Sion

36 AEV Rapport du CE sur sa gestion, DI, Emigration, 1872

37 AEV Bulletin des séances du GC, séance du 17.8.1875

38 AEV DI 357.3.5. Rapport des préfets sur l'émigration, 1883 préfet de Monthey

39 AEV Bulletin des séances du GC, séances du 31.5.1861 et du 27.5.1868

40 idem, séance du 31.5.1861

41 idem, séance du 27.5.1868

42 AEV DI 357.3.3. Lettre du Conseil Fédéral du 27.9.1877

43 L. Delaloye, Ardon, Sion, Valprint 1968, p. 54

44 S. Florey, Légendes et réalités du Val d'Anniviers, Sierre, Impr. Centrale, 1974

45 AEV DI 357.3.5. Rapport des préfets sur l'émigration, 1883 préfet de Viège

46 A. Pellouchoud, Une famille de Bagnes en Amérique : les Deléglise, in Annales valaisannes, IIe série, XXXe année, No 3, p. 313-355

47 P. Gard, Clergé de la paroisse de Bagnes, St-Maurice, Impr. St-Augustin, 1932

48 La coopération de l'Abbaye de St-Maurice à l'oeuvre missionnaire in Echos de St-Maurice, XXXIVe année, No 2-3, 1935, p. 25-81

49 Gazette du Valais du 7.5.1876

50 AEV Rapport du CE sur sa gestion, DI, Emigration, 1863

51 AEV Bulletin officiel du Valais du 13.9.1850, du 14.9.1855 et du 21.9.1855

52 idem, du 14.9.1855 et du 21.9.1855

53 AEV DI 195 Sion, le 14 février 1857

54 AEV DI 195 Bâle, le 23 novembre 1858

55 AEV DI 195 Sion, le 14 février 1857

56 AEV DI 195 Bâle, le 9 mars 1859

57 AEV DI 195 Bâle, le 17 avril 1861

58 AEV Rapport du CE sur sa gestion, DI, Emigration, 1868

59 B. Wessendorf, op. cit. p. 196

60 AEV RL, tome IX, Arrêté du 20.12.1856 sur l'émigration

61 idem

62 AEV Rapport du CE sur sa gestion, DI, Emigration, 1873

63 AEV DI 195 Avis au public, Sion, le 21.4.1851

64 Nouvelliste Valaisan du 14 février 1936

65 AEV DI 356.19. Contrat de voyage de J. Stoessel, Bâle

66 AEV Bulletin des séances du GC, séance du 3.6.1873

67 B. Wessendorf, op. cit. p. 173

68 idem, p. 92-93

69 AEV DI 194 Paris, le 21.4.1851

70 AEV DI 194.2. Extraits du No 71 du Courrier du Valais, Lettres sur l'Algérie, p. 4

71 AEV DI 194.2. Marseille, le 18.2.1851

73 AEV DI 194.2. Extraits du No 71 du Courrier du Valais, Lettres sur l'Algérie, p. 5

72 AEV DI 194.2. Alger, le 9.4.1851

74 AEV DI 194.2. Extraits du No 71 du Courrier du Valais, Lettres sur l'Algérie, p. 5

75 AEV DI 194.2. Alger, le 10.1.1852

76 AEV DI 195 Sion, le 7.7.1851

77 AEV DI 195 Berne, le 1.1.1867 : Extraits de la pétition du 2.1.1867

78 AEV DI 194.2. Aigle, le 6.1.1851

79 AEV DI 195 Sion, le 7.7.1851 : Note de la légation de France du 22.6.1851

80 AEV DI 194.2. Alger, le 10.1.1852

81 AEV DI 195, Troisième rapport du Conseil d'administration. Lu à l'Assemblée générale du 14.2.1855

82 B. Wessendorf, op. cit. p. 119-137, 168-183, 173-182

83 A. Pellouchoud, op. cit p. 321

84 idem, p. 340

85 AEV DI 194.3. Berne, le 18.8.1852 : Rapport du Consul suisse à New York du 8.7.1852

86 idem

87 A. Pellouchoud, op. cit. p. 328

88 AEV DI 194 Berne , le 21.2.1853 et Berne, le 19.2.1855

89 AEV DI 357.3.3. Lettre du Conseil Fédéral du 27.9.1877

90 B. Wessendorf, op. cit. p. 285

91 AEV Rapport du CE sur sa gestion, DI, Emigration, 1861

92 AEV DI 356.4. San José, le 9 août 1862

93 AEV Rapport du CE sur sa gestion, DI, Emigration, 1867

94 AEV DI 195 Extraits de la Constitution argentine

95 J. Schobinger, Inmigracion y Colonizacion Suizas en la Republica Argentina en el Siglo XIX, Buenos Aires, Inst. de cultura suizo-argentino 1957, p. 83

96 AEV DI 194.5.1. Crestley (Santa-Fé), le 15.7.1856
AEV Rapport du CE sur sa gestion, DI, Emigration, 1856

97 AEV DI 195 Extraits de correspondances des colons de la colonie Esperanza, près de S.-Fé, fondée en 1856 par Beck & Herzog de Bâle, troisième coll., novembre 1857

98 AEV DI 195 Statuts de la Compagnie suisse de colonisation à Santa-Fé, 1858

99 AEV Rapport du CE sur sa gestion, DI, Emigration, 1859

100 idem

101 idem

102 AEV DI 356.4. Pétition des colons du 1.5.1863

103 J. Schobinger, op. cit. p. 108

104 AEV DI 195 Notice de l'abbé Cot

105 AEV DI 194.5. Monthey, le 24.1.1857

106 AEV Rapport du CE sur sa gestion, DI, Emigration, 1869

107 Centro Estudios Historicos, San José-Entre-Rios, Correspondance Romain Francey

108 AEV DI 195 Notice de l'abbé Cot

109 AEV DI 195 Prospectus concernant la colonie de St-Charles, contrat de colonisation

110 AEV DI 195 Notice de l'abbé Cot

111 AEV DI 195 Relation du voyage de J. Bodenmann du 10.12.1857

112 AEV DI 195 Sion, le 24.6.1859

113 AEV DI 195 Gêne, le 6.4.1861

114 AEV DI 195 Contrat de transport de l'agence Barbe

115 AEV DI 195 Relation du voyage de J. Bodenmann du 10.12.1857

116 B. Wessendorf, op. cit. p. 286-288

117 AEV DI 194 Berne, le 8.9.1857

118 AEV Rapport du CE sur sa gestion, DI, Emigration, 1872-1873

119 idem, 1872

120 AEV DI 356.14. Berne, le 31.3.1876

121 AEV Bulletin des séances du GC, séance du 17.8.1875

121 AEV DI 357.3.5. Rapport des préfets sur l'émigration, 1883 préfet de Conches

122 idem, préfet de Viège

123 AEV Bulletin des séances du GC, quatrième séance du 24.5.1860

124 AEV DI 357.3.5. Rapport des préfets sur l'émigration, 1883 préfet de St-Maurice

125 La différence entre le nombre d'hommes mariés et de femmes mariées provient du fait que cinq hommes mariés pour le district de Sierre et un pour celui d'Entremont ont été enregistrés sans leur femme.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

1. Sources manuscrites - AEV / DI / Emigration

194 : Emigration, Correspondance isolée 1818-1868
194 bis : Etat nominatif des familles émigrées du Valais 1858-1
195 : Agences 1851-1868
356 : Emigration 1857-1896
357 : Emigration 1872-1892
358 : Registre des émigrés. Etat nominatif, lieux de destination des émigrés, le tout classé par district 1849-1879

2. Sources imprimées - AEV

Bulletin des séances du GC, Sion, 1850-1880
Bulletin officiel du canton du Valais, Sion, 1850-1880
Rapport du CE sur sa gestion, Sion, 1850-1880
Recueil des lois, décrets et arrêtés du canton du Valais, Sion, tome VI, 1839-1844, à tome XI, 1865-1874

Le Confédéré du Valais du 19.1.1861
Gazette du Valais du 23.7.1875, du 12.3.1876, du 7.5.1876
Nouvelliste Valaisan du mois de février 1936

OUVRAGES

1. Généraux

COURTHION Louis — Le peuple valaisan
Lausanne, Bibliothèque romande 1972

GARD Pierre — Clergé de la paroisse de Bagnes
St-Maurice, Impr. St-Augustin 1932

MICHELET Cyrille — L'économie valaisanne en trois quart de siècle
Sion, Impr. Gessler 1969

PAPILLOUD J.-Henri — Les prix des marchés de Sion au XIXe siècl
in Société et culture du Valais contempora
Martigny, Impr. Monfort 1974

TORRENTE Ferdinand de — Le développement industriel du canton du Valais
Genève, Impr. J. Bertone 1927
Travaux statistiques du canton du Valais
Berne 1907

2. Particuliers

DELALOYE Louis — Ardon
Sion, Valprint 1968

FLOREY Symphorien — Légendes et réalités du Val d'Anniviers
Sierre, Impr. Centrale 1974

GORI Gaston — Inmigracion y colonisacion en la Argentin
Buenos Aires, Editorial Universitario 196

LONFAT Germain — Les colonies agricoles de la République d'Argentine décrites après cinq années de séjour
Lausanne, Impr. S. Genton 1879

NICOULIN Martin — La Genèse de Nova Friburgo. Emigration et colonisation suisse au Brésil 1817-182
Fribourg, Ed. universitaires 1973

PELLOUCHOUD Alfred — Une famille de Bagnes en Amérique : Les Deléglise in Ann. Val., IIe série, XXXe année, 1955, No 3, p. 313-355

PEYRET Alexis — Une visite aux colonies de la République d'Argentine
Paris, P. Morillot 1889

SCHOBINGER Juan — Inmigracion y Colonizacion Suizas en la Republica Argentina en el Siglo XIX
Buenos Aires, Inst. de cultura suizo-argentino 1957

WESSENDORF Berchtold — Die überseeische Auswanderung aus dem Kanton Aargau im 19. Jahrhundert
Aarau, Sauerländer 1973

ZBINDEN Karl — Die schweizerische Auswanderung nach Argentinien, Uruguay, Chile und Paraguay
Berne 1928
La coopération de l'Abbaye de St-Maurice à l'oeuvre missionnaire in Echos de St-Maurice, XXXIVe année, No 2-3, p. 25-81